

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**6EME SESSION EXTRAORDINAIRE
POUR 2014**

18 ET 19 DECEMBRE

Séance du Jeudi 18 Décembre 2014

Ouverture de la séance à 10 h 40.

Le Président BUCCHINI

La séance est ouverte. Nous allons procéder à l'appel nominal.

Mme Marie-Hélène VALENTINI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président BUCCHINI

Mes chers collègues,

Permettez-moi quelques considérations d'actualité avant d'aborder un ordre du jour qui, vous l'aurez constaté, sera dense.

Je vous rappelle que nous avons convenu la semaine dernière de supprimer, à titre exceptionnel, la séance des questions orales.

Conformément à ce qui a été évoqué en commission permanente, nous commencerons aujourd'hui par le projet de budget primitif ; avant de poursuivre avec la recherche de nouvelles ressources fiscales : Antoine ORSINI, avec l'aide de Gérard SERENI, a rédigé un rapport de fond dont l'examen, il convient de le préciser, a été reporté à plusieurs reprises.

La commission des finances aura sans doute à examiner des amendements ce soir et nous pourrions continuer en séance publique pour terminer demain l'ordre du jour.

Le devenir de la SNCM, d'abord.

Avec le Président du Conseil Exécutif, nous avons été conviés à une première réunion de travail samedi, à Marseille, organisée par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, suivie d'une rencontre avec le ministre des transports qui nous a reçus hier soir à Paris.

Ce dossier devrait figurer à l'ordre du jour de notre prochaine session de Janvier. Le Président du Conseil Exécutif fera tout à l'heure quelques commentaires sur son contenu.

De leur côté, les syndicats représentant les salariés seront auditionnés demain par la commission de l'aménagement du territoire et du développement économique ; et le ministre nous a indiqué sa volonté de les rencontrer lui aussi.

L'actualité insulaire, ensuite.

Une entreprise solidement installée dans la vie économique de notre île, « **les Glacières** » d'Ajaccio, a été victime d'un incendie. Il convient que nous assurions de notre soutien la direction et les personnels qui sont confrontés à la destruction de leur outil de travail. Souhaitons à cet égard que des mesures soient prises rapidement pour conforter leur activité et éviter tout impact sur les contrats de travail.

Je tiens aussi à me joindre aux condamnations de la ligue des droits de l'homme et de l'association des musulmans de Corse à la suite de l'inscription de graffitis racistes sur les façades de divers lieux de culte dans l'île.

Sans doute la crise avive-t-elle les réflexes d'exclusion ou la recherche de boucs-émissaires. Pour autant, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie n'ont pas à avoir droit de cité dans une île qui a été libérée, ne l'oublions jamais, par des combattants venus d'Afrique du nord.

La Corse, et les générations précédentes nous l'ont suffisamment prouvé, s'est toujours montrée accueillante à ceux qui cherchaient une protection ou, plus simplement, venaient partager notre vie quotidienne. Nous œuvrons nous-mêmes ici à construire une communauté de destin : une société ouverte, fière de son identité mais aussi de valeurs d'ouverture, de tolérance et d'hospitalité.

Je voudrais conclure mon propos en insistant sur la notion de solidarité.

Auparavant, j'exprimerai notre émotion et notre horreur devant le massacre d'une centaine d'écoliers au Pakistan ; puis dans un bus scolaire au Yémen. Lorsque ce sont des enfants qui en sont victimes, la barbarie et l'instrumentalisation de la haine sont encore plus insupportables.

Je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

En Corse, mes chers collègues, la précarité et l'exclusion sociale ne cessent de progresser dans notre société. Un titre l'autre jour dans la presse notait 16.000 Ajacciens et 60.000 personnes à l'échelle de l'île sont sous le seuil de pauvreté et éprouvent des difficultés croissantes. Cela doit nous rendre humbles, autant que déterminés, dans notre engagement public.

Comme l'écrit justement Georges CORM, « *il fût un temps où l'Europe inspirait les modalités de lutte contre la pauvreté* ». Je crains que ce ne soit plus le cas ! D'ailleurs, un système économique qui aboutit à ce qu'un enfant meure de faim toutes les cinq secondes sur notre planète ne peut pas être considéré comme un modèle. Pour autant, il nous appartient, chacun à notre niveau, de refuser tout fatalisme.

La presse régionale, et c'est louable, vient de consacrer plusieurs articles honorant des responsables d'organisations, comme la Croix-Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique ou le Collectif contre la précarité. Tous formulent un même constat, malheureusement alarmant. Une telle situation constitue une « ardente obligation » à agir.

Nous avons pris l'initiative, et on peut s'en féliciter, d'inclure dans notre projet d'aménagement et de développement durable, le PADDUC, une charte régionale contre la précarité. Soyons également attentifs aux efforts de solidarité que nous pouvons mettre en œuvre : dans ce domaine, peut-être plus qu'ailleurs, la réduction des budgets publics ne saurait être supportée par les plus vulnérables.

Sachons retrouver, si c'est possible, cet esprit de partage qui était autrefois lié à cette période dans la société insulaire.

A toutes et à tous, je souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année : ***un bon Natale à tutti, bon annu è bon capu d'annu.***

La commission permanente s'est réunie hier, elle va commencer ses travaux par le budget primitif de manière à essayer de terminer ce soir sur la fiscalité et nos propositions.

Je vais donc passer la parole au Président du Conseil Exécutif.

BUDGET

Rapport n° 220 : Projet de Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2015

Le Président GIACOBBI

M. le Président, je vous remercie et je vous remercie également de l'ensemble des propos que vous avez tenus à l'instant.

S'agissant de ce qu'il s'est passé à Peshawar, je suis heureux que l'Assemblée de Corse ait manifesté son émotion. J'ai personnellement écrit à son excellence l'ambassadeur du Pakistan en France pour lui faire part de l'horreur que cela pouvait susciter dans une zone du monde où on a vu beaucoup d'horreurs. Je crois que là, s'attaquer à des enfants d'une école, parce qu'ils étaient enfants de militaires dans des conditions sur lesquelles je préfère ne pas revenir, est particulièrement choquant, la planète a été choquée. Les Talibans afghans ont fait part de leur réprobation, c'est dire à quel point tout cela est terrible.

S'agissant d'un accident bien moins grave, mais néanmoins préoccupant pour l'économie, les Glacières d'Ajaccio, il va de soi que nos services, et en particulier l'ADEC, sont mobilisés aux côtés de l'entreprise pour l'aider à passer ce cap difficile.

S'agissant de l'Europe, je tiens à vous dire que nous avons appris dans la soirée que la Commission de l'Union européenne avait approuvé le programme FEDER et FSE concernant la Corse. C'est une excellente nouvelle.

Le programme FEADER, cela a été confirmé à l'instant par Jean-Louis LUCIANI, fera l'objet probablement d'une approbation globale, pour l'ensemble des régions, au mois de mai, et ses services et les nôtres (ceux de la CTC) travaillent pour lever toutes les difficultés.

Néanmoins, le fait que le FEDER et le FSE soient parmi les premiers à être approuvés en France est une excellente chose. Cela

témoigne du climat de confiance et de coopération que nous avons aujourd'hui avec les services de l'Union européenne sur ce sujet comme sur d'autres, je vais y revenir à l'instant, et en particulier le fait qu'à ce jour nous n'avons pas enregistré de dégage­ment d'office et que nous terminerons également l'année 2014 sans dégage­ment d'office. Même si c'est toujours difficile, il faut être très attentif, c'est quand même quelque chose d'important.

S'agissant de la SNCM, Monsieur le Président, je tiens à clarifier deux points et je crois que c'est fondamental (je ne veux pas qu'il y ait une mauvaise compréhension), et même plus de deux points d'ailleurs.

Premièrement. Je rappelle qu'il appartient à l'Assemblée de Corse et à elle seule dans cette collectivité et pour cette collectivité de transmettre la délégation de service public. C'est un contrat qui a été passé avec l'autorisation de l'Assemblée de Corse avec des sociétés. Si nous le transmettons, il faut que nous le manifestions et nous seuls pouvons le faire, et l'Assemblée de Corse sera donc saisie vraisemblablement au mois de février, puisque le tribunal de commerce recevra les offres le 19 janvier au plus tard, qu'il rendra sa décision probablement dans les 8 ou 15 jours qui suivent. C'est pour cela que je ne peux pas vous donner à ce jour une date précise, mais retenons que début février vraisemblablement une session ou une réunion devra être consacrée à la transmission de la SNCM. Ce qui donnera à cette assemblée l'occasion de vérifier de manière très précise un certain nombre de points.

Premier point : je rappelle que les personnels de la délégation de service public de la Corse travaillent sous pavillon français de premier registre. Cela fait partie d'ailleurs du cahier des charges de la délégation de service public et je n'imagine pas un instant, et personne n'a l'intention à ce stade, ni dans l'avenir, ni au tribunal de commerce, ni parmi les repreneurs jusqu'à plus ample informé de revenir sur ce point là : pavillon français de premier registre.

Deuxièmement. Que les conditions des contrats de travail qui seront transférés, s'il y a reprise et j'espère bien qu'il y aura reprise, seront probablement modifiés pour s'accorder, je l'imagine, au modèle qui prévaut en France, c'est-à-dire le modèle que l'on peut trouver à la Compagnie Méridionale de Navigation ou chez Brittany-Ferries, donc des gens qui agissent dans un cadre similaire. Par conséquent, il n'est nullement question de dumping social, encore moins de low cost.

Enfin, sur une question qui est peut-être mal comprise et que je voudrais préciser : effectivement, l'Union européenne a rappelé que la transmission du fonds de commerce devait se faire sous la forme d'un allotissement s'agissant notamment de la DSP, pourquoi ? Parce que c'est la règle. Je rappelle quand même un détail qui nous a peut-être échappé, mais que je souligne, à savoir que lorsque nous avons décidé de faire une DSP (délégation de service public), elle s'est faite ligne par ligne, nous n'avons pas proposé un service global, mais ligne par ligne, c'était une obligation absolue. Il se trouve que nous avons désigné globalement un groupement qui, effectivement, a emporté l'ensemble de la DSP. Par conséquent, parallélisme des formes, la transmission de la DSP ne peut se faire que par lots, c'est comme-ça.

L'Union européenne a tenu à préciser qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce qu'un seul repreneur ou à ce qu'un groupement de repreneurs soit titulaire par décision du Tribunal de commerce et par notre acceptation de l'ensemble des lots, ce qui d'ailleurs (entre nous) va vraisemblablement se passer parce qu'il se trouve que l'équilibre économique de l'ensemble se fait dans la globalité et non pas dans la séparation. Par conséquent, c'est un point important. Mais là encore, l'Assemblée de Corse qui sera saisie pourra constater les choses puisque le moment venu l'Assemblée de Corse sera saisie de quoi ? Elle sera saisie d'un document émanant du tribunal de commerce, avec des décisions disant « voilà la reprise s'organise comme cela, voilà le ou les repreneurs regroupés le cas échéant et voilà les conditions de la reprise » et l'Assemblée de Corse devra vérifier si dans ces conditions-là, il y a quelque chose qui tient à l'intérêt général qui s'oppose ou non à la transmission de la délégation de service public. Voilà ce que vous aurez à vérifier et ce que vous ferez, éclairés bien sûr par un rapport de l'Exécutif, et puis vous vous prononcerez. C'est très important de le dire parce que tout au long de la procédure, on a parfois oublié la présence de la CTC.

Je dois vous dire aussi que le Gouvernement, dans sa discussion avec Bruxelles, a tenu à me tenir informé de chaque étape, a tenu à me demander mon avis, voire mon accord, pour chaque étape, mais m'a demandé (ce qui était bien compréhensible) une confidentialité, c'est-à-dire de ne pas donner les détails, pourquoi ? Pour une raison simple : si vous êtes dans une discussion difficile et délicate avec une autorité et que vous sortez de la salle de discussions en disant « ce n'est pas grave, ils ont cédé sur tout, on est d'accord », vous risquez de provoquer un mécanisme qui fera que l'autorité vous dira non à tout désormais. Il fallait être prudent pour l'emporter.

C'est la raison pour laquelle je vous ai indiqué publiquement et parfois privativement ce qu'il en était globalement, sans donner les détails, mais en disant très clairement qu'effectivement on pourrait aboutir. Voilà la situation.

Enfin, je dois vous informer, s'agissant d'un rapport que je présenterai à l'Assemblée de Corse : il y a eu une question l'autre jour de notre collègue Jean-Marie POLI, j'ai reçu l'association à la suite, s'agissant de la question des personnes détenues. Nous avons fait le point de la situation de manière détaillée. J'ai fait part de mon mécontentement vis-à-vis du Gouvernement sur ce point parce qu'il reste encore beaucoup de questions individuelles à régler. J'ai rappelé les engagements du Gouvernement et c'est la raison pour laquelle je vais le saisir à nouveau, mais je souhaite présenter sur ce dossier-là (un dossier sur le plan humain très important et je dirai même d'une certaine manière sur le plan politique très important aussi), un rapport à l'Assemblée de Corse, vraisemblablement en tout début d'année, au titre duquel nous ferons le point de la situation, des démarches qui ont été faites, des maigres résultats obtenus. Ils sont maigres ! Quelques-uns ont été obtenus, mais globalement de maigres résultats obtenus. Et je proposerai à l'Assemblée de Corse un certain nombre de démarches à faire pour faire avancer ce dossier préoccupant.

Voilà Monsieur le Président ce que j'avais à indiquer sur un certain nombre de questions importantes, effectivement, puisqu'elles touchent aussi à l'Assemblée de Corse elle-même.

Je voudrais faire, Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, une présentation pas trop longue du budget primitif faisant suite à notre débat d'orientations budgétaires.

Il y a effectivement d'abord, je le dis par rapport aux orientations budgétaires et c'est tout à fait normal et légitime, un certain nombre d'ajustements. C'est-à-dire qu'on avait donné un certain nombre de chiffres dans le débat d'orientations budgétaires. Tout en restant bien entendu totalement dans l'esprit rigoureux du débat d'orientations budgétaires. On a réajusté un certain nombre de choses : par exemple on a, sur quelques offices (sur deux en particulier), réajusté leur dotation, ce qui fait qu'aujourd'hui la diminution, pour donner cet exemple, des dotations globales aux offices est de l'ordre, en fonctionnement, de la diminution globale des crédits de fonctionnement qui sont prévus pour la CTC.

Avant d'en venir au cœur des choses, je voudrais quand même rappeler trois éléments importants.

D'abord, les commissaires de la commission des finances le savent, nous avons examiné, j'en avais parlé précédemment, des propositions de cadrage budgétaire pour les années à venir, qui ont été réalisées par le Cabinet KLOPFER qui est bien connu et qui a également été le soutien d'une commission sénatoriale sur les finances des collectivités territoriales et notamment des régions, ce qui nous permet de bénéficier de sa vision générale des choses.

Il s'agit effectivement de savoir si on peut, compte tenu de ce que l'on sait maintenant des baisses des dotations globales de fonctionnement à venir, qui sont effectivement très sévères, bien qu'on ait pu améliorer un peu les choses et ramener un peu de justice dans la baisse des dotations globales de fonctionnement par un amendement qui a été voté au Parlement, qui fait que désormais on ne tient pas en compte la dotation de continuité territoriale dans les calculs afférents à la DGF et aux ressources de la Corse, c'est heureux. Cela nous permet d'améliorer les choses de 3,4 M€ pour cette année et plus pour les années suivantes. Mais enfin, il ne s'agit que d'une atténuation de la diminution de la DGF ; la diminution de la DGF restant très sévère.

Je dois vous dire que je suis très préoccupé, et je l'ai dit à la commission des finances, du fait que la contribution de la CTC par habitant peut paraître effectivement très supérieure à ce qu'elle est ailleurs, dans d'autres régions, par habitant, mais nous devons l'honnêteté de dire, parce qu'on ne défend que des dossiers sérieusement que quand on est honnête, que si vous comparez le budget de la Région Auvergne et le budget de la Région de Corse, vous constatez que, par habitant, le budget de la Région de Corse est quatre fois plus élevé, pourquoi ? Parce que la Région de Corse n'est pas une région, c'est une collectivité territoriale de Corse, qu'elle a des compétences infiniment plus grandes quantitativement et qualitativement, mais aussi budgétairement que la région Auvergne. Par conséquent, si on lui demande une contribution proportionnelle à l'effort national, il sera nécessairement beaucoup plus élevé pour la région de Corse. Naturellement, je reviendrai régulièrement à la charge pour essayer d'atténuer les choses.

Compte tenu de ces baisses de DGF, nous devons calculer ce qu'il nous est possible de faire dans les prochaines années, sachant que par rapport à d'autres collectivités régionales en particulier, nous n'avons d'autres choix que de maintenir un effort important d'investissement. Nous

ne pouvons pas sacrifier l'investissement, pourquoi ? Parce qu'à la différence d'autres régions ou d'autres collectivités qui peuvent après tout différer les investissements, nous, nous ne pouvons pas le faire parce que si nous différions des investissements, nous nous retrouverions dans une situation d'avoir à ne pas bénéficier des moyens qui sont mis à notre disposition, notamment dans le cadre du PEI. Par conséquent, il faut impérativement que nous maintenions notre capacité d'investissement.

Au passage, capacité d'investissement réel, oui. Je rappelle tout de même une réalité : c'est qu'aujourd'hui notre investissement de la Région de Corse, quand elle est maître d'ouvrage, nous permet de réaliser autant avec moins de moyens, parce que les prix ont baissé. Ils ont baissé parce qu'on a eu une politique qui consistait à ramener le prix des travaux au juste prix.

Je n'en donnerai qu'un exemple précis : les travaux de la 4 voies évalués en 2007, si mon souvenir est bon, à une telle somme, se sont exécutés complètement sans qu'il y ait eu de changements majeurs ou à la marge pour 14 M€ de moins en 2013.

Par conséquent, ce n'est pas parce qu'on a consacré 14 M€ de moins à ce programme qu'on ne l'a pas effectué entièrement et j'ajoute, pour donner l'exemple de ce chantier, qu'aucune entreprise n'a eu à consentir des prix anormalement bas sur ce dossier. Il y avait précédemment des prix anormalement élevés, nous sommes revenus à des prix convenables, notamment pour les enduits, les enrobés et il y a lieu de s'en réjouir.

Néanmoins, nous devons garder un effort d'investissement considérable qui n'est pas très éloigné de 200 M€ par an, ce qui est important. Pour ce faire, le rapport KLOPFER, sous notre direction, a proposé plusieurs scénarios et j'insiste sur le fait qu'en tout état de cause, je souhaite que l'on maintienne notre capacité de désendettement à 8 ans, c'est-à-dire en-dessous de ce que la plupart des régions françaises projettent de faire. Il faut quand même rester raisonnable.

La deuxième remarque concerne le personnel. En permanence, on m'explique, on me dit que j'ai embauché massivement et que le personnel coûte de plus en plus cher dans cette collectivité territoriale. Je dois dire que j'ai particulièrement goûté le fait que l'on continue à dire, faisant sans doute allusion à mon prénom, que nous avons contribué à créer une sorte de « Paul Emploi » ; c'est particulièrement indécent par les temps qui courent. Et puis, il faut regarder la réalité des choses. Je vous

indique, et vous trouverez cela dans le rapport, à la page 27 très exactement, l'évolution des dépenses de personnels sur quatre années. Vous constaterez que nous sommes effectivement passés de 55 M€ de dépenses réelles (je vais y venir) à 63 M€. Pourquoi je dis « réelles » ? Parce qu'il y a eu des augmentations de postes, nous avons créé sur la période 37 postes très exactement (nous sommes passés de 1 358 à 1 395, très bien). L'essentiel de ces postes a consisté en réalité à des transferts, des mises à disposition, voire créations de services. Il ne s'agit pas de postes nets qui ont été créés. Donc, 24 sur 37, ce qui réduit la création réelle de postes à pas grand-chose. Si donc j'ai été le « Paul Emploi » sur cette période, j'ai été un très mauvais « Pôle Emploi » parce que j'ai fourni très peu d'emplois.

Si je regarde la dépense entre 2012 et 2015, elle a augmenté, c'est incontestablement vrai. De l'ordre de combien ? Elle a augmenté de 8 M€ à-peu-près. Mesdames et Messieurs, 8 M€ par an, oui c'est beaucoup, simplement, année après année, cela représente des augmentations extraordinairement faibles de la dépense de personnels qui sont d'ailleurs très proches de ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité, qui s'impose à nous même en l'absence de créations de postes.

Et pour faire une comparaison : je vous rappelle que chaque année, nous dépensons 7 M€ de plus à cause d'un seul emprunt toxique. Autrement dit, le surcoût de personnel que nous aurions n'est quand même pas très important, s'agissant au surplus d'une dépense de personnel qui représente de l'ordre de 15 % de notre budget réel et un quart de notre budget de fonctionnement. Là-dessus, vous me direz que par rapport aux autres régions, nous avons un budget de personnel supérieur par rapport aux dépenses de fonctionnement et je vous rappellerai que nous avons des compétences assez différentes, que nous nous occupons de beaucoup de choses de par la loi et que par conséquent, cet écart est parfaitement justifiable.

Deuxième point, sur les emprunts. Je l'ai dit et je le redis, je l'ai dit à la commission des finances et je le dis en public, si l'on nous fait reproche au cours de cette mandature d'avoir beaucoup emprunté, que ne devrait-on dire pour la période précédente ! Je rappelle qu'en 2006, la Région avait fort peu d'emprunts, très bien ; qu'en 2010 elle avait 308 M€ d'emprunts, je n'y suis pour rien ; que de 2010 à 2014, nous sommes passés de 308 à 342 ; et que si le budget primitif est appliqué tel qu'il est prévu après avoir été voté, nous arriverons en 2015 à 370 M€. C'est-à-dire que nous aurons augmenté de moins de 70 M€ le montant des emprunts sur une période de 5 ans. C'est beaucoup ! C'est beaucoup, mais c'est 70 M€.

Sur la période précédente, sur 5 ans, on a augmenté les emprunts de 300 M€ ou de 290 et ça ce n'est pas beaucoup ! Alors il faudra m'expliquer comment 70 sur 5 ans c'est énorme et excessif, et 300 sur 5 ans c'est tout à fait anodin ! J'ai du mal à le comprendre... D'autant que qualitativement, nous empruntons sur des durées plus longues, avec l'emprunt Caisse des dépôts à 40 ans, ce qui fait d'ailleurs, vous le voyez dans le budget, que nos remboursements d'emprunts ont diminué, ce qui est plutôt une bonne chose année après année. Ils se montent, je crois, à 6 ou 6,5 M€ donc de prévus de remboursements d'emprunts cette année, alors même que nous avons les intérêts de la dette qui augmentent terriblement, notamment parce que nous avons un emprunt toxique. Et malgré le fait que nous remplaçons au fur et à mesure, que nous remboursons des emprunts qui présentaient des intérêts élevés par des emprunts qui représentent des intérêts plus faibles. Je le dis parce qu'il faut le souligner. Dire dans la presse ou faire dire dans la presse, ou considérer que l'on a dépensé beaucoup plus en personnel, ce qui est à l'évidence faux et que l'on a emprunté exagérément, je ne le comprends pas ! Mais peut-être y a-t-il des explications, en tout cas pas d'explications financière et budgétaire.

J'ajoute aussi que si on compare les périodes : sur la période nous avons réalisé un volume d'investissements tout à fait comparable, de l'ordre du milliard d'euros et du fait de la différence de l'emprunt, on peut dire globalement que quand on aura terminé l'année 2015, nous aurons en 5 ans finalement investi un milliard financé à 70 M€, c'est-à-dire à 7 % par de l'emprunt. Précédemment, on atteignait plutôt 30 % de financement par l'emprunt et il va falloir effectivement en tenir compte à tous égards.

Le budget de cette année, dans la ligne de celui de l'an dernier, mais de manière un peu plus sévère encore, s'efforce de nous préparer à la baisse des dotations globales de fonctionnement.

Vous avez des tableaux et des projections sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement : elle a augmenté régulièrement de 2005 à 2009 ou 2010, passant tout de même de 21 M€ à 33 M€. Pour ce qui concerne la période actuelle, elle est passée de 33 M€ donc en 2010 à 27 M€ en 2014, puis à 18 M€ en 2015. Par conséquent, nous ne sommes pas dans des conditions d'augmentation de nos recettes.

Pour faire face à cette évolution, qui va s'aggraver encore dans les années qui viennent, le budget 2015 marque un effort encore très considérable de réduction, de maintien, de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous parvenons, sur les dépenses de fonctionnement hors charges de la dette, à 1,5 % de diminution ; en incluant la charge de la

dette, nous arrivons à une réduction des dépenses réelles de fonctionnement de 0,87 %.

Le différentiel, c'est quoi ? C'est le poids excessif d'un emprunt (27 M€ quand même). Alors que, encore une fois, nos remboursements en capital diminuent, nos frais financiers augmentent essentiellement par le poids d'un emprunt. Néanmoins, qu'il soit de 0,87 % avec frais financiers et charges ou qu'il soit de 1,5 %, il y a une réduction des dépenses de fonctionnement.

S'agissant évidemment du personnel, il n'est prévu évidemment aucune création de postes, parce qu'il n'y a pas de créations de postes tout simplement. Il n'y a même pas de création de postes par des transferts. Je dis et redis que les quelques dizaines de postes que l'on a créés depuis 2012 sont des postes qui, en réalité, pour 24 d'entre eux, représentaient des transferts, des mises à disposition, des créations de services, etc., et ne peuvent pas être considérés comme une création nette de postes. En tout cas, cette année il n'y a aucune création de postes, d'aucune nature qu'elle soit bien entendu.

Par ailleurs, globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent, ce qui nous permet d'avoir, avec un recours à l'emprunt limité, pour l'année 2015, une augmentation de notre capacité d'épargne. Alors que vous preniez l'épargne brute, l'épargne nette ou le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, vous avez une plus grande capacité finalement d'alimenter l'investissement par l'excédent de la section de fonctionnement. Et cela nous permet d'avoir un recours à l'investissement un peu supérieur à ce qu'on avait prévu.

Je reviens sur l'exécution de l'investissement. Malheureusement, l'exécution de l'investissement est entravée par trois phénomènes et Dieu sait que nous faisons tous les efforts possibles pour exécuter nos investissements, avec d'ailleurs un taux d'exécution des investissements qui reste très élevé. Mais nous nous heurtons à trois phénomènes sur lesquels, malheureusement, nous ne pouvons pas grand-chose. Il y en a un quatrième qui est un phénomène favorable, je le rappelle, c'est la diminution des prix. Ça c'est plutôt favorable. Quand vous arrivez à faire autant et plus avec moins d'argent, cela veut dire quand même que vous avez progressé.

Les phénomènes sont les suivants :

D'abord, nous avons la lourdeur des procédures de marchés, d'autant plus que nous avons souhaité nous entourer de toutes les précautions possibles, de faire faire des enquêtes de concurrence, et que de ce fait, il nous arrive de perdre un an au-delà de la lourdeur ordinaire sur un marché déterminé. C'est le cas, par exemple, sur les marchés des dénivellations des giratoires à l'entrée de Bastia. Perdre un an, mais gagner des millions d'euros, c'est quand même à noter.

Deuxièmement, il peut arriver des impondérables : c'est par exemple et malheureusement ce qui se produit sur le tunnel de Propriano, où il y a eu, et c'est à déplorer, un accident mortel (un accident du travail). Il y a une enquête en cours. Il ne semble pas vraiment que nos services aient une quelconque responsabilité, mais malheureusement aussi le juge a décidé de ne pas autoriser à ce jour la reprise des travaux. Cela n'a pas été faute de saisir le juge par une lettre, il m'a répondu que l'on ferait le maximum pour accélérer les choses, c'était il y a un mois ou un mois et demi et pour le moment, je n'ai rien vu venir. Donc, j'ai transmis à un de nos avocats en demandant de voir s'il n'y avait pas un recours possible, parce qu'on ne peut pas continuer dans cette situation où les travaux sont bloqués, à mon sens, au-delà de ce qui serait utile et nécessaire pour la manifestation de la vérité. En tout cas, j'espère que cette situation se déblocuera.

Puis, nous avons un dernier point, j'en ai longuement saisi la commission des finances : des difficultés dans l'engagement de nos travaux et c'est le problème du PEI actuel et plus particulièrement du PEI routier, c'est un vrai problème. Vous le savez sans doute, le PEI s'agissant des infrastructures routières est alimenté par l'Agence de financement des infrastructures terrestres (agence française nationale d'Etat). Celle-ci a vu ses capacités financières considérablement diminuer parce que tout simplement elle devait trouver des ressources dans les fameux portiques dont vous savez qu'ils ont été finalement supprimés suite à tout ce mouvement dit des « bonnets rouges ». De ce fait, l'agence n'ayant plus une partie de sa ressource financée, ne nous a plus autorisés à faire d'engagements nouveaux sur un certain nombre de dossiers, c'est-à-dire des affaires qui sont prêtes, que nous pourrions entamer. Nous ne pouvons pas, nous sommes retardés depuis plusieurs mois, voire dans certains cas d'un an. Cela ne nous empêche pas d'inaugurer de nouveaux chantiers, de faire démarrer de nouveaux chantiers, mais il s'agit toujours de chantiers dont l'engagement était autorisé précédemment (par exemple, les tunnels de Bastia). Mais nous ne pouvons lancer de nouveaux chantiers.

Vraisemblablement en début d'année, nous pourrons à nouveau engager de nouvelles opérations ; il y en a beaucoup qui sont prêtes. Et par ailleurs, sur le plan des crédits de paiement, nous aurons une année 2015, parce qu'il y a beaucoup d'opérations en cours qui avancent et qui vont se terminer, beaucoup de dépenses réelles d'investissement, notamment dans le domaine routier. Cela risque de se retrouver sur les exercices suivants. Quand on a perdu un an à un moment donné, on a beaucoup de mal à le retrouver. J'ai donc saisi le Premier ministre à ce propos de manière très claire et très impérative, en lui rappelant que je voulais bien comprendre toutes les difficultés budgétaires du monde, mais qu'il y avait une loi, celle de 2002 qui a mis en place le PEI, il y avait un contrat qui avait été renouvelé et qu'aujourd'hui, non seulement nous devons subir la baisse des dotations de fonctionnement et nous adapter à cela, car cela rend plus difficile l'exécution du PEI de mon point de vue évidemment, mais en même temps nous devons supporter une latence de l'ordre d'un an dans la reprise de nos autorisations d'investissement et c'était un véritable problème, et c'était contraire au contrat et contraire à la loi. Donc, je l'ai rappelé très fermement au Premier ministre et nous aurons une discussion forte sur ce sujet pour revenir à une situation normale.

Je veux dire par là qu'il est normal que la Corse contribue aux finances publiques nationales et tout ce qu'on veut, mais il ne faudrait pas que du fait des difficultés nationales, ce qui a été décidé par la loi et convenu entre nous, c'est-à-dire le rattrapage historique de la Corse ne puisse pas se faire parce qu'il y a des difficultés nationales. Ce rattrapage doit avoir lieu même en période de crise. Il a lieu, mais sur ce point-là nous avons quand même des difficultés considérables.

Je dois dire aussi que nous veillons tout particulièrement, s'agissant du PEI, et nous avons veillé au cours des exercices précédents et encore au cours de celui-ci à récupérer l'argent que l'Etat nous doit sur les programmes PEI. Ce sont des dizaines de millions d'euros.

Au passage, ce qui explique entre autres la différence entre le passé et le présent : c'est que nous avons récupéré très activement, plutôt que d'emprunter, l'argent que l'on nous devait au titre de l'exécution des programmes.

Par ailleurs, le renouvellement maintenant d'une nouvelle période du FEDER nous ouvre de nouvelles possibilités de financements européens et c'est heureux. Et au passage, je dois féliciter nos services et la conseillère exécutive également, Emmanuelle de GENTILI, et en particulier la directrice des affaires européennes qui a fait un travail

considérable qui explique l'approbation du programme FEDER pour la Corse pour la nouvelle programmation.

Néanmoins, malgré toutes ces difficultés, mais je ne voudrais pas anticiper sur le débat de la commission des finances et sur le débat du rapport ORSINI, du rapport sur la fiscalité, au titre de cette année nous ne souhaitons pas augmenter la fiscalité, pourquoi ? D'abord parce que nous sommes dans une période de crise et que c'est trop facile d'essayer d'augmenter la fiscalité. D'autre part, parce que nos marges ne sont pas immenses. Et troisièmement, parce que nous pensons qu'il vaut mieux que le travail sur la fiscalité soit envisagé globalement et que ce sera plus dans les exercices futurs qu'on pourra éventuellement faire évoluer la fiscalité, mais toujours avec le souci d'épargner la fiscalité des ménages.

A ce titre, il a été évoqué, y compris dans la presse et il y a un rapport dont je ne sais toujours pas comment il est allé dans le circuit, qui évoquait la possibilité d'une augmentation de la taxe sur les produits pétroliers. Pourquoi est-ce que nous prenons la décision de ne pas vous proposer une augmentation de la taxe des produits pétroliers ? Parce qu'il nous semble qu'il y a deux problèmes : le premier que la distribution des carburants en Corse ne donne pas lieu à une situation concurrentielle qui permette à la Corse ou aux usagers de la Corse de disposer du meilleur prix et que donc il y a un prix qui reste relativement élevé par rapport à ce qu'il devrait être. D'autre part, parce que nous considérons que les ménages sont déjà chargés et qu'enfin nous considérons qu'il faut attendre de voir si la baisse actuelle du prix du pétrole va se prolonger et va continuer d'avoir une incidence favorable malgré tout sur le prix à la pompe pour éventuellement envisager, dans un exercice ultérieur, une augmentation du prix à la pompe et donc du prélèvement que nous faisons. Pour donner un ordre d'idées, 2 centimes par litre représenteraient une recette pour la CTC de 6 M€ (cela fera partie du débat de ce soir ou de cet après-midi à propos du rapport sur la fiscalité).

Donc, nous nous présentons à vous, et je vais terminer là Monsieur le Président, sinon vous allez me dire que je suis trop long et vous aurez raison, avec un budget extrêmement rigoureux. Je le dis, dans les années qui viendront, quel que soit le choix politique et même -ce qui n'est quand même pas une hypothèse improbable- si le peuple décidait de prolonger mon martyre de quelques années, on ne pourra pas tenir des baisses régulières de fonctionnement. D'ailleurs, dans le rapport KLOPFER, on a indiqué qu'on se fixait comme objectif de tenir une augmentation de 0,8 % par an, ce qui est déjà très courageux et très rigoureux. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on a essayé de réduire au

maximum, mais on ne pourra pas réduire au-delà et donc, il sera déjà méritoire de parvenir à une augmentation du fonctionnement qui sera de l'ordre de 0,8 %.

Cette année nous faisons un effort particulier et on ne continuera pas à diminuer année après année. Ce qui indiquera que pour l'avenir, puisque nous devons continuer à investir beaucoup, au moins jusqu'en 2022, c'est-à-dire la fin de l'exécution du PEI, il y aura le choix : trouver des ressources fiscales nouvelles pour limiter l'emprunt, ou avoir un emprunt qui soit compatible et qui serait relativement raisonnable en projection, tout en ayant fixé une barre qui est quand même relativement raisonnable par rapport à ce que projettent beaucoup d'autres régions de France.

Voilà, Monsieur le Président, les grandes lignes de ce budget. Je ne rentre pas complètement dans le détail, je pense qu'à l'occasion des interventions et de la réponse que je ferai, suite au débat qui a déjà eu lieu à propos des orientations budgétaires puis au débat qui a eu lieu en commission à propos du budget, nous aurons l'occasion de rentrer dans toute une série de détails.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le rapporteur ?

M. Marc-Antoine NICOLAI

Merci Monsieur le Président.

OBSERVATIONS DES COMMISSAIRES :

Faisant référence à l'étude du cabinet KLOPFER, qu'il estime d'ailleurs éminemment utile pour préciser certaines données et permettre une projection prospective, **le Président Antoine ORSINI** a fait remarquer que le ratio par habitant du prélèvement au prorata des recettes opéré par l'Etat au titre de la contribution des collectivités au rétablissement des finances publiques était 6 fois plus élevé pour la Corse que pour les autres régions de métropole et d'Outre-mer ; cette situation traduisant à son sens une absence totale de prise en compte de la situation particulière de la

Corse, prise en compte qui aurait dû conduire à une diminution moins forte de la DGF sur la période 2015-2017.

Mme Fabienne GIOVANNINI s'est également inquiétée de la participation importante de la CTC et de la répartition injuste qui pénalise la Corse et qui devrait à son sens être revue avec le Gouvernement.

En réponse, **le Président Paul GIACOBBI** a fait d'abord valoir que la comparaison avec les autres régions représente toujours un exercice délicat en raison de la différence de contexte, de droit, de compétences et de structure financière.

Il a ensuite rappelé que, même si la contribution de la CTC apparaissait très défavorable sur le papier, il convenait de considérer en contre-point que :

- d'une part la dotation de continuité territoriale était extraite du calcul et que l'Etat s'abstenait de la diminuer alors même que cette dernière permettait de dégager un excédent,
- d'autre part la Corse était appelée à contribuer plus fortement par habitant du fait que le budget de la CTC par habitant était plus important que celui des autres régions ; s'il est donc à son sens mécaniquement normal que la Corse participe à un niveau plus élevé que les autres régions, il considère en revanche injuste que l'Etat invoque le PEI.

En conclusion de ce point, **le Président Paul GIACOBBI** a estimé nécessaire d'inclure cette problématique dans le paquet de discussion globale avec le Gouvernement, à l'appui du projet de réforme fiscale territoriale dont il souhaite que le poids soit renforcé par une approbation large de l'Assemblée de Corse.

Revenant à l'architecture du projet de budget primitif, **le Président Antoine ORSINI** a salué les efforts visant à la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement qu'il faudra impérativement maintenir à + 0,8 % par an malgré le contexte contraint et l'importance des demandes adressées à la CTC.

Il a également positivement souligné le maintien du niveau d'investissement à hauteur de 200 M€ ainsi que l'existence d'une réelle capacité d'endettement qui permet à la Collectivité de continuer à contracter des emprunts à des taux avantageux.

Le Président Antoine ORSINI a fait néanmoins valoir qu'à son sens il conviendra d'activer le levier fiscal à horizon 2017 pour maintenir un tel niveau d'investissement sans aggraver l'endettement, et c'est bien l'enjeu que représente le rapport de réforme fiscale territoriale qui sera prochainement présenté à l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs et partant de l'avenant à la DSP ferroviaire qui conduira à une diminution de la participation de la CTC de l'ordre de 2 M€ par an, **le Président Antoine ORSINI** a considéré que l'inscription de 24 M€ en dépenses de fonctionnement pouvait sembler surévaluée d'environ 2 M€ qui pourraient être utilement répercutés sur l'investissement.

Enfin, après avoir souligné l'augmentation des crédits de paiements de l'aide aux équipements collectifs communaux, il s'est enquis d'une éventuelle possibilité de corriger les règles d'attribution de la dotation quinquennale selon les différents niveaux de collectivités.

Mme Pascaline CASTELLANI a de son côté fait valoir une insuffisante prise en compte du potentiel fiscal des communes dans les règles d'attribution de cette dotation.

Elle a par ailleurs demandé une série de précisions concernant notamment les inscriptions de 1 M€ en atténuation de charges, 1,5 M€ en section d'investissement au titre des autres immobilisations financières et 1 M€ en autorisation d'engagement pour l'Etablissement Public Foncier ; au sujet de ce dernier, elle a particulièrement souhaité que soient précisées sa date de démarrage ainsi que les éventuelles prévisions de création de postes ; elle a également demandé qu'une information soit organisée auprès des assemblées de maires sur le rôle de cet outil auprès des collectivités locales et ses modalités d'intervention.

Dans leur réponse, **le Président Paul GIACOBBI** et les services ont apporté les précisions suivantes :

- sur les dépenses de fonctionnement relatives à la DSP ferroviaire : seulement 4,9 M€ de crédits de paiement ont été inscrits et la prévision budgétaire - qui pourra de toute manière être corrigée au BS - tient compte à la fois de la diminution engendrée par l'avenant et du rythme prévisionnel des dépenses ;

- sur les règles d'attribution de la dotation quinquennale : **le Président Paul GIACOBBI** a d'abord rappelé que l'augmentation des CP résultait du fait que de nombreuses opérations seront soldées cette année ; il a ensuite précisé qu'il était prévu que la nouvelle dotation quinquennale

qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015 soit reconduite suivant les mêmes principes et modalités de calcul que la précédente, mais a cependant proposé que la Commission des Finances prenne en charge l'analyse de la situation et des éventuelles possibilités d'ajustement des règles d'attribution notamment entre collectivités urbaines et rurales ;

- sur la dette : **le Président Paul GIACOBBI** a tenu à souligner d'une part la diminution importante de l'annuité de remboursement du capital résultant d'emprunts moins coûteux et de plus longue durée, et d'autre part l'augmentation de l'intérêt générée par un emprunt toxique ;

- sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement : **le Président Paul GIACOBBI** n'a pas nié la difficulté de maintenir leur augmentation à 0,8 % par an sur la durée, mais a indiqué qu'un léger dépassement de cet objectif pourrait certainement être compensé par quelques petites recettes comme par exemple, celle pouvant provenir du fonds de compensation des emprunts toxiques ;

- sur l'Etablissement Public Foncier : il a été précisé que l'inscription en AE avait uniquement pour objet d'enclencher le démarrage de l'outil et qu'il n'était pas prévu de création de postes mais un redéploiement de personnels d'agences et offices ; le Conseil d'administration devrait se réunir en janvier pour un démarrage opérationnel au 1^{er} trimestre.

Votre Commission a émis un avis favorable sur ce dossier (non participation du groupe « Femu a Corsica »).

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie Monsieur le rapporteur.

Je prends le nom des intervenants : Jean, Etienne, Antoine, Aline, Marie-Antoinette, Agnès, Marc-Antoine.

Il est 11 h 30, nous allons terminer vers 12h30–12h40, cela dépend du nombre de minutes que chaque intervenant veut consacrer à l'examen du budget, ce qui est normal.

Je passe la parole à Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de ne pas être très long. L'essentiel de mon intervention sur le fond a déjà été livrée devant cette assemblée à propos du

DOB. Même s'il y a des rectifications sur les chiffres, l'essentiel quand même était disponible.

On est sur une mandature qui va peut-être s'achever, je dis bien « peut-être » parce qu'on a des questions qui ont été posées qui sont encore sans réponses et donc cela risque d'être le dernier budget en application.

Je ne pense pas qu'on puisse être étonné de ce qui nous arrive. Quant à nous, nous le disons depuis 2008 au moins. Depuis 2008, nous avons prêché de manière constante qu'il fallait reprendre en main les finances et ne pas naviguer au fil de l'eau. Nous l'avons dit sous la mandature SANTINI/de ROCCA SERRA et nous le disons aujourd'hui sous la mandature GIACOBBI/BUCCHINI.

Pour ce qui concerne la méthode : si on nous avait écoutés, on en serait peut-être dans la même situation concernant les recettes, mais on ne connaîtrait pas les turbulences actuelles parce qu'on a été obligés, en quelque sorte, pour prendre une image qui est une image de rallye, de tirer le frein à main pour essayer de ne pas sortir de l'épingle.

Donc, les difficultés actuelles étaient pour nous prévisibles, on ne peut pas dire que ce qui nous arrive, arrive un peu d'une manière inopinée. Des signes très forts étaient perceptibles dès 2008 et cela regarde bien entendu les deux mandatures et c'est pour cela que dès 2010, dès le début de la mandature et particulièrement en 2011, nous vous avons demandé de serrer les boulons et de vous adosser à un système qui est un système de performance. On a peut-être mal prêché, on n'a pas été entendus et aujourd'hui bien entendu, ces difficultés et ces problèmes, tout le monde doit les porter, vous comme nous. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement de quelque chose qui peut-être revu et corrigé, ce qui a été a été. Donc je le dis en responsabilité politique bien entendu, sinon on pourrait dire effectivement « on pourra faire mieux ». Non, il y a des tendances lourdes aujourd'hui, tellement lourdes qui font qu'il sera difficile dans l'avenir de mettre en œuvre des moyens extraordinaires.

Bien entendu, nous pouvons considérer que si nous sommes demain à la gouverne, nous n'aurons pas tout à fait la même politique, il y aura donc des choix et des arbitrages différents, mais nous aurons à supporter les conséquences des gestions précédentes.

La situation générale, je l'avais signalé au niveau du DOB, continue à se dégrader au niveau de l'emploi puisqu'on a franchi la barre des 21 000 chômeurs. Mais ce qui est encore plus grave et qui annonce très

certainement d'autres problèmes, c'est que les entreprises se portent mal. L'affaire notamment du PLU d'Ajaccio va porter un coup à l'activité économique locale. Quand je dis « Ajaccio », bien entendu c'est aussi tout le territoire ajaccien, il ne s'agit pas uniquement de la commune. Donc, vous voyez, il y a encore d'autres facteurs qui interviennent et qui accélèrent ces turbulences.

L'augmentation des coûts de fonctionnement, vous l'expliquez par le fait qu'il y a la GVT, qu'on ne peut pas faire autrement. Il y a donc une augmentation progressive, certes limitée, sauf qu'il y a des années, parce qu'il y a eu aussi créations de postes, cette GVT a été au-delà de ce qui avait été prévu dans le scénario que vous nous aviez proposé je crois en 2011, après l'étude du Cabinet dont je ne sais plus le nom, mais j'ai retenu cela. Et bien entendu, aujourd'hui on a une érosion et des difficultés concernant nos marges financières.

Les coûts de fonctionnement sont difficilement compressibles, cela est vrai, mais c'est une raison de plus d'avoir fait l'effort au moment voulu et de le faire de manière progressive. J'en veux pour preuve aujourd'hui la difficulté qu'ont les associations culturelles à qui il a quand même été fait un sort, peu importe les raisons, prenons la situation comme elle est aujourd'hui, et qui nous sollicitent, qui nous demandent d'intervenir et qui ont eu, non pas en début d'année ou en fin d'exercice, mais en cours d'exécution des budgets, des coupes sombres. Alors on pourra bien entendu trouver différents prétextes, mais le problème n'est pas là. Le problème c'est que l'opinion aujourd'hui doute de la nécessité de mettre en œuvre cette politique. A vous d'être pédagogues, mais je ne sais pas si la pédagogie suffira.

L'analyse faite par le Cabinet KLOPFER confirme en tous points les analyses que l'on avait faites depuis 2008. D'abord c'est un très bon document et cela nous permettra de mieux ajuster le tir, d'ailleurs puisque je signale le document, vous nous avez fourni aussi un document de Gecodia qui est très intéressant sur l'activité économique. Vous pouvez aussi me dire que vous avez hérité d'une situation que vous n'avez pas créée, on peut le prendre en compte mais même si je peux vous le concéder, les efforts qui étaient nécessaires en début de mandature s'imposaient quand même.

Les enseignements que l'on peut retrouver dans l'analyse financière rétrospective et prospective du Cabinet KLOPFER sont innombrables. Lorsqu'on lit le document, on a une question qui se pose de manière impérative : est-ce que nous aurons, est-ce que vous aurez la

volonté de redresser la barre, ou est-ce que vous choisirez la fuite en avant ? Je ne fais pas, bien entendu, de procès d'intention et je ne nous fais pas de procès d'intention. C'est une question qui est posée à tous et pas uniquement à l'Exécutif, tout simplement parce qu'il y a, c'est vrai, une dégradation de la situation générale.

Il y a une question qui est pour le moment sans réponse, nous verrons tout à l'heure, lors de la discussion sur la fiscalité, quel sort sera réservé au package fiscal. Ensuite, il y a nécessairement, cela vous concerne et cela nous concerne, la réforme de la méthode de gouvernance.

Sur le premier point, la situation générale, bien évidemment nous n'avons pas prise, nous ne pouvons, à notre échelle, que constater. Certes, on pourra nous dire : oui, mais vous pouvez infléchir la politique d'investissement, créer les conditions du développement économique, etc., etc. Oui, le propre du politique, justement c'est d'essayer d'infléchir les tendances et d'agir de manière corrective sur les situations, en tout cas c'est notre conception à nous. S'il s'agissait de laisser uniquement filer le marché, on le saurait et c'est une conception ultralibérale que nous ne partageons pas. Donc, si on prend les indicateurs, tous sont, non pas au rouge, mais très mauvais. Comment pourra-t-on arracher des marges d'autonomie financière dont nous avons besoin ? Cela n'est pas évident.

Sur le dernier point, nous verrons dans la prochaine mandature, quels choix feront les électeurs et quelle politique leur sera proposée ; à ce stade, je pense qu'on ne peut pas aller plus loin.

Je voudrais m'attarder sur plusieurs points.

Le premier point qui n'a pas reçu à ce jour de réponse structurelle, c'est le problème des emprunts toxiques. Vous le savez, l'année dernière un fonds a été créé, je crois en fin d'année, de 100 M€. Alors je vous avais interpellé plusieurs fois M. le Président, pour savoir si vous aviez sollicité ce fonds et si vous aviez pu obtenir quelques résultats.

Alors pour essayer de comprendre un peu mieux ce que sont les prêts toxiques, je vous conseille de lire un livre de Patrick SAURIN, qui explique comment les banques financent les collectivités locales, mais plus que cela, il vous démontre (c'est à l'échelle de la planète) comment les financiers font la loi. Donc j'attends votre réponse, je ne vais pas rentrer dans le détail, je pense que c'est une question importante qui intéresse chacun des conseillers.

Je voudrais intervenir sur un deuxième point, c'est ce qui concerne la contribution corse au redressement des finances publiques. Là, je voudrais faire un certain nombre de commentaires parce que nous ne sommes pas dans un contexte qui est tout à fait neutre et on n'applique pas forcément une règle mathématique à une situation particulière.

Les commentaires que vous faites dans les tableaux qui sont pages 22, 23 et 24, sont suffisamment éloquents, donc je ne vais pas insister, mais on retrouve les mêmes, à l'identique d'ailleurs, je suppose que ce sont les mêmes tableaux, les mêmes couleurs que l'on retrouve dans l'analyse faite par le Cabinet KLOPFER.

A l'évidence, la charge supportée par la Corse n'a rien à voir avec l'effort demandé aux autres régions. Outre les éléments dont vous avez parlé tout à l'heure dans votre intervention M. le Président, il faudrait ajouter aussi que beaucoup des régions qui peuvent être citées sont des régions riches, c'est-à-dire des niveaux de vie, des niveaux d'activité économique qui n'ont rien à voir avec la nôtre. C'est la première chose.

Deuxième chose, le fait que la Corse ait des compétences, c'est parce qu'il y a eu une évolution en Corse qui n'a pas eu lieu ailleurs et on ne pourrait pas, une fois de plus, nous reprocher d'avoir acquis des compétences. S'il y a eu des transferts, je voudrais signaler, mais je le dirai tout à l'heure lors du débat fiscal, à mon avis c'est qu'il y a eu transfert de compétences, il n'y a pas eu toujours transfert de moyens. Je ne vais citer qu'un exemple, mais je vais y venir tout à l'heure. Quand on nous a transféré les routes dites nationales, il n'y a jamais eu d'état des lieux. On a eu un outil... Oui, cela fait longtemps Dominique, cela fait longtemps mais cela pèse toujours et la notion de rattrapage ici, il faut la voir justement à l'aune de cette situation. Mais il y a d'autres cas : la formation professionnelle et le reste.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais insister, c'est que nous avons, nous, à Femu a Corsica, alerté l'opinion, alerté nos collègues et alerté l'Exécutif par une motion de Gilles SIMEONI, au mois de juin, parce que bien entendu, nous avons eu les informations qui concernaient cette contribution. Je vais vous donner lecture d'un élément qui pour le moment ne vous a pas été communiqué, semble-t-il.

Il est à noter que des aménagements avaient été initialement envisagés, ainsi que l'atteste le relevé de conclusions du Comité des finances locales chargé de faire des propositions au gouvernement, qui précise, je cite : « Souhaite que pour les régions, la baisse des dotations

soit répartie au prorata des recettes réelles et que les spécificités des régions d'Outre-mer et de la Collectivité Territoriale de Corse soient prises en compte ». Vous vous rendez compte de l'importance de la chose ! Cela a été bien entendu gommé et oublié. Donc tout cela s'ajoute malheureusement, et tout cela pèse beaucoup trop sans doute.

Page 26 de votre document, pour ce qui concerne la dotation de continuité territoriale, il faudrait quand même quelques explications. On sait que la DCT n'a pas été indexée depuis, je crois 2009, et que dans le rapport de la Cour régionale des comptes, il était fait état que de mai 2009 à 2013, le différentiel pouvait être de 23 M€. Alors là, il y a deux interprétations, cela c'est la Cour régionale des comptes qui le dit. Mais il faut rappeler que précédemment la convention de DSP était indexée sur l'IPPIB, ce qui donnerait en 2013 un delta de 42 M€. Pourquoi je dis cela ? Cela suit la démonstration que j'ai fait tout à l'heure, c'est-à-dire que là, on est dans la double peine. Par ailleurs, le rapport indique, je suppose pour l'Office, un prévisionnel en excédent de 12 M€. Il faut savoir que le budget de l'OTC de 2013 a été présenté avec un déficit de 25 M€ et rééquilibré par les retenues faites à la SNCM. La nouvelle DSP qui est bornée à 104 M€, atteint déjà dès la première année le montant. Quel est le détail, M. le Président, des compensations financières par compagnies aériennes et maritimes, ajustement compris, qui permet d'arriver à cet excédent ?

Toujours en marge de ce budget, la question d'actualité que vous avez traitée, vous nous aviez donné un certain nombre d'éléments, mais je pense que les appréciations qui ont été données vont certainement, de la part d'un certain nombre de groupes, susciter le débat.

Alors il y a deux thèses : soit les compagnies ont répondu globalement et en infraction, ce n'est pas ce que vous nous dites, les compagnies ont répondu ligne par ligne, mais sur une offre globale. Est-ce que d'ici le mois de février, on pourra a posteriori donc, modifier l'offre ?

Pour revenir au plan général et pour terminer, les difficultés budgétaires actuelles mettent une fois de plus en exergue la nécessité de créer les conditions d'appropriation de recettes nouvelles. Ainsi le débat sur le package fiscal revêt une importance accrue. Les propositions en débat feront à n'en pas douter l'objet de délibérations et demanderont, à notre sens, en tout cas nous vous le demandons, un suivi particulier et une attention de tous les instants.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Etienne.

M. Etienne BASTELICA

Avant, bien entendu, un mot concernant la situation que nous connaissons aujourd'hui, puisqu'on ne peut pas parler de ce budget, parler des chiffres, même si on veut être assez rapides dans nos propos, sans parler de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre Collectivité.

La situation, comme vous le savez tous, n'est pas bonne, puisqu'à partir du moment où on doit subir une baisse sensible des dotations de l'État et en même temps on s'aperçoit que la dégradation de la situation économique de la Corse dessinent toutes les deux une conjoncture des finances locales mettant au défi l'action publique de la CTC comme d'autres collectivités.

Répondre aux « conséquences humaines et sociales provoquées par la crise » tout en « stimulant » le développement, tels sont les objectifs que se fixe l'Exécutif au travers du projet de BP pour l'exercice 2015.

Vous l'aurez bien entendu noté, malgré une reprise économique des « économies avancées », notamment de la zone euro, imaginez alors ce que c'est ailleurs, la France connaîtra pour sa part une croissance plus lente, de l'ordre de 1% si tout va bien. Le pouvoir d'achat des ménages s'améliore trop modestement (+0,4 % après -0,2 %) pour susciter une nette accélération de la consommation et de l'investissement en logements neufs, il en faudrait beaucoup plus.

La faiblesse de la croissance en France ne permet pas d'anticiper une réelle amélioration de l'emploi. Malgré tout, le Gouvernement s'évertue à suivre les injonctions européennes en mettant en œuvre les nouvelles mesures « structurelles » qui pour nous sont des mesures austéritaires.

En Corse, les indicateurs ne montrent pas de signes encourageants de croissance. La situation sociale s'est effectivement aggravée : selon Pôle emploi, le nombre de chômeurs s'établit à plus de 21 000 -9^{ème} taux de chômage parmi les régions métropolitaines- en augmentation de près de 12 % sur un an et plus rapide que la moyenne nationale, il faut le souligner.

Les contraintes financières conduisent la plupart des collectivités à constater une baisse de leur capacité d'autofinancement et à réduire leurs investissements. La note de conjoncture d'octobre de la Banque Postale estime ce repli des investissements des collectivités locales à 7,4 % en 2014, repli accentué par une érosion continue de l'épargne brute résultant de la baisse des recettes courantes. Mais les collectivités agissent également sur leurs dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses en direction des tiers, car la maîtrise des dépenses de gestion demande plus de temps, la plupart ne pouvant être supprimées car elles concernent des piliers du service public local.

Voilà résumé, M. le Président, l'enjeu du budget de la CTC : maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en assurant les bases de l'action publique, et constituer une épargne brute permettant la poursuite des investissements en maintenant un niveau supportable d'endettement.

La question que nous pouvons nous poser aujourd'hui, c'est de savoir si le projet de budget réussit à relever ces défis dans trois points principaux ?

- L'effort soutenu d'investissement

De manière générale, la part des dépenses d'investissement dans les dépenses totales est en baisse ; cependant, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement hors dette est supérieur de 3,28 % à celui du BP 2014 et s'élève à 220,335 M€. Il faut voir là un marqueur de la volonté de privilégier l'investissement.

En second lieu, la part d'investissement générateur de ressources de contrepartie s'accroît puisque dans cette section d'investissement, bien qu'en diminution de près de 3 M€, la part des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe passe de 50,7 à 53 %, à comparer aux 25 % alloués aux tiers et aux 22 % pour les agences et offices.

L'augmentation des subventions d'équipement doit notamment permettre de lancer la nouvelle dotation quinquennale.

À ce propos, M. le Président, aujourd'hui la plupart des communes et des EPCI sont en train de préparer leur programme d'investissement pour l'année à venir en intégrant une estimation de leur capacité d'autofinancement, telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire de l'exercice actuel.

Les subventions constituant une part importante de leurs divers plans de financements prévisionnels, certains maires et présidents ont déjà pris contact avec les principaux partenaires financiers dont l'Etat et les départements, ces derniers leur ayant apporté, en général, des réponses précises à leurs demandes.

Pour ce qui concerne notre Collectivité, de nombreux maires et présidents d'EPCI nous ont interrogés sur le montant de la Dotation Quinquennale 2015-2020 dans la mesure où l'actuelle vient à échéance le 31 décembre prochain.

Des informations nous ont été données en commission des finances. Nous vous demandons M. le Président, si vous pouvez rassurer sur ce point, tous nos collègues élus.

De manière plus détaillée, les autorisations de programme sont globalement à la hausse pour les fonctions structurante, productive, spatiale et autres mais à la baisse pour la fonction sociale, en raison de la diminution des engagements nouveaux des constructions scolaires. Les crédits d'investissements sont globalement à la hausse, du fait notamment des programmes européens de coopération décentralisée, ainsi que des constructions scolaires, de la formation et de l'enseignement supérieur. On observe, toutefois, des baisses sensibles dans certains secteurs, qui sont sans doute des raisons techniques mais appellent des précisions, en particulier s'agissant des infrastructures portuaires et aéroportuaires, du haut-débit, des énergies renouvelables ou de la jeunesse et sports.

Un mot, M. le Président, sur les constructions scolaires. Le Plan Pluriannuel d'investissement 2012-2017 prévoyait 19,31 M€ pour l'année 2015, considéré pour l'ensemble des 45 EPLE publics. 13,9 M€ sont prévus au projet de BP : pouvez-vous nous rassurer à nouveau sur ce point ?

- La limitation de l'endettement

Conformément aux Orientations budgétaires, vous proposez l'inscription d'un emprunt de 29 M€, en augmentation de 4 M€ sur 2014 et permettant de financer 13 % des dépenses d'investissement.

Dans ces conditions, l'encours de la dette s'établira à environ 342,797 M€ contre 319,195 M€ lors de l'exercice 2014 ; rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, le ratio de 63,3 % demeure raisonnable, mais bien que le seuil de vigilance se situe, comme vous le dites, à 80 %, il

appelle à la prudence si l'on se souvient que l'enquête prospective de 2011 préconisait une stabilisation de l'encours à 301 M€. L'annuité de la dette est stabilisée à-peu-près au niveau de l'an passé.

- Le dégagement d'un autofinancement important

Compte tenu des niveaux contraints de recettes et de recours à l'emprunt, le financement des investissements projetés suppose de dégager une épargne suffisante sur la section de fonctionnement.

Vous parvenez ainsi à un virement à la section d'investissement de 112,727 M€, soit 11,4 M€ et 11,28 % de plus qu'en 2014.

Cette compression des dépenses de fonctionnement, venant après la forte diminution du précédent budget, est donc loin d'être anodine et appelle quelques observations ou questions. Nous aimerions, en particulier, comparer le montant du budget de fonctionnement prévu avec la réalisation effective des exercices 2013 et 2014.

Si, d'une part, les autorisations d'engagement progressent de 2,59 %, les crédits de paiement diminuent de 1,46 % globalement mais avec de fortes disparités. Tout d'abord, et fort logiquement, l'effort porte plus sur les allocations aux tiers que sur les dépenses directes. Je n'ai pas fait le calcul, mais il est probable que le rapport dépenses directes/subventions, qui était de 91/9 en 2014 a dû encore se creuser.

Pratiquement tous les secteurs sont affectés par la diminution des crédits de fonctionnement. J'observe que la forêt, en investissement comme en fonctionnement d'ailleurs, échappe aux restrictions et nous nous en félicitons. En effet, nous disposons aujourd'hui de l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une politique volontariste dans ce domaine avec, notamment, la contribution de notre Collectivité à la valorisation de la forêt corse en mars 2013, les récentes assises sur la forêt et in fine le projet de PADDUC, adopté fin octobre par notre Assemblée, au sein duquel la filière bois est largement présente. L'effort consenti est d'autant plus justifié que le temps presse car n'oublions pas que la production de bois transformé ou traité ne répond qu'à 45 % des besoins locaux, la demande de bois d'œuvre n'étant elle couverte qu'à hauteur de 1 à 2 % par du bois local.

Mais, par ailleurs, de fortes baisses portent sur le réseau routier, l'environnement, la formation professionnelle apprentis, la culture mais aussi l'action sanitaire et sociale, la jeunesse et le sport, l'appareil éducatif.

Autant de diminutions qui nous interpellent, autant de questions que nous désirons vous poser.

Dans la mesure où, vous le savez mieux que moi, étant donné que c'est notre corps de compétences, est-ce que nous allons réussir à être à la hauteur de nos engagements ?

Voilà, Monsieur le Président, notre analyse du projet de BP qui appelait donc quelques questions mais, au-delà, soulève de véritables interrogations pour les prochaines années ; compte tenu de la tendance à la baisse des dotations et des perspectives économiques assez moroses, il est bien entendu qu'en ce qui nous concerne, et vous l'avez noté lors du débat national qui ne peut pas être déconnecté de notre débat au sein de notre Collectivité, nous pensons, en ce qui nous concerne, c'est un autre débat, qu'une autre politique est possible en matière fiscale, une politique bien entendu qui ne commencerait pas à taxer tous les consommateurs, mais une politique qui commencerait, et vous le savez, par taxer ceux qui éventuellement pourraient apporter le plus à l'économie nationale et européenne. Il est aujourd'hui devenu insoutenable et les bouquins sont foison, sont très nombreux qui dénoncent aujourd'hui la dictature de la finance sur notre économie. Tant qu'on ne s'attaquera pas à cette dictature, je pense qu'on ne pourra éventuellement qu'inventer des taxes.

En tout état de cause, les efforts que vous faites à la Collectivité pour pouvoir arriver à gérer et bien ce budget, en ce qui nous concerne, M. le Président, nous le voterons et je pense que le pouvoir qui est entre mes mains aussi votera avec notre groupe.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Antoine.

M. Antoine ORSINI

Merci M. le Président.

Lors du débat d'orientations budgétaires d'il y a quinze jours, j'indiquais que nous pouvions considérer être entrés dans ce que l'on pourrait appeler le « dur » d'une situation liée à l'assainissement des comptes publics et par voie de conséquence, marquée par la baisse des

dotations aux collectivités locales à laquelle notre Collectivité n'échappe pas.

Le contexte économique et financier qui en résulte est donc marqué par des contraintes de plus en plus fortes sur nos ressources budgétaires d'une part, et d'autre part par une situation économique et sociale dégradée à laquelle, bien entendu, notre Collectivité, ayant par ailleurs la compétence du développement économique, doit aussi faire face. Et c'est donc dans ce contexte très brièvement rappelé que, M. le Président, il vous est donné d'élaborer un budget pour l'année 2015.

Si je devais, au nom de mon groupe, qualifier ce budget, je dirais en deux mots qu'il est volontariste et réactif, et je vais m'attacher en trois ou quatre points à montrer en quoi il nous apparaît comme volontariste et réactif.

Volontariste et réactif, d'abord au niveau des recettes.

Je rappelais à l'instant que notre collectivité subit une baisse des dotations : -7 M€ en 2014, - 10 M€ vraisemblablement en 2015, et faut-il le dire, la réduction des dotations en 2015 pour la CTC aurait dû être plus importante, de l'ordre de 13 M€. Et c'est précisément par votre réactivité que, à la faveur d'un amendement, vous avez pu (si je peux m'exprimer ainsi) diminuer la douleur ou atténuer la douleur en faisant en sorte que la diminution soit soustraite des 3 M€, que nous avons pu ainsi « récupérer ». Néanmoins, il demeure qu'un prélèvement aussi important et qui va s'accroître dans les deux années qui viennent, puisque dans le plan d'assainissement 2015-2017 des finances publiques, ce prélèvement des dotations est préoccupant. Mais plus que préoccupant, je considère qu'il est injuste pour trois raisons :

La première, parce que cela a été rappelé par vous-même notamment tout à l'heure, que la répartition régionale du prélèvement des dotations auprès de notre collectivité s'est faite au prorata des recettes et que bien évidemment, vous le disiez également, notre collectivité bénéficiant de recettes de dotations importantes, ce prélèvement pour la CTC est d'autant plus important et il s'explique par le fait que notre collectivité, à la différence de régions de droit commun, dispose de compétences plus approfondies, plus larges, en un mot particulières, et de ce point de vue il serait juste, comme vous le faites, de considérer que, en effet, à recettes plus importantes, prélèvements plus importants. Sauf que, je pousse plus loin le raisonnement, si on pénalise ainsi les collectivités qui ont des recettes plus importantes en raison de compétences plus

importantes, au terme d'un mouvement de décentralisation plus important, cela revient à dire, et je l'exprime ainsi, que cette répartition régionale des prélèvements sur les dotations est profondément anti-décentralisatrice, elle est l'ennemie de la décentralisation. Alors en disant cela et en le démontrant ici, chacun, à commencer par l'Etat bien évidemment, devra être mis en face de ses responsabilités et de ses choix.

Le deuxième élément, c'est que (cela a été rappelé par Jean BIANCUCCI en effet, et le Cabinet KLOPFER nous le rappelait l'autre jour en commission des finances) le Comité des finances locales a dans son avis préconisé que cette répartition tienne compte des spécificités de certaines régions en désignant l'Outre-mer et la Corse. Il n'en a rien été pour la Corse. En revanche, il en a été pour l'Outre-mer, puisque pour l'Outre-mer, non seulement il en a été tenu compte par le fait que le prélèvement ne s'est pas fait au prorata des recettes, qui chez eux aussi sont plus importantes (30 millions d'habitants) du fait de leurs compétences, mais bien fait au prorata de la population. Ce qui, évidemment, explique, alors que la CTC (et je vais prendre le chiffre après la réduction du 3 M€ par l'amendement), ait un prélèvement d'environ 10 € par habitant, que la moyenne nationale, soit de 2,9 € par habitant, le prélèvement pour les régions d'Outre-mer est seulement de 2,6 € par habitant, cela nous fait rêver ! Et j'ajoute, parce qu'il n'y en a pas assez, que pour l'Outre-mer, outre le fait que ce prélèvement se soit fait non au prorata des recettes mais au prorata de la population, il y a même eu par-dessus le marché, un abattement d'un tiers sur le prélèvement ainsi calculé, ceci fait beaucoup ! Ceci fait beaucoup et ceci me conduit à penser et à vous dire, M. le Président, que tout en partageant votre raisonnement et en me réjouissant que l'on ait déjà un acquis par les 3 M€ de sauvegardés, je crois qu'il y a encore un peu de chemin à faire, justification à l'appui, argumentation à l'appui, pour que la Corse soit plus équitablement traitée dans l'effort de redressement des finances publiques du pays.

Un budget volontariste et réactif également au niveau des recettes fiscales, mais là je vais être très court sur le sujet pour ne pas me répéter par rapport à d'autres débats ultérieurs et ne pas anticiper sur le prochain. Ces recettes fiscales grosso modo plafonnent et vous avez été volontariste et réactif M. le Président, en donnant les moyens d'essayer de préserver les recettes que nous avons, de les consolider et d'essayer d'en trouver de nouvelles. Ce sera l'objet du débat du rapport suivant, donc je ne m'y attarde pas davantage.

Volontarisme et réactivité également dans les dépenses.

D'abord en matière de dépenses de fonctionnement, puisque vous nous proposez, M. le Président, une maîtrise et même une légère baisse des dépenses de fonctionnement, en maîtrisant dans une évolution incompressible les dépenses de personnels, les charges salariales et en baissant d'autres charges à caractère général ou à des tiers. Je voudrais profiter de cela pour tordre le cou à un premier canard boiteux qui est le canard boiteux de la contradiction que j'entends souvent ici ou dans la presse et qui consiste à la chose suivante : à faire observer, quand c'est fait avec sagesse, ou à hurler quand la sagesse échappe, à l'envolée des charges de fonctionnement et dans le même temps, et par les mêmes souvent, de dire qu'il faut répondre à tout, que nos compétences sont très larges et bien au-delà, qu'il faut maintenir en l'état toutes les aides aux tiers, qu'il faut répondre à toutes les demandes de subventions exceptionnelles dans divers secteurs que je ne citerai pas ici aujourd'hui. Bref, maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais sans y toucher ! J'avoue que cette inéquation dépasse les plus grands mathématiciens, mais je laisserai opérer la magie ou les magiciens.

Budget volontariste et réactif enfin sur les dépenses d'investissement, car en effet, le projet de budget que vous nous proposez met en avant la nécessité de maintenir, voire même de rehausser le niveau d'investissement à un niveau qui dépasse les 200 M€, 220 je crois, notamment en faisant recours à l'emprunt, je vais y revenir. Ce niveau d'investissement, vous nous proposez de le consacrer à des infrastructures de transport, les routes, les ports et aéroports, les équipements collectifs et l'enseignement supérieur et les constructions scolaires, investissements de préparation à l'avenir s'il en est, et puis le soutien à l'activité économique, à l'agriculture, à la maîtrise de l'eau et au tourisme. Et dans l'ensemble de ces domaines, et je n'ai cité que les plus importants en masse budgétaire, je voudrais m'arrêter un instant sur l'un d'entre eux, qui est celui de l'investissement en faveur du ferroviaire.

Il faut dire que, de mon point de vue et par rapport au plan que nous avons voté (le plan pluriannuel), nous pourrions faire, et j'avais proposé si ce que je disais en commission des finances pouvait se vérifier, qu'il y ait peut-être, pas forcément à l'occasion de ce budget primitif mais peut-être à l'occasion d'un budget supplémentaire, un réajustement en faveur de l'investissement ferroviaire. D'abord parce que, et il faut s'en féliciter, parce que là aussi on entend beaucoup de choses qui sont dites sur le déficit du transport ferroviaire. Mais que je sache, y-a-t-il un seul mode de transport où nous investissons qui n'est pas déficitaire ? Je vais les prendre un par un et on en jugera.

L'investissement routier, où d'ailleurs nous consacrons et c'est normal l'essentiel de nos efforts budgétaires en matière d'infrastructures de transport, nous investissons plusieurs dizaines de millions d'euros par an, où est la recette ? Certes, un bien public de circulation, mais si on raisonne comptablement, c'est bien déficitaire par nature, par essence.

Si on prend les investissements dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires où nous investissons également, y compris du PEI, que nous rapportent-elles ? Elles rapportent, mais pas à nous. Et donc là aussi, en tout cas pour la Collectivité Territoriale de Corse, il s'agit d'un investissement déficitaire.

Pour le ferroviaire, nous investissons 22 ou 24 M€, évidemment c'est une activité qui est déficitaire, mais d'abord faut-il rappeler que c'est un service public qui est rendu aux usagers, que s'il n'avait pas les caractéristiques d'un service public, ce serait sans doute le privé qui l'assumerait dans une économie de marché et que c'est précisément parce que nous voulons qu'il y ait un service public que nous devons assumer ce fait déficitaire. Que ce déficit s'il peut paraître à certains important, il tend à diminuer dans la mesure où on l'a rappelé, par rapport aux prévisions initiales et à la faveur d'un amendement qui fait l'objet d'un rapport d'ailleurs lors de cette session, c'est à compter de 2015, moins de 2 M€ par an qu'il sera demandé à la Collectivité Territoriale de Corse à la faveur notamment d'une bonne gestion de la SEM Chemins de fer de la Corse d'une part, et d'autre part à la faveur d'une évolution favorable des flux de passagers et donc de recettes commerciales que ces flux engendrent. Et puis enfin, pour terminer sur ce point, est-ce que les transports ferroviaires ne sont-ils pas -et pour moi la réponse est dans la question- des moyens de transport d'avenir ? Au moment où le prix des carburants est toujours trop élevé pour les ménages et notamment les plus démunis qui doivent prendre leurs véhicules et passer à la pompe à essence pour se rendre sur leur lieu de travail, au moment aussi où nous luttons en faveur de transports propres dans le cadre d'une politique plus globale de développement durable. Voilà comment se justifie à nos yeux le développement ferroviaire.

Par conséquent, je considère, à l'inverse de ce que peuvent prétendre d'autres, que l'investissement ferroviaire, et je fais allusion à celui qui est prévu dans le BP 2015, est sans doute même en-deçà de ce qui serait souhaitable.

J'évoquais à l'instant les dépenses d'investissement et je voudrais à cette occasion, en disant qu'elles étaient possibles par un recours à l'emprunt, tordre le cou à un deuxième canard boiteux, c'est le canard

boiteux qui consiste à clamer haut et fort que notre Collectivité serait dans le rouge, serait en faillite, c'est-à-dire en cessation de paiement, et on a bien conscience de ce que l'on dit. Eh bien écoutez, de ce que j'observe, mais ce que j'observe n'a que si peu de valeur, de ce qu'observe par exemple le Cabinet KLOPFER qui n'est pas le premier venu dans l'analyse financière des collectivités locales, je retiens que notre Collectivité, certes à une situation financière qui s'est dégradée, comme toutes les collectivités locales de France et de Navarre, liée au contexte budgétaire que je rappelais tout à l'heure, mais sa situation s'est légèrement dégradée et si je prends deux indicateurs, deux ratios :

D'abord la capacité de désendettement qui exclut d'ailleurs que nous puissions avoir recours à l'emprunt, d'autres collectivités n'ont pas cette chance, notre capacité de désendettement est de 3,8 cette année, alors que celle d'autres collectivités est bien supérieure et que le seuil jugé encore acceptable est de l'ordre de dix ans, voire même quinze, il y a de la marge.

Deuxième ratio peut-être encore plus important, le Président le citait tout à l'heure, le taux d'épargne brute, il est chez nous de 27 à 28 %, alors que dans les autres régions métropolitaines, il est de 22, beaucoup plus faible, et alors que plus encore le taux plancher acceptable est de 15, là aussi nous sommes très au-dessus en matière de taux d'épargne de ce qui s'observe par ailleurs.

Alors je veux bien entendre que nous sommes dans le rouge, mais si nous, nous sommes dans le rouge, je ne sais pas de quelle couleur sont d'autres régions. A la vérité, nous avons une situation qui s'est un petit peu dégradée du fait du contexte, qui devient délicate du fait des évolutions que j'évoquais tout à l'heure mais qui, bien entendu, est encore aujourd'hui tout à fait satisfaisante.

Et j'en termine en vous disant, M. le Président, que vous avez fait preuve de responsabilité politique, d'abord en n'accroissant pas la pression fiscale des ménages en Corse à l'occasion de ce budget, notamment par le biais de la TICPE régionale qui n'est pas activée.

Deuxièmement, responsabilité politique en nous donnant les moyens de sauver des recettes fiscales et d'en rechercher des nouvelles. Responsabilité politique encore en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Responsabilité politique enfin, en faisant l'effort de soutenir l'investissement à un niveau élevé, tant pour remplir nos

engagements et répondre aux besoins de nos populations, que de soutenir l'économie régionale du secteur privé.

Et c'est donc en réponse à la responsabilité politique dont vous avez fait preuve qu'en responsabilité notre groupe, et cela n'étonnera personne, votera votre budget.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Je remercie Antoine. Il est 12h 30, donc on reprend à 15h. Si on pouvait éventuellement être tous présents à 15h, parce qu'autrement on va avoir quelques difficultés, parce qu'on n'arrive pas à arriver à l'heure.

Merci.

La séance est suspendue à 12h 30 et reprise à 15h 10.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Aline.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci, M. le Président.

Faire un budget dans un contexte difficile n'est pas facile et malgré ces difficultés, nous devons préserver les grands équilibres financiers.

De ce point de vue, le maintien des grands équilibres budgétaires régionaux, malgré des recettes toujours plus fragiles, témoigne du volontarisme de notre majorité dans un contexte économique et financier tendu.

C'est à notre sens un budget réaliste qui respecte les engagements pris avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir nos politiques d'investissement.

Ce projet de budget se veut ambitieux en proposant 646 M€ de crédits de paiement malgré une baisse de 33 M€ par rapport à 2014.

Une dépense de fonctionnement à 420 M€ et d'investissement à 226 M€ en essayant de maîtriser la dette pour ne pas plomber l'avenir : tel est l'objectif.

En section de fonctionnement les recettes réelles augmentent de 1,25 % par rapport à 2014, soit plus 7 M€ alors que les dépenses réelles diminuent de 0,87 %, soit 5 M€.

Ce budget 2014 nous **rassure** avec sa tendance à stabiliser les dépenses de fonctionnement.

Avec la baisse de 11 M€ des dotations de l'Etat, les dépenses réelles d'investissements sont quasiment maintenues à leur niveau depuis 2013 (220 M€ en 2013 contre 230 en 2014 et 226 en 2015) et l'emprunt restera contenu.

Il nous faut donc prendre acte de l'accroissement de la baisse des dotations de l'Etat destinées à financer le Pacte de Responsabilité et de Solidarité mais cette baisse supplémentaire ne doit pas pénaliser nos propres politiques régionales, en particulier la priorité que nous donnons depuis le début de cette mandature à l'investissement.

Sur le plan des ressources, faut-il le rappeler, que contrairement aux Départements, aux Intercommunalités et aux Communes, les régions donc notre Collectivité n'auront pas la possibilité en 2015 d'atténuer cette baisse par des recettes fiscales liées au foncier (taxes d'habitation, taxes foncières), car les Régions en sont privées depuis la réforme fiscale de 2010.

En effet cela est également à rappeler : lorsque le gouvernement précédent a supprimé la Taxe Professionnelle pour la remplacer par des dotations non sécurisées - c'est cela le problème -, il était plus qu'évident que les dotations aux Régions et autres collectivités allaient être la variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Le budget 2015 sera donc pour les ménages corses un budget rassurant et prévoyant : maintien de toutes nos politiques, fidélité à tous nos engagements, dette maîtrisée et cela sans hausse de l'impôt foncier.

Il traduit la volonté de l'Exécutif de poursuivre une politique rigoureuse de gestion de l'argent public en maintenant les moyens d'intervention dans l'éducation, le développement économique, l'innovation qui sont des priorités régionales.

Il nous faut préserver les moyens d'intervention de manière à pouvoir réagir, dans l'incertitude actuelle, à une éventuelle dégradation de l'économie régionale.

La crise du bâtiment qui touche particulièrement notre région doit nous interpeller. La crise économique a en effet considérablement détérioré ce secteur du fait de la diminution du nombre de constructions et pour la région ajaccienne, Jean l'a dit ce matin, l'annulation totale du PLU. Aussi, si la baisse de la commande publique n'est pas encore effective, elle devra être anticipée avec la recherche de recettes nouvelles pour poursuivre l'investissement après la fin des crédits PEI. Car une telle situation sera synonyme de l'augmentation du nombre de chômeurs.

La demande de réforme fiscale qui nous sera proposée doit permettre de retrouver une capacité à investir. A défaut, nous serons rapidement dans l'incapacité de mener les actions confiées par l'Etat eu égard aux compétences que nous exerçons déjà dans le cadre du statut actuel et celles nouvelles que nous serons appelés à exercer dans le cadre de la Collectivité unique pour le maintien et le développement d'un service public de qualité.

Pour l'heure, l'Exécutif fait le choix de maintenir ses investissements à un niveau élevé, afin de favoriser le développement économique et l'emploi sur notre territoire.

Ainsi, le budget 2015 maintient le volume des investissements à hauteur de 220 M€ dont plus de la moitié (53%) est réalisée en maîtrise d'ouvrage propre.

Pour financer ces choix de développement, nous pourrons compter sur une épargne brute de 10 M€ (soit + 10 % par rapport à 2014), et donc sur un bien meilleur autofinancement de nos investissements, soit 110 M€.

Il s'agit là d'un niveau d'épargne particulièrement satisfaisant qui permet de financer nos investissements sur fonds propres à hauteur de 49 % constituant ainsi la première ressource et juste devant les recettes sectorielles à hauteur de 34 %, l'emprunt 12 % et la FCTVA à 5 %.

Les recettes sectorielles sont en diminution de 10,78 %, soit 8 M€ par rapport à 2014. Il s'agit majoritairement des crédits PEI.

L'emprunt d'équilibre proposé est, en conséquence, de 29 M€ maintenant notre capacité de désendettement à un taux satisfaisant, soit 3,8 M€. L'analyse prospective du cabinet KLOPFER indique que cette capacité va dépasser 9 années en 2018 et que pour rester sous le seuil de 8 années il nous faudra trouver 5 M€.

Ce même cabinet dans son analyse rétrospective relève une situation satisfaisante avec toutefois une fragilisation rapide de la situation financière de notre collectivité si nous ne trouvons pas les financements que nous allons peut-être trouver avec la réforme fiscale.

Pour 2015 vous avez choisi, M. le Président, de ne pas toucher à la part modulable de la TICPE. C'est louable compte tenu des impôts sur les ménages, nous pensons qu'il faudra y venir car nous ne pourrions continuer nos politiques si nous ne trouvons pas de recettes pérennes - celle-ci en est une, c'est-à-dire 6 M€.

Il convient également de souligner les produits exceptionnels intégrés au BP pour un montant de 12 M€ qui concerne les excédents 2013 et 2014 de la DCT. C'est un appel d'air qui est appelé à s'accroître autour de 10 M€ (c'est ce que dit l'étude KLOPFER) pour les années à venir et qui nous permettra de financer les infrastructures de ports et aéroports sans faire appel au budget principal. C'était à souligner.

La méthode retenue par la majorité est celle d'un effort progressif et constant au service d'ambitions partagées, celles de politiques publiques pertinentes, dynamiques et efficaces pour un véritable développement économique de notre territoire avec des investissements soutenus dans les domaines des transports, de l'innovation ainsi que les aides apportées aux collectivités locales.

Il nous faut également souligner l'effort de notre collectivité en faveur du logement avec une priorité à l'amélioration du parc social en milieu rural.

En conclusion, nous ne pouvons contester que ce budget qui nous est proposé aujourd'hui reflète la mobilisation déterminée de la majorité au service du développement de la Corse et de ses habitants.

Vous l'aurez compris, nous voterons pour ce budget.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Marie-Antoinette.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Merci M. le Président.

Ce projet de Budget Primitif est le cinquième et sûrement le dernier de la présente mandature, en tout cas je l'espère...

Je voudrais tout d'abord faire une mise au point et je pense qu'elle est de taille : vous annoncez un BP 2015 en baisse de près de 33 M€. C'est faux !

Il faut comparer ce qui est comparable. C'est ce que vous avez annoncé lors de la conférence de presse et c'est ce qui figure dans votre rapport, notamment à la page 7. Il faut donc comparer ce qui est comparable.

Pour 2014 vous comptabilisez des écritures liées au RAT (remboursement anticipé temporaire d'emprunts) et au contrat CLTR (crédit long terme renouvelable) qui à l'époque s'élevaient en recettes et dépenses à 35,9 M€. Mais cette année, ces écritures n'existent malheureusement plus pour vous puisque vous n'avez plus le droit de les inscrire.

En clair, le projet de Budget Primitif pour 2015 s'établit en recettes et en dépenses à 646,5 M€ contre 643,7 en 2014. Il est en très légère progression de 2,835 M€ ou 0,44 % par rapport à 2014 et non en baisse de 4,87 % ou 33 M€.

Vous ne pouvez décemment pas utiliser cette comparaison insincère d'un budget en baisse pour justifier vos erreurs du passé, d'aujourd'hui et les conséquences sur l'avenir.

646,5 M€ disais-je, avec lesquels vous financez l'Investissement à hauteur de 226 M€ et le Fonctionnement à hauteur de 420 M€.

Vous vous félicitez d'améliorer le ratio investissement/fonctionnement 49,4/50,60. Pour mémoire, ce même ratio investissement/fonctionnement et je m'adresse aussi à mes collègues qui font souvent

référence au passé, s'établissait à 56 % en investissement et à 44 % en fonctionnement en 2010.

Je reviendrai plus tard sur le bilan puisque j'ose espérer, encore une fois, que ce sera le dernier budget et qu'on pourra dresser un premier bilan.

Comme je vous l'ai dit lors du débat sur les OB, j'émet les plus grandes réserves sur la sincérité des dépenses de votre projet de budget car encore une fois, pouvez-vous expliquer à cette Assemblée comment, avec ces 645,5 M€ de recettes, vous allez pouvoir financer en 2015 : les 226 M€ d'Investissement, les 340 M€ de dépenses obligatoires de la section de fonctionnement et les 80 M€ de dépenses courantes de fonctionnement et surtout régler les dettes sur les exercices antérieurs, car il s'agit bien de dettes. Je veux parler toujours et encore des stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à financer.

Je vais vous rappeler les chiffres, je les rappelle systématiquement. Les stocks qui s'établissaient respectivement à plus de 875 M€ pour l'investissement et à 126,5 M€ pour le fonctionnement, stocks que vous réduisez d'à peine 3 M€ pour l'investissement et que vous trouvez moyen d'accroître de 16,7 M€ pour le fonctionnement.

Ces stocks d'autorisations de programme et d'engagement qui restent à financer sont notre plus grosse dette ! Elle n'est pas nommée ainsi mais elle n'en demeure pas moins une. C'est ce que je me tue à dénoncer depuis plusieurs exercices budgétaires.

Au CA 2009, le stock d'AP était de 662,6 M€ et 68,7 M€ d'AE. Aujourd'hui, il est de 875 M€ pour l'investissement et 126,5 M€ pour le fonctionnement. Il a doublé en AE. Sur quatre années de gestion, vous avez accru ce différentiel AP/CP de 212 M€, c'est-à-dire 32 %. C'est bien beau de dire qu'on n'augmente pas la dette, mais ce différentiel-là, c'est une dette aussi. Le différentiel d'AE/CP a augmenté de 84 %.

Au final il en résulte en conséquence une dette supplémentaire, mais sur le court terme -voire même sur du très court terme- de plus de 270 M€, ce qui est à mon sens hallucinant et promet de beaux jours à notre Collectivité, unique !

Et oui l'heure est au bilan. Au bilan de ces quatre longues années ! Le bilan d'une politique budgétaire que vous avez menée et en conséquence de la seule responsabilité de votre majorité.

En 2010, nous étions à 231 M€ qui étaient destinés à l'investissement contre 189 M€ aujourd'hui : le réseau routier : 62 M€ en 2010, 49 M€ aujourd'hui ; le réseau ferré : 28 M€ en 2010, 5 M€ aujourd'hui ; l'action économique : 23 M€ en 2010, 9 M€ aujourd'hui.

Dans le rapport sur les OB vous érigiez le **développement économique**, comme le principe directeur de la politique d'intervention de la CTC. Cette volonté ne se reflète pas dans ce budget. C'est le moins qu'on puisse dire. Les socio-professionnels, les fédérations du BTP qui sont extrêmement attentives à ce que propose notre Collectivité et de quelle façon elle investira, apprécieront votre ligne politique au moment où la Corse traverse la plus grosse crise économique jamais connue. Budget de l'action économique qui est passé à 9 M€. Sur ces 9 M€, il faut y rajouter aussi les 1 M€ d'aide au transport.

J'en arrive à présent à ce qui caractérise vraiment la réalité de la politique budgétaire menée depuis 5 ans et encore, seule une partie de l'iceberg est visible. Je veux parler des frais de fonctionnement propres que vous dites vouloir limiter cette année : 63,6 M€ lui étaient dédiés en 2010 ; 86,4 M€ pour le prochain exercice, soit une augmentation sur 5 ans de 35,8 %, avec une mention très particulière pour les frais de personnel qui progressent de 28,8 %.

L'explication concernant le GVT n'est plus recevable. Le Comité des Finances Locales et de la Cour des comptes s'entendent sur un taux de progression de la masse salariale dû au glissement vieillesse technicité de 1,7 %. L'Association des Régions de France précise que le GVT, les transferts de compétence et la revalorisation des rémunérations décidées au niveau national impactent la masse salariale de + 2,2 % en moyenne. On dépasse largement ces taux puisqu'en 5 ans, nous sommes à 28,8 % de plus.

Cette progression ne s'explique pas par le GVT comme vous nous le dites à chaque session budgétaire. Elle s'explique par les créations massives d'emplois opérées depuis le début de cette mandature.

Je vais vous parler des postes budgétaires pourvus pour éviter d'employer trop de chiffres. Ceux que nous rémunérons hors groupes politiques parce qu'il faut bien faire la différence, on n'est pas sur les mêmes budgets : nous étions à 1 127 au 1^{er} janvier 2011 et nous sommes aujourd'hui à 1 292, soit 165 agents supplémentaires sur une période de 4 ans, sans nouveau transfert de compétences. Comment peut-on justifier

ces créations de postes. C'est la partie de l'iceberg qui est visible et après, il y a tout ce qui n'est pas visible.

A cela, je rajouterai les derniers chiffres qui sont à notre connaissance concernant les offices et agences puisqu'ils remontent au CA 2012 et nous en étions à 84. Depuis, nous n'avons plus rien.

J'en profite aussi pour dire qu'il y avait eu à l'occasion d'une session un point fait sur les effectifs des offices et agences suite à mon rapport de la commission de contrôle qui mettait l'accent sur des créations massives dans certains établissements, je profite de ce budget pour vous rappeler que le statut nous impose un débat annuel sur ces offices et agences. Depuis le début de cette mandature, nous n'avons eu à aucun moment de débat office par office, agence par agence pour les étudier. Il y a certainement des disparités entre les uns et les autres.

Je vous parlais des créations de postes, j'étais à 84. Là, vous nous avez distribué un amendement concernant l'Office foncier. On peut déjà en rajouter 5, puisque vous proposez la création de 5 postes. Donc, on n'est plus à 84, on est à 89. Mais ne chipotons pas !

Un petit mot sur le service de la dette où malgré un investissement en berne, vous avez réussi la promesse de faire passer l'encours de 317,3 M€ à 342.8 M€.

Alors, vous pouvez vous vanter d'avoir limité l'emprunt mais certes pas d'avoir investi au même niveau que les cinq années précédentes et encore moins d'annoncer le milliard d'euros d'investissement tel que je l'ai entendu dans une interview que vous avez donnée.

J'en arrive à ma conclusion. Le supplice est quasiment terminé pour ceux que j'entends soupirer ! Pas vous, M. le Président, mais j'ai entendu quelques soupirs de soulagement quand j'ai parlé de ma conclusion. Je ne suis pas sûre qu'il faille être soulagés parce que la conclusion est du même acabit que ce que je viens de dire précédemment.

Je sais que ça ne vous plaît pas de l'entendre, M. le Président, mais sachez que je le pense sincèrement, ce budget est insincère, les engagements nouveaux en matière d'investissement que vous annoncez ne pourront être tenus faute de financement, les entreprises qui réaliseront les travaux auront les plus grandes difficultés à être payées, les aides promises et accordées ne seront pas versées.

Pourquoi ? Parce que le stock de vos dettes écrase désormais, dès cette année, toutes nos marges de manœuvre. Le déficit qui nous est interdit est bien là ! Vous tentez maladroitement de l'occulter mais il vous a déjà rattrapé et même dépassé !

Personne n'est dupe, ni nous, ni vous, ni même nos concitoyens : votre gestion irresponsable s'affiche dans sa triste réalité.

Je vous remercie.

Mme Agnès SIMONPIETRI

J'interviendrai plus précisément sur la partie concernant l'Office de l'environnement, sur trois points.

Le premier point, c'est une question de clarification sur le tableau que vous présentez à la page 117. Dans le total des autorisations d'engagement et de paiement, nous n'arrivons pas au même total que vous, nous arrivons à 23 M€ au lieu de 31 M€ qui sont inscrits. Si vous pouviez nous expliquer comment vous avez calculé ce point. S'il s'agit bien de 23 M€ comme nous le pensons, on est remonté par rapport à 2014 où les autorisations s'étaient effondrées, vous l'aviez justifié par un toilettage, mais même avec le budget supplémentaire, vous avez en quelque sorte tiré le frein à main et l'Office a tourné au ralenti en 2014. 23 M€, c'est 4 M€ de moins qu'en 2013. Là, on voit que la baisse continue. On est inquiets. Nous vous l'avions déjà dit lors des orientations budgétaires, mais ça le confirme.

Sur les crédits de paiement, on est à 22 M€. On était à 23 M€ en 2014 et 24 M€ en 2013. La baisse, là aussi, continue et elle défavorise plus les investissements que le fonctionnement, ce qui est inquiétant du fait que ce sont les déchets et le patrimoine qui en pâtissent le plus.

Nous avons un problème de compréhension sur le deuxième paragraphe de la même page. Vous affirmez très régulièrement que vous ne créez plus de postes nouveaux. Pourtant en 2014, 2 postes nets ont été créés et dans le deuxième paragraphe, nous aurions besoin d'éclaircissements sur la rédaction, sur la valeur cible en termes d'effectifs. Là, nous devons féliciter le rédacteur de ce paragraphe qui manie la langue de bois à la perfection puisque comprenez qui pourra !

Donc, on aimerait savoir clairement combien de postes vont être créés à l'Office de l'environnement ou s'il s'agit de redéploiements. S'il

s'agit de création de postes, il y a une contradiction par rapport à ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure.

Pour le troisième point, je relaye l'inquiétude manifestée par l'assemblée générale du Parc naturel régional qui a pu franchir une période difficile grâce à une subvention exceptionnelle de 500 000 €. Malheureusement, il s'avère qu'il y a un besoin structurel et que les représentants à l'assemblée générale du Parc se sont inquiétés de la pérennisation de cette subvention, de façon à pouvoir affronter la période de transition autour de la charte qui a bien pris son chemin ces derniers temps. Donc il s'agirait de savoir comment ça va se passer pour assurer l'équilibre, un besoin d'être rassurés en fait.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci. Marc-Antoine.

M. Marc-Antoine NICOLAI

Merci M. le Président.

Qu'il me soit permis en premier lieu de souligner la qualité du document présenté, à la fois clair, précis et détaillé dans l'analyse de la conjoncture dans laquelle notre budget devra s'inscrire.

Détaillée et bien argumentée aussi l'analyse du cabinet KLOPFER qui nous a été distribuée et présentée en commission des finances, du moins pour les conseillers qui étaient présents puisqu'en effet, nous n'étions pas très nombreux. Je tiens d'ailleurs à remercier le Président de l'Exécutif ainsi que le Directeur général des services qui, eux, étaient présents en commission. Je dis cela parce que nous avons subi de nombreuses critiques dans le passé, lorsque certains membres de l'Exécutif étaient absents.

Pour en revenir au budget, d'une manière générale je dirais qu'en dépit d'un cadre contraint, le BP 2014 présenté permet d'agir sans compromettre les grands équilibres budgétaires. Le BP intègre bien sûr la diminution de la DGF - et comment pourrait-il en être autrement ? - à hauteur quand même de 17 M€ de 2013 à 2015, tout en respectant les grands principes que nous nous sommes fixés, à savoir : maintien de notre épargne brute, maintien et progression de notre capacité d'investissement,

limitation du recours à l'emprunt, limitation de l'impact fiscal sur les ménages.

Sur le contexte général, nous sommes touchés au même titre que toutes les collectivités par la crise, par le ralentissement de l'activité économique et bien sûr, cela a bien évidemment des conséquences sociales importantes notamment en matière d'emplois. Les derniers chiffres de Pôle emploi en témoignent.

Cette situation doit donc bien évidemment être prise en compte dans l'élaboration de notre budget. Ainsi, il nous faudra plus que jamais et cela apparaît clairement dans le rapport présenté, poursuivre l'investissement public notamment dans nos programmes d'infrastructures afin de mieux soutenir l'activité économique et préserver l'emploi, tel que dans le domaine du BTP qui a une place importante en Corse.

Cela, en mettant en œuvre et en poursuivant les différents schémas directeurs au plan pluriannuel d'investissements que nous avons votés et qui touchent aux infrastructures (routes, ports, aéroports, ferroviaire, bâtiments scolaires, universitaires).

En faisant cela, notre Collectivité continue à jouer un rôle majeur et reste un moteur de la relance. La CTC doit demeurer le premier donneur d'ordres de l'Ile.

L'objectif de ce budget qui se veut offensif est un volume de dépenses réelles d'investissements de plus de 220 M€, en augmentation de 3,28 % par rapport à l'année dernière, financé, et il faut le dire car cela est très important, par moitié par le virement de la section de fonctionnement (112 M€), avec un montant minimum de dépenses d'investissements directes sous maîtrise d'ouvrage de plus de 50 %, ce qui reste, je le crois, une exception en France qui permettra à notre Collectivité de conserver une structure de ses investissements que l'on peut qualifier de remarquable, voire d'exceptionnelle.

Pour autant, pour la réalisation de cet objectif ambitieux mais réaliste, dans un contexte difficile de finances publiques et de diminution de recettes, de baisse de dotations de l'Etat pour 2015 à 2016 déjà annoncée, il faudra compter de plus en plus sur nos ressources propres, les optimiser, activer d'autres leviers (c'est-à-dire de nouvelles recettes) et de ce point-de-vue, le rapport sur la fiscalité qui nous sera présenté lors de cette session ouvre de nouvelles pistes.

Il faudra modérer nos dépenses de fonctionnement, faire des économies sur ce qui est possible. Ici, je remarque l'effort important fait sur les dépenses qui sont difficilement compressibles, mais qui sont néanmoins en baisse de 1,5 % (420 M€ contre 423 en 2014).

A signaler aussi sur les dépenses de personnel une augmentation certes de 2,23 % mais qui reste inférieure au GVT et qui représente 15 % du budget réel et 25 % des frais de fonctionnement.

Un mot encore sur les économies à réaliser. On ne peut pas dire à tout bout de champ qu'il faut diminuer les frais de fonctionnement et à chaque fois que l'on propose telle ou telle diminution, dire « non, surtout pas là, pas dans ce domaine ! ». Il faut être honnête et faire preuve de responsabilité.

Sur les orientations proposées, que dire ? Si ce n'est bien sûr que nous les partageons largement avec le maintien d'une ambition affirmée pour la Corse, avec le développement d'actions dans des domaines qui préparent l'avenir (je pense notamment au logement) ou encore à nos politiques en faveur des jeunes, de l'enseignement supérieur, du développement durable.

Notre action doit rester visible et efficace pour répondre aux attentes de nos compatriotes et ainsi, réaffirmer le rôle moteur de notre Collectivité dans l'économie de l'île.

En résumé, je crois, mes chers collègues, qu'en dépit du contexte, ce budget est plus un budget d'équilibre que d'austérité dans la mesure où il favorise le maintien, voire l'accroissement de l'investissement et notamment l'investissement direct de la CTC à travers des mesures d'économie sur les dépenses de fonctionnement.

Avant de conclure, un mot à mes collègues de l'opposition pour leur dire qu'au regard du contexte que tout le monde connaît et s'ils voulaient bien regarder le BP présenté sous le prisme de l'objectivité et non pas avec un regard polémique ou de petite politique, je crois qu'objectivement, ils pourraient y trouver les raisons d'un vote positif.

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci. Josette.

Mme Josette RISTERUCCI

Merci M. le Président.

Sur cette présentation de budget, je voudrais quand même faire un rappel concernant différents chapitres.

Sur l'investissement, la comparaison entre les AP 2014 et 2015 nous révèle 9,4 M€ de plus en investissement.

Pour les crédits de paiement 2014/2015, le différentiel est de près de 7 M€ en investissement.

En fonctionnement, nous avons en autorisations d'engagement 2014/2015 un différentiel de près de 9 M€.

Là où j'aurais des questions, c'est sur les crédits de paiement en fonctionnement entre 2014 et 2015 où on est à près de - 6 M€ et notamment si je regarde au niveau de la section 4 qui est la fonction sociale, là on a de grandes avancées comme peut-être des disparités.

On retrouve un effort sur l'enseignement supérieur qui est indéniable, nous le savons tous, avec l'université et donc, nous retrouvons cette somme.

Sur la formation professionnelle des apprentis, on trouve en autorisations d'engagement plus de 8,7 M€ entre 2014 et 2015, mais 1,5 M€ de moins en crédits de paiement. J'ai donc des questions dans ce domaine.

Sur la culture, en autorisations d'engagement, on est à 450 000 € en plus. En crédits de paiement, on est à - 1,168 M€.

Tout cela m'amène à poser des questions sur les choix que nous ferons, ce qu'on pourra appeler notre feuille de route et le travail qui peut être fait et présenté d'une part en termes de procédure et de coordination entre les services. Je dois dire quand même que dans notre commission, on est aussi le réceptacle des difficultés qui peuvent être ressenties au niveau de la culture, puisque je parlais des - 1,5 M€ de la culture. Je pense qu'on devrait avoir plus de lisibilité, de clarté dès le départ entre ce qui peut être fait ou pas, et que ce soit dit clairement.

Au niveau de la formation, c'est pareil. Il y a un manque de lisibilité dans les actions que nous menons et je dois reconnaître que je suis

personnellement en train de harceler Jean-François CUBELLS tout au long de l'année pour savoir où en sont les dossiers, où on va et qu'est-ce qu'on va faire ? On a souvent un train de retard sur des actions qui pourraient être faites correctement puisqu'il y a des moyens, mais qu'on a du mal à mettre en place. Je pense qu'on mérite aussi à mieux expliquer ce qu'on fait et à mieux travailler dans l'organisation de nos programmes.

J'ai besoin, M. le Président, de réponses au niveau de la culture et de la formation professionnelle sur les - 1,5 M€ en crédits de paiement.

Sur la jeunesse et sports on est à - 501 000 € sur les crédits de paiement entre les différentiels 2014/2015.

Sur le reste, on a noté quand même des efforts qui ont été faits au niveau de l'action sanitaire et sociale, donc je ne reviendrai pas dessus, je vais être brève.

Voici l'ensemble de mes questions qui amèneront peut-être un amendement au niveau de la culture.

Merci M. le Président.

Le Président BUCCHINI

Je te remercie Josette.

S'il y a des amendements, il faut les donner au Secrétariat général.

La réponse est au Président du Conseil Exécutif. Ensuite, nous examinerons les amendements déposés.

Le Président GIACOBBI

Merci, M. le Président.

Je vais essayer, selon la tradition, sans regarder le Président sinon il va me fusiller du regard en me demandant de faire plus court, de faire des réponses relativement courtes à chaque intervenant. Parfois il y a des questions qui se rejoignent.

Jean BIANCUCCI nous dit que nous aurions dû, en quelque sorte, faire des efforts en début de mandature qui nous auraient permis

d'être en meilleure situation aujourd'hui ; on fait des efforts en fonction des besoins que l'on a.

Nous avons commencé cette mandature avec une perspective qui était l'annonce que la DGF serait maintenue et n'augmenterait plus. Nous avons fait un cadrage avec une hypothèse du maintien de la dotation globale de fonctionnement. Antoine ORSINI nous disait qu'elle baissera, mais elle ne baissait pas encore. Nous avons refait un cadrage aujourd'hui en fonction d'une baisse de la DGF et avec un souci de limiter l'emprunt et de maintenir l'investissement.

Je ne sais pas comment on fait différemment. Honnêtement, il y a trois solutions :

Baisser plus le fonctionnement. Je ne peux pas vous présenter des choses qui soient irréalistes. Je trouve qu'il est courageux de faire ce que l'on fait et je crois qu'on a atteint un bon niveau de maîtrise. Pour l'avenir, vous voyez qu'on va tabler sur + 0,8 % par an, ce qui est considéré comme un effort considérable.

Renoncer à l'investissement, c'est impossible compte tenu des programmes dans lesquels nous sommes engagés. Il nous reste à trouver des pépites d'or. Ça n'est pas exclu puisqu'effectivement - je ne voudrais pas anticiper sur le débat suivant - nous considérons que nous voulons obtenir non pas des augmentations de dotations mais des transferts (une nouvelle manière de voir les choses) équitables avec l'Etat. Nous avons le sentiment qu'il faut le faire à l'occasion de la réforme institutionnelle, sinon nous ne le ferons jamais. Mais je reviendrai sur les questions de Jean notamment à propos du comité des finances locales.

Je rappelle que les calculs que nous faisons à partir de maintenant se font sans des perspectives de recettes supplémentaires ou de transferts. Donc, la projection KLOPFER, le scénario moyen, c'est la pire hypothèse possible : personne ne nous donne un sou de plus, on n'a pas un transfert, etc.

La projection KLOPFER se fait également avec l'idée d'exclure un certain nombre de recettes. Je donne des exemples : on n'a pas prévu ni dans ce budget, ni dans la projection qu'on toucherait à-peu-près certainement de l'ordre de 2 M€ par an pendant 5 ans du fonds de compensation pour les emprunts toxiques. Vous n'en verrez aucune trace ici, nous n'en avons pas obtenu. Nous sommes à-peu-près sûrs de l'avoir, mais nous verrons, cela modifie de 10 M€. Nous avons prévu pour l'année

2015 un excédent de la dotation de continuité territoriale, en tenant compte du report de 2014, de 12 M€, 6 M€ au titre de l'exercice 2015. Je peux vous dire que ce sera plus, mais on verra.

Nous indiquons pour répondre à une question d'Antoine ORSINI, mais c'est le même sujet, que nous avons une compensation prévue pour la DSP ferroviaire de 24 M€. Nous espérons que cette année comme les précédentes, on aura un petit retour (2 M€ en 2014 si mon souvenir est bon). Si ça vient, nous l'aurons en plus. Donc, nous avons des projections sur les pires possibles.

On a voulu, dans l'étude KLOPFER, démontrer que même dans les pires conditions, c'est-à-dire on n'obtient rien, on est obligés à ce moment-là de s'endetter tout en restant dans des limites qui sont inférieures aux ratios des autres régions, nous restons capables d'assurer le programme d'investissements.

On ne compte pas non plus augmenter notre fiscalité. Si le pétrole continue à baisser ou à se maintenir à ce niveau, avec des baisses à la pompe qui malgré le mauvais fonctionnement du marché de la distribution des hydrocarbures en Corse, sont des baisses en dizaines de centimes, il ne serait pas scandaleux d'augmenter de 2 centimes. Nous ne le faisons pas cette année, mais ça pourra s'envisager dans l'avenir, nous n'en tenons pas compte dans les calculs. Il faut bien voir que nous sommes dans l'hypothèse la plus prudente.

Je reviens toujours sur les questions de Jean. Il a raison de souligner que l'annulation du PLU d'Ajaccio, si j'ai bien compris, l'a été pour des raisons très formelles qui tiennent à une information qui aurait été insuffisante des élus alors même que les élus, élus de tout bord, disent qu'ils ont été suffisamment informés. BROUHHAHA, c'est ce que j'avais compris, excusez-moi. En tout cas, on a un certain nombre de gens y compris dans l'opposition qui attestent qu'ils ont été informés. Je n'ai pas de jugement à porter. Je dis simplement que les annulations de PLU sont un désastre pour l'économie. C'est la raison pour laquelle, on essaie de sécuriser les choses avec le PADDUC, c'est d'une importance capitale. Il le faut absolument parce que l'incertitude est terrible.

Sur les dépenses de personnels, je veux bien faire l'objet de critiques, mais ça n'a pas été le discours de Jean, je rappelle les choses. Vous avez pages 27 et 28 des indications précises. Le GVT, c'est une question qu'a soulevée Marie-Antoinette, elle cite les GVT globaux. Nous, nous avons un GVT constaté de 2,20. On n'y peut rien, c'est comme ça, on

peut vous le démontrer. Néanmoins, on s'efforce d'avoir des dépenses de personnels inférieures au GVT, ce qui suppose des efforts, évidemment pas de création de postes.

S'agissant des associations culturelles, plusieurs choses. D'abord, je rappelle que nous devons fixer en janvier une session spécifique, non pas ce qui avait été demandé, une session de l'Assemblée de Corse, mais d'un comité plénier pour examiner dans le détail ces questions, je crois que c'est tout à fait utile. Tout le monde doit partager le fardeau, c'est vrai. Jean me dit « vous avez fait des coupes sombres ». On a fait des coupes légères en tout cas. Chaque fois qu'une association s'est plainte, je l'ai reçue et encore tout à l'heure une association. Effectivement, on a modifié à la marge quelque chose parce qu'on avait dit, au motif que l'association avait une réserve, « vous avez assez d'argent ». Il se trouve que la réserve était faite pour avoir un administrateur permanent, il y a eu un mauvais dialogue et ce sera redressé dès le début de l'année. Mais on doit avoir ce débat en commission plénière et en tirer des conclusions. Vous savez, moi, je ne suis jamais que l'Exécutif.

Je remercie Jean d'avoir indiqué que l'analyse KLOPFER est un bon document, en tout cas j'imagine qu'il fait référence au scénario intermédiaire.

Honnêtement, si nous étions démagogues, on ne présenterait pas un budget très rigoureux à la veille de l'année électorale et par conséquent, nous avons bien l'intention de nous y tenir.

J'ai déjà indiqué un certain nombre de choses sur les recettes probables dont on ne tenait pas compte dans nos projections et dont on ne tient même pas compte dans le budget 2015.

Jean a soulevé la question importante de la contribution de la Corse au redressement des finances publiques. Ça, c'est un sujet et on a eu déjà l'occasion d'en parler, mais il faut y revenir. Malheureusement, on y revient régulièrement de manière récurrente, c'est un sujet fondamental.

Il y a trois questions en réalité si on veut faire bref.

Première question. Il y avait dans le calcul une grande injustice qui était celle de mettre la DCT comme si elle était une aide en fonctionnement. On l'a sortie, cela représente quand même et vous avez le détail dans la projection KLOPFER, une atténuation de la douleur de 3,4 cette année. L'injustice, de ce côté-là, est rattrapée.

Deuxième injustice plus délicate à mettre en exergue, et Antoine ORSINI a fait une remarque à-peu-près similaire, c'est qu'effectivement l'Etat nous dit et ce n'est pas faux, « vous avez des compétences supérieures, vous avez des dotations supérieures, vous avez donc par habitant un niveau de contribution plus élevé ». Ce n'est pas illogique. Ailleurs, par exemple les collèges ce sont les départements et non pas les régions. Donc, c'est vrai que chez nous on reçoit des dotations au titre des collèges qui ailleurs iraient aux départements. S'il y a une diminution à faire, elle sera nécessairement plus importante pour nous puisqu'elle tiendra compte de ces dotations.

A l'inverse, ce sont les remarques que font Jean et Antoine, c'est de dire « les autres régions sont souvent plus riches que nous et donc, pourquoi est-ce que nous, on est relativement ponctionnés plus sévèrement que des régions qui en définitive sont plus riches » ? C'est un bon argument. Antoine nous dit « oui, mais alors c'est une pénalisation de la décentralisation ? Puisque plus vous êtes décentralisés, plus vous allez avoir de compétences, plus vous allez avoir une base de calcul élevée, plus vous serez sanctionnés par habitant dans la contribution que vous ferez ». C'est effectivement un raisonnement. Je suis tout à fait d'accord avec les uns et les autres, il va falloir revenir là à la charge.

S'agissant par ailleurs d'un point sur la DCT, comme c'est une dotation de décentralisation, l'Etat n'y touche pas, elle est fixe. Alors, on peut se plaindre légitimement, je l'ai fait du fait qu'elle soit fixe, mais nous savons tous qu'elle est en excédent aujourd'hui et qu'elle le sera un peu plus dans l'avenir. L'Etat nous dit « oui, mais là-dessus vous gagnez des sous que vous utilisez en investissements et notamment pour alimenter le programme des ports et aéroports ». Cela représente quand même actuellement 6 M€ par an et cela représentera probablement un petit peu plus. Donc, on a un petit avantage qui est chétif mais qui est très loin d'être négligeable.

Par ailleurs, bien sûr nous avons une connaissance de ce qui s'est dit au comité des finances locales, par une source qui n'est pas très compliquée parce qu'il y a François PUPPONI qui est membre du comité des finances locales. Cela aide à savoir ce qui s'y passe très exactement. Je ne dirai pas que nous y sommes directement représentés, mais on peut le dire à peu de choses près, nous y sommes représentés par cet excellent collègue et ami qu'un certain nombre d'entre vous connaissent.

Effectivement, il y a eu un comportement par rapport à l'Outre-mer qui a été plus généreux et plus juste que par rapport à la Corse. Vous

avez tout à fait raison et je trouve cela scandaleux. On va revenir à la charge. Je passe sur l'argument consistant à dire de la part de l'Etat « mais vous, vous avez le PEI ». C'est un argument parfaitement irrecevable. Le PEI est fait pour rattraper un retard. Si on nous dit que c'est une ressource permanente, c'est tout à fait injuste.

Je reviens plus précisément sur le budget de l'OTC. Il n'a été en déficit à un moment donné que parce que l'Etat a dit qu'il était en déficit. Par la suite, l'Etat a reconnu qu'il ne l'était pas. Je passe sur cette affaire, les choses sont rentrées dans l'ordre.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? Si vous tirez un CA provisoire de l'OTC à ce jour et en incluant les paiements de décembre, vous avez 12 M€ d'excédent. C'est une constatation qui sera faite en fin d'année sans risque de s'être trompé.

Jean a également, à ce propos, évoqué la question du fait que, est-ce qu'on peut modifier le dispositif de la DSP maritime, notamment à l'occasion de la transmission ? Il faut être très clair là-dessus. Je vous ai dit tout à l'heure que si vous ne modifiez en rien la DSP maritime au moment de sa transmission, théoriquement il n'y aurait même pas besoin de consulter l'Assemblée de Corse. Vous pensez bien que je ne vais pas m'amuser à transmettre la DSP sans que l'Assemblée de Corse donne non seulement son avis, mais son accord pour des raisons politiques évidentes.

Deuxièmement, est-ce qu'on peut modifier la DSP maritime à l'occasion de sa transmission ? Oui, à condition que ça ne soit pas substantiel. Vous allez me dire qu'est-ce que c'est que le substantiel ? Le substantiel consisterait par exemple à modifier de manière majeure sa durée. C'est un sujet qu'on peut avoir, il peut y avoir une modification de la durée sans qu'elle soit substantielle, on ne va pas anticiper sur le débat. Il faut aussi que le repreneur accepte les conditions dans lesquelles est transmise la DSP parce qu'il fera de la transmission de la DSP, c'est-à-dire de l'acceptation de l'Assemblée de Corse de la transmission de la DSP, un élément de son acceptation conditionnelle de son offre.

Il y a un point de la DSP qui devra être revu s'agissant de la SNCM et de sa reprise. Je rappelle que la DSP telle qu'elle a été votée par l'Assemblée de Corse donne plus de moyens de compensation à la SNCM en début de DSP et moins à la fin. Pourquoi ? Parce qu'il fallait donner la possibilité à la société de se restructurer, etc. On avait accepté de donner plus au début et moins à la fin. Cela n'a plus lieu d'être puisque par définition, on aura une entreprise restructurée qui arrivera devant nous.

Donc, il n'y a aucune raison de la surdoter au départ. Il y a au contraire bien des raisons de la mettre à un tarif.

Pour résumer, vous aurez nécessairement au cours de cette séance de l'Assemblée de Corse – on en parlera avant – l'occasion de vous prononcer sur tous ces points. En gros, on peut modifier certains dispositifs de la DSP. On ne peut pas les modifier substantiellement et donc, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle pourra nous coûter moins cher, mais certainement pas plus cher. On en est absolument certains. En tout cas, je ne vous proposerai pas qu'elle coûte plus cher et de toute façon, la différence sera relativement peu substantielle.

Je vous rappelle que donner un peu moins au début et plus à la fin au lieu de donner un peu plus au début et un peu moins à la fin, je ne pense pas que ce soit substantiel si c'est simplement un ajustement. Décider de donner plus au titre de la DSP serait un ajustement substantiel évident.

Voilà ce qu'on peut dire là-dessus.

Jean a également évoqué puisqu'on anticipe un peu sur le débat sur la fiscalité, comment il faut nous « approprier » des recettes nouvelles. C'est tout le débat qu'on aura sur la fiscalité. Mais je rappelle qu'il est essentiel qu'on lie les deux, les institutions et la fiscalité.

Les institutions que nous souhaitons sont plus autonomes et plus en faveur d'une Collectivité unique, même si elle a un conseil des territoires. C'est le moment ou jamais de demander des choses qui devraient aller dans le sens, non pas tellement d'obtenir des dotations supplémentaires encore qu'il n'y a pas de raison qu'on soit relativement plus mal traités que l'Outre-mer, c'est un point qui est très fort. L'argumentation est solide à cet égard, même si les conditions de vie d'Outre-mer en général ne sont pas celles de la Corse, elles sont plus dures, le retard d'équipements est parfois très important, etc., et les conditions sociales sont souvent plus difficiles que celles que nous connaissons en Corse ; mais néanmoins, c'est assez injuste de traiter la Corse beaucoup plus mal que ne l'a été l'Outre-mer au titre des compensations de DGF.

Ce que nous souhaitons, en tout cas ce que je souhaite, c'est que l'on obtienne des choses en termes de changement, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir plus de dotations, il vaudrait mieux qu'on ait des transferts de fiscalité plus intelligents, c'est-à-dire une manière de nous approprier un peu plus que nous le sommes aujourd'hui. Mais je ne veux pas anticiper sur le débat.

Voilà les principales réponses que je voulais faire à Jean BIANCUCCI.

Etienne BASTELICA a relié évidemment les choses au contexte général. Je ne suis pas loin de partager un certain nombre de ses analyses. Malheureusement, ce n'est pas ici qu'on va le changer. On ne peut pas le prévoir, mais on sait qu'il est extrêmement difficile.

Il m'a interrogé plus précisément sur la quinquennale. Que les choses soient très claires : elle est prévue ; si ce budget est adopté, nous écrirons à chaque maire en début d'année pour lui dire ce qu'il en est et en gros, quand des maires m'ont interrogé, je leur ai dit « écoutez, globalement ce sera la même chose ». Maintenant, si la commission des finances souhaite revoir en cours d'exercice les dotations de chaque commune, je l'inviterai à le faire rapidement, c'est-à-dire le mode de calcul d'affectation de l'une à l'autre. Il faut bien que je donne un chiffre en début d'année puisque les compteurs vont commencer à tourner et par conséquent, ils auront une notification individuelle qui pourra être modifiée par la suite.

Sur l'aide aux communes, vous avez vu dans le budget, on a prévu un peu plus de CP sur l'année 2015 pour les communes pour une raison très simple, c'est que la quinquennale requerra en 2015 plus de CP que précédemment pour la bonne raison qu'en ce moment, chaque fois que je vois un maire, il me dit « ma quinquennale, est-ce que j'en ai encore ? ». Comme je suis un type gentil je lui dit « eh bien, oui, tu en as encore ». Je devrais lui dire non et je suis sûr qu'il ne vérifierait pas. Jean a calculé sa quinquennale et il sait très bien où il en est ! Du coup, ils envoient des dossiers. Nous recevons beaucoup de dossiers, nous faisons pas mal d'individualisations au titre de la quinquennale. Il est évident que ce sont des opérations qui se solderont pour beaucoup d'entre elles en 2015, il faut prévoir les CP correspondants.

Egalement, Etienne BASTELICA m'a interrogé sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Elles sont plutôt stables dans les dépenses prévues d'autant que nous pouvons les alimenter avec de l'excédent de la dotation de continuité territoriale. Donc, elles sont plutôt stables. On fait également des efforts sur les bâtiments scolaires et universitaires.

Sur l'encours de la dette, je répondrai complètement à Marie-Antoinette qui fait une analyse un peu extensive du concept de dette qui

n'est pas faux dans le principe, mais qui trouve une application sur laquelle je me permets d'avoir quelques contestations. L'encours de la dette est stabilisé, d'ailleurs, la courbe montre la stabilisation. Je veux dire par là que cela a augmenté beaucoup là, ça s'est stabilisé et c'est même descendu un peu, cela remonte un peu. Après, nous avons des choix à faire : ou nous arrivons à avoir des recettes nouvelles ou nous n'y arrivons pas, ou nous continuons à investir et relativement, il faudra augmenter notre encours de dettes, ou nous décidons de ne plus investir et c'est impossible. Donc, le choix est : avec le volume d'investissements que nous souhaitons avoir, il faut soit augmenter l'emprunt, mais on sait que ça a des limites – elles sont indiquées dans le rapport KLOPFER et encore une fois, on a choisi de faire des projections moins audacieuses que celles des autres régions - soit il faut trouver des recettes nouvelles. On n'a pas tellement le choix.

Etienne a évoqué également la filière bois, il connaît bien le sujet. C'est un travail que nous faisons et il fallait aussi dans ce domaine, essayer de faire que la profession présente un front uni, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. Nous y travaillons.

« Il faut éviter de taxer les consommateurs », a-t-il dit, c'est bien mon avis et par conséquent, pour le moment nous sommes enfermés dans des cadres assez étroits, je le reconnais volontiers.

Antoine ORSINI a, comme d'autres, évoqué la difficulté du contexte en disant qu'on était volontaristes et qu'on avait de la réactivité dans un cadre néanmoins contraint.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit puisque j'ai déjà répondu à Jean sur la DGF. Je partage ce que dit Antoine quand il nous dit « vous avez fait un petit bout de chemin pour rattraper, il y a encore du chemin à faire ». C'est incontestable. Il y a aussi des limites au chemin. Je préfère que l'on trouve des compensations, de la solidarité, de la justice dans la répartition de l'effort par des transferts de compétences fiscales et des transferts de fiscalité plutôt que par des transferts de DGF. La DGF, c'est l'Etat qui en décide, s'il nous transfère un bout de fiscalité, c'est nous qui en déciderons, c'est quand même pas mal surtout si on sait choisir. Je sais que je parle à un expert et je ne vais pas lui expliquer ce qu'il sait aussi bien et mieux que moi. Il a raison de souligner qu'on ne peut pas stigmatiser les dépenses de fonctionnement et nous demander de répondre à tout en matière de fonctionnement.

Sur le ferroviaire, Antoine ORSINI nous dit que nous pourrions faire mieux en investissements, il a raison. Je lui réponds précisément à

nouveau sur les 24 millions. 24 millions, c'est ce qui devrait être inscrit. J'espère que ce sera moins et qu'on constatera quelque chose au BS. Si on constate quelque chose, ça autorisera un transfert qui bénéficiera sans doute à un investissement.

Quelques mots sur l'investissement ferroviaire, il est plutôt en progression qu'en diminution. Nous avons inscrit en 2013, 3,7 en AP et 2,5 en CP. En 2014, 2,3 en AP et 4,8 en CP. Cette année 2015, 4,5 en AP et 4,9 en CP. On voit que cela monte tranquillement et par conséquent, avec un bon taux de couverture des AP par les CP, cela correspond à notre volonté.

Antoine a également rappelé les ratios et notamment deux : la capacité de désendettement qui est plutôt meilleure que la plupart des régions, le taux d'épargne brute qui reste quand même appréciable même s'il nous faudra faire des choix pour l'avenir parce qu'à partir d'une situation donnée, si les recettes de fonctionnement diminuent et si on veut garder l'investissement, et si on sait qu'on ne pourra pas baisser au-delà des efforts de maîtrise qu'on fait, il faudra bien emprunter ou renoncer à investir. La seule chose, c'est de savoir combien on peut emprunter. On l'a dit, on le sait, sachant quand même encore une fois, je le répète parce qu'il faut le dire, que la projection KLOPFER est faite sur des bases très pessimistes. Elle ne tient pas compte de toutes sortes de petites choses. Il vaut mieux avoir de bonnes surprises que des mauvaises. Si on en a des bonnes et qu'on n'a pas escompté, tant mieux, c'est bien.

Aline CASTELLANI a rappelé un certain nombre de choses importantes. Elle a dit « ce budget nous rassure », j'espère qu'elle n'était pas inquiète, mais c'est vrai qu'il faut prendre en compte la baisse des dotations de l'Etat. Elle a rappelé la rigidité fiscale de la plupart des régions, leur absence de flexibilité fiscale. Nous, nous n'avons pas tellement plus de capacité fiscale, on pourrait agir sur relativement peu de curseurs, peut-être éventuellement, on l'a dit, la TICPE (les pétroles), mais avec toute la prudence qui s'adresse à cela.

Sur la crise du bâtiment et des travaux publics à laquelle elle a fait allusion, je vous rappelle quand même qu'on a réagi, on a des programmes de logements aidés qui ont sans doute, j'espère, je crois, stimulé la construction de logements. En tout cas, il y a plusieurs milliers de logements que nous aidons chaque année et qui, j'imagine, ne se feraient pas : soit des logements sociaux, on a quand même augmenté le chiffre ; soit des logements communaux ; soit des aides individuelles au logement qui font que malgré tout cela a été pour nous une priorité totale.

Pour être très précis par rapport à ce qu'a dit Aline, qui a l'habitude d'être précise et donc je lui réponds précisément, elle nous dit « il nous faut retrouver une capacité à investir et notamment par les propositions fiscales ». Je dis à Aline que nous avons une capacité à investir ce qui est nécessaire jusqu'en 2017-2018 (c'est la projection KLOPFER), même si nous ne trouvons pas de nouvelles capacités, de nouvelles recettes fiscales, parafiscales ou autres. Simplement, ça tient jusqu'à 2017-2018, au-delà nous ne savons plus faire. Encore une fois, il n'y a pas de mystère. Donc, c'est vrai que le débat que l'on aura ensuite sur la fiscalité se prolongera, parce que les choses ne vont pas se produire à un moment ou à un autre, il faut un débat avec l'Etat. En gros, on n'ira pas avec un niveau d'endettement acceptable jusqu'à la fin du PEI si on ne trouve pas d'autres recettes, on ne sait pas faire, personne ne saurait le faire. Mais néanmoins, ça tient jusqu'à un certain moment.

Je le redis à Aline, qui je crois a posé la question, les excédents 2013-2014 de la DCT constatés représentent 12 M€. Par la suite, dans le cadre du rapport KLOPFER, on dit que ce sera 10 M€ par an. Honnêtement, c'est tout à fait réaliste. Nous sommes aujourd'hui à 6 M€, on sera à un peu plus que ça, ne serait-ce que parce qu'il y aura le lissage de la DSP maritime, dont j'évoquais à l'instant la possibilité et même la probabilité pour ne pas dire la certitude avec Jean BIANCUCCI. Et donc, 10 M€, c'est plutôt un chiffre bas, parce que nous avons l'intention aussi de discuter très fermement. Et je rappelle qu'aujourd'hui, en matière de DSP aérienne, nous avons été très généreux. On va rediscuter d'un certain nombre de choses, mais l'un dans l'autre nous y sommes.

Aline fait allusion également, dans le domaine du logement, au parc social en milieu rural. Elle sait que nous y sommes très favorables. Quand on dit « parc social », moi je vise moins en milieu rural les opérations HLM proprement dites que toutes les initiatives des communes en matière de développement de logement. J'y crois profondément, à la fois pour des questions d'aménagement du territoire, d'équilibre des finances communales et de vraies pénétrations du logement pratiquement social dans l'intérieur.

Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI a dressé un réquisitoire, c'est son droit le plus absolu, et je voudrais revenir au moins sur deux ou trois points.

D'abord, mettre en cause la sincérité du budget. Marie-Antoinette, pourquoi voulez-vous que le budget ne soit pas sincère ? D'abord je rappelle quand même que la sincérité, c'est une question de

légalité en matière budgétaire. La légalité de ce budget n'a jamais été mise en cause par personne, ni même sa sincérité à ce jour. Donc, je ne comprends pas ce que l'on nous reproche.

Sur le CLTR, il était inscrit en dépenses et en recettes, il ne modifie pas la structure.

Considérer les AP et les AE, et c'est une question tout à fait importante, Marie-Antoinette nous dit « les autorisations de programme et les autorisations d'engagement, ce sont en fait des dettes » ; oui, mais pas tout à fait parce que malgré tout encore faut-il qu'elles soient engagées effectivement. Ce sont de simples autorisations, si elles ne sont pas engagées, elles n'engagent pas.

Par exemple, nous mettons 10 M€ d'AP pour un programme routier, c'est simplement une autorisation budgétaire, elle n'engage à rien, elle n'engage personne. Le jour où effectivement nous passons un marché, nous ouvrons non seulement une AP, mais nous engageons cette AP, cela devient effectivement ce jour là une dette.

Est-ce que les choses se sont détériorées à cet égard ? J'ai un tableau des autorisations de programme, des autorisations d'engagement depuis 2007. On y montre le stock des autorisations de programme, le stock des autorisations d'engagement au 31 décembre, les autorisations de programme nouvelles et les crédits de paiement votés, avec le taux de couverture, c'est-à-dire le temps qu'il faudrait en utilisant les crédits de paiement de l'année pour solder complètement le stock des autorisations de programme existantes.

Pour l'année 2014, nous avons un stock d'AP au 31 décembre de 827 M€, nous avons inscrit 211 M€ d'autorisations nouvelles, nous avons voté 213 M€ au budget, donc nous avons un taux de couverture qui était de 3,85, il était de 4,5 en 2010. Je ne suis pas profondément choqué par l'évolution des choses.

Au titre de 2015, nous augmentons les crédits de paiement votés au BP à 220 M€ et nous avons des AP nouvelles votées à 217 M€ ; donc il est vrai qu'on n'améliore pas grandement les choses, mais c'est vrai aussi qu'on ne les détériore en rien.

Le raisonnement vaut aussi en matière d'autorisations d'engagement, où la couverture, puisqu'il s'agit du fonctionnement, est évidemment beaucoup plus grande. On a des crédits largement suffisants

qui sont supérieurs en général, année après année, en tout cas pour 2014 et pour 2015 aux autorisations nouvelles. Donc effectivement, objectivement, ce n'est pas là qu'on trouvera des difficultés majeures.

Donc, le système des AP/CP existe, simplement parce que lorsqu'on décide une opération d'investissement, on sait très bien qu'elle met plusieurs années à se réaliser. Le tout, c'est effectivement de veiller aux ratios. On peut en parler à l'infini...

Sur le réseau routier, vous nous dites que nous baissons l'investissement, oui et non. Moi, je ne sais pas ce que c'est qu'une baisse d'investissement. Encore une fois, je prends cet exemple parce qu'il est frappant, est-ce qu'on a baissé l'investissement parce que sur la 4 voies on a dépensé 14 M€ de moins que prévu ? C'est-à-dire est-ce qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait ? On a fait ce qu'il fallait, on a fait en qualité, en quantité, en longueur, en largeur, en hauteur, avec les ponts qui vont avec, etc. et on a dépensé 14 M€ de moins. Vous pouvez me dire « vous avez donné 14 M€ de moins dans le système » et moi je vous réponds : j'ai fait à des prix raisonnables de marchés concurrentiels et sans anomalies basses un ouvrage de qualité qui fonctionne bien, qui se tient bien et il a coûté 14 M€ de moins. Je suis heureux qu'il ait coûté 14 M€ de moins. Et cet argent peut être utilisé ailleurs.

Maintenant je rappelle que lorsque le tunnel de Propriano est bloqué par une décision de justice, je n'y peux rien. Parce qu'on a demandé une enquête de concurrence, on a perdu un an et on a gagné des millions sur Bastia.

Quant à ce que dit la profession ou certaines personnes dans la profession... Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage !... Je n'ai pas la rage et je ne suis pas un chien. Mais quand j'entends dire par tel responsable : « on ne voit rien sortir », je dis : « ouvrez les yeux monsieur, vous avez un programme, il s'exécute ». Non seulement on voit sortir, mais je dirais même qu'on est une collectivité qui inaugure très peu les premiers travaux ; on a peut-être tort. On inaugure les ouvertures de chantiers très significatives, très importantes, mais on ne va pas se faire photographier sous Vizzavona (en plus ce n'est pas loin de chez moi, je pourrais le faire en rentrant à la maison) parce qu'on va faire un pont, parce qu'on a fait je ne sais quoi en dessous de Vizzavona et qu'ils sont en travaux en permanence actuellement dans bien d'autres régions. Donc, si on ne voit pas ce qu'il en est, je suis désolé.

Maintenant, je vous ai dit très honnêtement qu'on n'avait pas eu d'autorisations d'engagement de nouveaux travaux depuis un an de la part du PEI ; je m'en suis plaint au Premier ministre, j'essaye de trouver des solutions, on va les trouver. On exécute notre programme, il y a des impondérables et c'est vrai qu'on l'exécute moins cher, et c'est vrai qu'on a des difficultés.

Quant à nous dire que c'est l'iceberg, honnêtement il n'y a pas d'iceberg possible et imaginable, et qu'on n'a pas investi beaucoup d'argent, on a investi de l'ordre de 200 M€ par an sur 5 ans, cela fait pas loin du milliard. Est-ce qu'on avait investi plus ou moins précédemment ? Pas de manière significative et surtout on a emprunté infiniment moins qu'avant, ça reste une réalité incontestable.

Encore une fois, sur la sincérité du budget... On me dit « je ne vois pas comment vous allez faire », à partir du moment où on a une recette qui est évaluée de manière très prudente, et je peux vous démontrer encore une fois à quel point elle est prudente, si vous voulez des exemples, je vous les redonne : on compte moins de récupération sur la DCT, on ne compte pas les 2 M€ qu'on aura à-peu-près nécessairement (tout le monde les aura, pourquoi on ne les aurait pas ?) sur le fonds de compensation des emprunts toxiques... Et il y a comme cela toute une série de recettes qu'on n'escompte pas, mais dont on sait bien qu'on les aura. Donc, on a des recettes évaluées prudemment, on a des dépenses qui sont évaluées limitativement. Où est l'insincérité ? On a prévu un certain niveau d'emprunt, on sait très bien qu'on nous fait crédit et bien volontiers qu'on nous ferait crédit sur le quadruple ou sur le quintuple, il n'y a aucun problème là-dessus, à des taux exceptionnellement bas, voilà la réalité.

Agnès SIMONPIETRI m'interroge sur le budget de l'Office de l'environnement de la Corse, je vais essayer d'y répondre, c'est assez difficile. Simplement, il n'y a pas de postes créés en 2015, il n'y a que des redéploiements sur des postes vacants. Est-ce qu'il y a eu 2 postes nets créés en 2014 ? Je n'en sais rien. Je vais vérifier. Vous me dites que oui, vous avez sûrement raison, pas de doute là-dessus. Cela ne reste que 2, mais effectivement...

Est-ce que l'Office de l'environnement de la Corse n'a pas les moyens de fonctionner ou est-ce qu'il fonctionne au rabais ? Chacun est touché par des réajustements, l'Office de l'environnement de la Corse comme les autres. Cependant, quand on a réexaminé les situations de chaque office, je n'ai aucune raison de penser que les arbitrages que l'on avait faits étaient plus défavorables à l'OEC qu'à d'autres, il se trouve que

les réajustements que l'on a faits (modestes d'ailleurs rassurez-vous) ont porté sur l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, et si on n'en a pas fait pour l'Office de l'Environnement, c'est que je suppose qu'on a estimé que cela suffisait.

Agnès a posé une question très importante sur le Parc naturel régional de la Corse. Je partage son analyse sur deux points.

Le premier point, c'est qu'effectivement, sur la charte, les choses avancent convenablement de mon point de vue et je pense du sien. Je rencontre régulièrement le président du Parc, le directeur du Parc, les membres du bureau quand j'en ai l'occasion et Guy-François FRISONI qui assiste le Parc, sans être la tutelle du Parc, pour l'aider dans la rédaction de sa charte. Donc, de ce côté-là c'est positif. Il y eu des remises en ordre dans le Parc qui vont dans le bon sens, etc.

J'ai vu encore l'autre jour le président du Parc, nous imaginons qu'il y a un besoin de financement complémentaire entre 0,5 et 1 M€, c'est à-peu-près de cet ordre là. Donc, on va préciser les choses. Je souhaiterais quand même que le Parc soit en état de me garantir les choses sur 3 ou 4 ans. Il ne peut pas y avoir de dérapages, mais vous savez qu'il y en a eus dans le passé. J'avoue que j'apprends parfois des choses qui me peinent terriblement. Donc, on aura certainement, probablement, un réajustement à faire sur le Parc. C'est un débat qu'on aura en début d'année avec eux et ce sera effectivement à-peu-près de cet ordre là.

Je souhaite qu'on soit d'autant plus rigoureux dans cette affaire que par la suite, il y aura des besoins d'investissements du Parc importants. Je pense par exemple au programme des refuges de montagne, où il y aura des besoins d'investissements assez lourds. Donc, il faut qu'on soit très au clair dans le fonctionnement ; je ne suis pas loin de partager l'analyse qu'Agnès a faite sur ces questions.

Marc-Antoine NICOLAI a rappelé un certain nombre de choses qui vont sans dire, mais qui vont parfois encore mieux en les disant. Il a parlé du contexte, il a rappelé quand même que c'était un budget qui évoluait dans un cadre contraint. Il nous dit qu'au fond, c'est un budget qui recherche l'équilibre et pas l'austérité. C'est vrai qu'on n'est pas dans l'austérité quand on a une diminution très faible des dépenses de fonctionnement, même si c'est une diminution, mais ça ne veut pas dire qu'on ait fait des coupes claires épouvantables. Quand on prévoit d'augmenter l'investissement, tout cela ne procède pas de l'austérité,

d'autant plus qu'on n'augmente pas les impôts et qu'on essaye de rester dans l'équilibre. C'est pour cela que je fais mienne sa formule « budget d'équilibre plus que d'austérité ».

Josette RISTERUCCI m'a interrogé dans le détail sur un certain nombre de sujets très précis, notamment portant sur les crédits de paiement, et plus précisément sur les crédits de paiement « culture ». Je suis un peu en peine de lui répondre du tac au tac, mais je veux lui dire plusieurs choses.

La première, c'est que de toute façon, nous aurons en janvier cette réunion complète et totale, qui a été demandée par l'Assemblée de Corse et acceptée par l'Exécutif, sur les associations en général.

Là-dessus, cela nous permettra de faire le point. J'ai prévu également un rapport d'exécution des associations qui sont en convention ; etc., etc. Elle a raison de dire qu'elle est un peu le réceptacle des pleurs, si j'ose dire, et que c'est une position qui n'est pas commode, donc il faut travailler plus avant là-dessus, même si on essaye de faire un travail poussé. Donc, je ne veux pas renvoyer les choses à cette réunion, mais je pense que ce sera extrêmement utile.

Je lui rappelle que, malgré tout, ce n'est pas parce qu'on a mis plus ou moins de crédits de paiement qu'on dit que l'on veut accentuer tel ou tel secteur. C'est en fonction des besoins et on passe son temps à faire des virements. J'ai cité l'exemple tout à l'heure, quand on met plus de crédits de paiement parce qu'on sait sur les communes qu'il y aura un solde de la quinquennale, on met plus de crédits de paiement alors qu'on ne va pas augmenter la quinquennale. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on sait que, vu le rythme des engagements et des paiements, il y aura plus de quinquennale à payer en 2015 qu'il n'y en avait en 2014. Ce n'est pas un effort que l'on fait pour les communes, c'est mécanique. Quand on regarde le solde, le compte de tout ce qui a été engagé cette année, qui sera donc payé en 2015 et en 2016, on sait qu'on aura besoin de plus de crédits de paiement en 2015 qu'en 2014 pour les communes. Ce n'est pas une volonté politique de donner plus aux communes, c'est simplement le fait que mécaniquement on devra avoir plus. Et si en cours d'année on s'est trompé dans un sens ou dans un autre, c'est fongible, on passe de l'un à l'autre et c'est un travail permanent.

Troisième observation sur un certain nombre d'autres sujets qu'elle a évoqués : sur la fonction « formation professionnelle », nous

sommes stables à 20 M€ en crédits de paiement. Ce n'est pas un secteur qui est sacrifié.

Sur la fonction enseignement, elle augmente de plus de 6 M€, donc on a essayé sur l'année 2014 d'accélérer la mise en paiement des dotations et des subventions en formation professionnelle. Peut-être qu'il faudra faire des répartitions de CP entre formation professionnelle et enseignement au cours de l'exercice ; nous le ferons parce que vraisemblablement cela risque de se produire.

Voilà Monsieur le Président ce que j'avais à dire en répondant à nos collègues, en tout cas en m'efforçant de leur répondre, pas très longuement mais tout de même en essayant d'apporter le maximum d'informations.

L'exécutif a déposé deux amendements auxquels on a fait allusion : l'un porte sur l'Office foncier et l'autre porte (parce qu'on avait oublié de le faire) sur la formalisation du fait que l'on ne demande pas l'augmentation de la TICPE pour l'exercice 2015.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie. Marie-Antoinette.

Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI

Je vous demanderais une interruption de séance de dix minutes s'il-vous-plaît.

La séance est suspendue à 16 h 30 et reprise à 16 h 45.

Le Président BUCCHINI

Nous allons examiner les amendements.

EXAMEN DES AMENDEMENTS

- **Amendement N°1 déposé par le Conseil Exécutif.**

Je vais donner la parole au Président quelques instants sur l'Office foncier.

Mme Maria GUIDICELLI

Monsieur le Président, très très rapidement.

Vous le savez, les statuts de l'Office foncier ont été approuvés à l'occasion de la dernière session, ce qui fait que les conseillers n'avaient pas à ce moment-là la possibilité de statuer, ou en tout cas nous ne pouvions pas intégrer dans le budget qui vous était alors adressé les moyens financiers afférents au fonctionnement de l'Office foncier en année pleine et au titre de l'année 2015. C'est la raison pour laquelle les documents budgétaires vous ont été adressés et n'ont pas pu prendre en compte ce besoin nouveau ; c'est donc l'objet de l'amendement.

Vous constaterez dans l'amendement qui vous est proposé qu'il y est spécifié, mais vous le savez, que les frais afférents au fonctionnement de l'Office foncier seront bien sûr assurés au titre de la taxe spéciale d'équipement.

Donc, de la même manière qu'il vous est proposé d'amender le budget pour y inscrire une dotation supplémentaire de 500 000 €, qui permet un fonctionnement en année pleine, il vous est également précisé que ces 500 000 € apparaîtront en recettes puisque l'Office foncier sera habilité à recouvrer la fameuse taxe dès l'année 2015.

Le Président BUCCHINI

Je vais donc mettre aux voix cet amendement.

Mme Pascaline CASTELLANI

Madame la Présidente, c'est très bien, vous prenez 500 000 € en crédits de paiement, mais on les prend sur quelle ligne du budget ?

Mme Maria GUIDICELLI

Je disais tout à l'heure qu'on les inscrit en prévision de recettes puisque c'est effectivement au titre de la TSE ; c'est ainsi que sera financé l'établissement foncier.

Mme Pascaline CASTELLANI

Oui, mais on est sur le budget général. Je l'ai vu !

BROUHAHA

J'avais un mauvais amendement.

Le Président BUCCHINI

Je mets donc aux voix l'amendement N°1.

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE (abstention du groupe Rassembler pour la Corse et non-participation du groupe Femu a Corsica).

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur le Président, non-participation, même si nous étions d'accord sur cet amendement comme sur d'autres, mais il faudrait qu'on en fasse encore cent autres nous et cela changerait complètement le budget du Président. Donc, on ne participe pas, mais sachez que nous étions bien entendu d'accord.

Le Président BUCCHINI

Non-participation alors.

- **Amendement N° 2 déposé par le Conseil Exécutif.**

Monsieur le Président, vous avez la parole.

Le Président GIACOBBI

Monsieur le président, je l'ai indiqué tout à l'heure, il s'agit simplement de confirmer mais en réalité on confirme dans le budget, d'ailleurs nous avons dépassé la date limite mais pour la bonne règle, l'Exécutif indique qu'on doit délibérer, effectivement, sur la mise en œuvre ou non de la modulation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Donc, on demande qu'il soit donné acte de ce qu'on ne prévoit pas l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Le Président BUCCHINI

Je mets donc aux voix l'amendement N°2.

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Non-participation ?

L'amendement est ADOPTE (abstention du groupe Rassembler pour la Corse et non-participation du groupe Femu a Corsica).

• **Amendement N° 3 déposé par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et citoyens du front de gauche ».**

Je donne la parole à Josette.

Mme Josette RISTERUCCI

C'est un amendement sur la formation professionnelle des apprentis...

Le Programme 44, formation des apprentis, fait apparaître...

BROUHAHA

Le Président BUCCHINI

On ne l'a pas. On va attendre deux minutes qu'il soit distribué.

Le Président GIACOBBI

C'est bien l'amendement N°3 ?

J'ai un amendement N°3 qui dit autre chose.

M. Etienne BASTELICA

Il y a deux amendements différents à mon avis qui ont le même numéro.

Mme Josette RISTERUCCI

Celui que vous avez, Monsieur le Président, concerne la culture, le programme 47. Il y a une erreur dans les numéros, c'est certainement de notre faute, ça ne peut être que la nôtre.

« 1-Le programme 47 - Culture fait apparaître une augmentation des autorisations d'engagement dont nous prenons acte et qui devraient permettre de maintenir le niveau des attributions d'aides.

Cependant, les crédits de paiement sont en diminution de 16 %, soit une baisse de 1,68 M€ par rapport à l'année dernière.

Considérant que les structures culturelles ont fait face tout au long de l'année à des difficultés dues soit à la baisse des subventions, soit aux versements très tardifs de celles-ci, on peut craindre que la baisse des crédits de fonctionnement rende encore plus problématiques les délais de paiement.

Proposition d'amendement :

Nous vous demandons donc d'abonder le programme 4730 / Culture /Fonctionnement d'un montant de 1 100 000 €, Gagés sur le Programme 1111 / RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL. »

Le Président GIACOBBI

Sur cet amendement-là, je comprends bien l'objet et le souhait exprimé par Josette et son groupe, mais en la forme je ne peux pas recevoir cet amendement, pourquoi ? Parce qu'il demande d'abonder en fonctionnement, sur la ligne 47-30, et il prend sur la ligne « Programme - réseau routier départemental » qui est une ligne en investissement.

Ce que je suggère, c'est que si après débat, début janvier, il apparaît qu'on doit abonder de la somme correspondante les crédits de paiement culture, on sera prêt à le faire, Josette je m'y engage.

Je suis prêt à accepter l'amendement n°4 que j'ai là qui prévoit une augmentation en termes d'autorisations de programme d'un montant de 1 M€. Mais en l'état, je ne peux recevoir un amendement qui prévoit une augmentation en fonctionnement de dépenses et qui le prend sur un programme routier qui est en investissement.

Je suggère que cet amendement soit retiré et qu'en revanche on s'engage, je parle de l'amendement n°3, tel qu'il vient d'être exposé. En revanche, sur l'amendement n°4, on peut l'admettre, c'est une autorisation de programme, mais il faudra que lors du débat que l'on aura en commission, on tienne compte de ces deux amendements de toute façon et que le cas échéant, on prévoit à la première modification budgétaire cette translation, mais il nous faudra trouver 1 100 000 € en fonctionnement. Honnêtement, on y arrivera, ce ne sera pas un problème, mais le faire là sur le routier, je ne sais pas faire. C'est simplement cela.

Je donne un avis favorable au n°4, mais je donne un avis défavorable au n°3.

Mme Josette RISTERUCCI

D'accord. Donc, je retire le n°3 et je laisse le n°4.

Le Président BUCCHINI

Donc l'amendement n°3 est RETIRE et je mets aux voix l'amendement n°4 :

• **Amendement N°4 déposé par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et citoyens du front de gauche ».**

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ?

L'amendement est ADOPTE (abstention du groupe Rassembler pour la Corse et non-participation du groupe Femu a Corsica).

M. Hyacinthe VANNI

Si vous permettez, avec un mot sur la non-participation, comme avant.

Bien entendu, ce problème de la culture, avec les baisses de crédits de paiement, nous inquiète en premier lieu. Nous avons demandé aussi des assises de façon à arriver à juger vraiment ce qu'il faut pour la culture une fois pour toutes. S'engager sur une autorisation de programme, ce n'est pas prendre de grands risques. Simplement, aujourd'hui, il faut des crédits de paiement. On connaît les problèmes des associations, on connaît aussi avec Josette, pour les recevoir régulièrement dans notre commission, les problèmes des associations qui sont, pour certaines, en très grande difficulté.

Donc, nous redemandons les assises de la culture en y mettant les moyens qu'il faut.

Le Président BUCCHINI

Le vote étant acquis, je vais mettre aux voix le dernier amendement.

• **Amendement N° 5 déposé par Mme Josette RISTERUCCI au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et citoyens du front de gauche ».**

Mme Josette RISTERUCCI

C'est sur la formation des apprentis.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Josette.

Mme Josette RISTERUCCI

C'est un peu le même problème :

« 1-Le programme 44 – Formation des apprentis fait apparaître une augmentation des autorisations d'engagement de 17 millions à 25,5 millions d'euros (8,7 millions d'euros)

Dans le même temps, les crédits de paiement chutent de 8 % (1,4 million d'euros)

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Afin de diminuer le différentiel entre autorisations d'engagement et crédits de paiement et de pouvoir prendre en compte l'ensemble des besoins de ce secteur, nous vous proposons d'abonder, en CP, le programme 44 d'un montant de 1 000 000 € à prendre sur le programme 23 – Agriculture – CP. »

Le Président GIACOBBI

Moi, je peux prendre en compte tout, mais le faire à chaud sur les CP !...

Josette, je m'engage à regarder avec vous cela, à faire la rectification s'il le faut au prochain BS, mais il m'est très difficile de me prononcer sur une diminution de CP sur ce programme, sur l'ODARC en plus !... On est trop serré sur l'ODARC et en plus, en face, il y a des recettes européennes, donc je ne peux pas changer à ce stade.

Je demande, Madame la Présidente, qu'on se voie sur ce sujet. On est conscient du principe et je m'engage, si le besoin après notre conversation demeure, à présenter moi-même un amendement lors de la première décision modificative. Mais en l'état, ça m'est très difficile, ça va bouleverser la structure.

Mme Josette RISTERUCCI

Monsieur le Président, j'entends votre proposition. J'ai fait une proposition dans mon intervention tout à l'heure, c'était aussi d'avoir une meilleure coordination, un meilleur échange au niveau des formations et de l'enseignement et je pense qu'on pourrait peut-être trouver des moyens d'entente à ce niveau-là et ne pas travailler avec trois ou quatre mois de retard, mais avec quatre mois d'avance sur les programmes, on s'en sortirait mieux.

S'il y a un engagement de votre part de ce côté-là, je pense qu'on pourra y arriver. Si j'ai votre engagement dans ce sens : travailler en amont avec les services, et pas avec du retard.

Je prends l'exemple de la gratuité de l'école d'AS et d'AP qu'on a obtenue, l'école rentre en janvier et on fait payer les stagiaires et on est sur janvier 2015, alors que cela a été voté et adopté par notre assemblée. C'était aussi un peu pour cela que j'avais déposé cet amendement, parce qu'entre ce qu'on vote et ce qu'on applique, parfois il y a une différence. Je pense qu'on pourrait s'en passer en travaillant vraiment ensemble.

Le Président BUCCHINI

Est-ce que l'engagement pris par le Président satisfait Josette ?
On verra cela à la DM.

Nous retirons cet amendement puisqu'il y a un engagement de pris.

Je me répète. Je me retrouve donc avec trois amendements qui ont été votés. Nous allons donc voter maintenant le budget primitif avec les amendements et nous allons procéder à un vote nominal.

Mme Marie-Hélène VALENTINI, Secrétaire de séance,
procède à l'appel nominal des conseillers pour le vote sur le budget primitif.

Le Président BUCCHINI

Résultats du vote :

ONT VOTE POUR : 24 - Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne,
BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia,
CASTELLI Yannick, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre,
DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne,
FERRI-PISANI Rosy, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste,
MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine,
NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles,
RISTERUCCI Josette, STEFANI Michel, TATTI François,
VALENTINI Marie-Hélène

ONT VOTE CONTRE : 19 - Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix,
BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine,

FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MILANI Jean-Louis, NIVAGGIONI Nadine, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SUZZONI Etienne, VANNI Hyacinthe

SE SONT ABSTENUS : 6 - Mmes et MM.

GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, NATALI Anne-Marie, POLI Jean-Marie, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy.

ETAIENT ABSENTS : 2 - Mme et M.

Diane BEDU-PASQUALAGI, Ange SANTINI.

Le Budget primitif est ADOPTE.

Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour.

FISCALITE

- **Rapport de la Commission des Finances relatif à un projet de réforme fiscale territoriale en faveur de la Corse.**

Je donne donc la parole à Antoine ORSINI.

M. Antoine ORSINI

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mes chers collègues,

Il y a de cela quelques mois, dans cet hémicycle, le Président du Conseil Exécutif annonçait en séance publique à Madame LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation, que des propositions fiscales seraient faites

au Gouvernement de manière complémentaire à celles relatives à la réforme institutionnelle et confie à votre serviteur, en sa qualité de Président de la commission des finances de cette assemblée, le soin d'élaborer un rapport allant en ce sens.

Nous voici donc aujourd'hui au rendez-vous où il me revient de vous présenter un projet de réforme fiscale territoriale en faveur de la Corse. Je ne saurais cependant le faire sans avoir remercié préalablement toutes celles et tous ceux, élus et fonctionnaires de la CTC, de l'ATC, de l'Agence d'urbanisme, de l'Office de l'environnement, de l'ADEC, partenaires et experts, qui y ont contribué, avec une mention toute particulière à l'égard de M. Gérard SERENI, attaché à notre commission, qui en a été un précieux artisan.

Je tiens également à remercier très sincèrement le Président du Conseil Exécutif de la confiance qu'il m'a témoignée en me confiant ce travail dont il m'en a facilité la réalisation.

Ce rapport, qui privilégie une approche globale (on a parlé de « pack fiscal »), a pour ambition de poser les fondements d'une réforme fiscale territoriale dont la Corse a besoin, eu égard au contexte général marqué par une crise sans précédent des finances publiques et à la nécessité de se doter des outils et moyens fiscaux indispensables à la poursuite des objectifs de développement durable et maîtrisé de l'île auxquels le PADDUC entend donner force et cohérence.

Visant notamment à anticiper financièrement l'impact prévisible à droit constant que pourrait générer le contexte actuel d'assainissement budgétaire sur les finances de la Collectivité Territoriale de Corse, ainsi que dans la perspective de renforcement de ses compétences dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours dont le volet fiscal doit être une composante essentielle, ce rapport vise à vous proposer, en plein accord avec le Président du Conseil Exécutif, l'adoption d'un ensemble de mesures destinées à garantir pour l'avenir les grands équilibres financiers de la CTC, à renforcer ses moyens d'action en faveur des politiques régionales prioritaires et ainsi lui permettre de jouer pleinement son rôle de premier acteur du développement de la Corse.

La réforme fiscale territoriale qui vous est proposée s'articule autour de 5 blocs de fiscalité dont je vais vous exposer seulement les grandes lignes – compte tenu du temps imparti – non sans avoir rappelé quelques éléments de contexte et d'objectifs qui ont prévalu et qui fondent notre démarche.

Quels sont, très rapidement, ces éléments de contexte ?

De l'examen des budgets et comptes, la Commission des Finances a retenu les éléments suivants, qui traduisent la très faible marge de manœuvre dont dispose la CTC dans l'état actuel de la structure de ses ressources :

❖ la capacité financière de la CTC pour assurer le développement économique de la Corse est fortement dépendante de l'Etat - ce qui apparaît tout de même paradoxal concernant la collectivité jusqu'ici la plus décentralisée de France - avec des dotations de l'Etat qui représentent 60 % du total de ses recettes réelles de fonctionnement.

❖ la CTC ne bénéficie que d'une pseudo-fiscalité...: en effet, le montant total des recettes fiscales résulte pour **90 %** du produit des mesures de fiscalité indirecte octroyée sur lesquelles la Collectivité ne peut réellement agir pour en déterminer le produit en dépit du principe d'autonomie financière garanti par la Constitution ; son pouvoir fiscal se limitant en la matière à la modification encadrée des taux de certaines mesures pour un effet marginal.

❖ le produit de cette pseudo-fiscalité est pour une large part assis sur des bases peu dynamiques et qui n'en garantissent pas la pérennité.

❖ Il ressort enfin que certaines de ces fiscalités se révèlent être sans rapport, ou pire, en contradiction avec les compétences et les politiques publiques que la CTC définit et met en œuvre.

Aussi, les propositions de votre Commission ont pour double vocation : de permettre à notre Collectivité de pérenniser ses ressources financières en renforçant notamment le poids de ressources fiscales sécurisées et dynamiques, de lui donner ainsi les moyens de ses ambitions en matière de financement, et de constituer enfin un instrument parmi d'autres de régulation de certains phénomènes pénalisants pour un développement économique et social harmonieux.

Ces propositions sont donc fondées sur la poursuite des objectifs prioritaires suivants qu'il me paraît important de rappeler ici :

- utiliser la fiscalité indirecte non comme un instrument de dissuasion, mais comme un instrument de régulation au sein des politiques

publiques mises en œuvre par la CTC dans les domaines du foncier, de l'environnement et du tourisme,

- faire mieux contribuer au développement de l'île les activités liées aux domaines précités ainsi que celles ayant un impact sur l'environnement,

- privilégier autant que possible la préservation et/ou l'optimisation des dispositifs fiscaux déjà existants au profit de la CTC,

- privilégier les dispositifs assis sur des bases dynamiques et pérennes tels que les flux de transports touristiques et ceux présentant des conditions optimales de faisabilité tant juridiques qu'opérationnelles, d'acceptabilité sociale et de rendement fiscal,

- veiller à la cohérence des dispositifs proposés avec les orientations du PADDUC dont ils devront constituer des mesures d'accompagnement,

- atténuer le niveau de dépendance des finances de la Collectivité aux dotations de l'Etat par le transfert de ressources fiscales assises sur des bases dynamiques.

- **veiller à ne pas aggraver la charge fiscale pesant sur la population résidente et plus particulièrement les ménages les plus défavorisés.**

I. Le premier bloc de propositions concerne le maintien ou l'aménagement de dispositifs de fiscalité indirecte existants au profit de la CTC en vue de l'optimisation de leur produit et qui n'emportent pas (ou très peu) de transferts de recettes de l'Etat. Y figureront notamment les propositions relatives à l'aménagement des régimes dérogatoires, écornés depuis l'an dernier mais dont bénéficie toujours la Corse en matière de fiscalité des tabacs d'une part et des successions d'autre part.

S'agissant de la fiscalité sur les tabacs dont les enjeux financiers, économiques et sociaux sont importants en dépit des objectifs de santé publique, auxquels chacun adhère et au regard desquels les professionnels en Corse doivent disposer du temps nécessaire pour s'adapter, il est proposé de réitérer la demande exprimée par la délibération du 05 juillet 2012 qui proposait un report de la dérogation applicable à la Corse jusqu'au 31 décembre 2020 et demandait au Gouvernement de relayer cette demande auprès des autorités de Bruxelles. Une telle disposition, neutre pour les finances de l'Etat mais permettant en revanche à la CTC de préserver a minima 6 à 7 M€/an, serait de nature à stopper le processus d'alignement sur la fiscalité nationale débuté en juillet 2013, dans l'attente opportune de l'ouverture des travaux relatifs à la révision de la directive « fiscale » européenne de 2010.

S'agissant des droits de succession, et sans revenir sur le riche et fastidieux feuilleton politico-juridique qui, après pas moins de deux censures du Conseil Constitutionnel, nous a ramenés à la situation de départ avec l'application progressive du droit commun à concurrence de 50 % de la valeur des immeubles et droits immobiliers situés en Corse, ce rapport vous propose :

- D'abord de réaffirmer la demande formulée dans la délibération initiale du 30 juin 2011 visant à faire bénéficier la CTC d'un transfert de compétences lui permettant de déterminer, dans les limites fixées par la loi, le régime des droits de mutation à titre gratuit auxquels sont soumis les biens et droits immobiliers situés en Corse ; ce transfert nécessitant à la lumière des censures du Conseil Constitutionnel une révision de la Constitution ;

- Ensuite, et dans l'attente de cette révision, de demander que soit envisagée dans le cadre de l'expérimentation, la création au profit de la CTC d'une taxe additionnelle aux droits de mutation par décès, telle que proposée par le Professeur CASTAGNEDE, qui viendrait en complément de l'exonération des droits de succession de l'Etat sur les immeubles situés en Corse. La loi devra encadrer la compétence de fixation des règles d'assiette reconnues à la CTC et prévoir la prise en compte, à compter de 2015, pour l'application de la taxe additionnelle, d'une fraction de la valeur des biens immeubles situés en Corse au moins égale à 10 % ; elle devra également être conçue pour épargner, non tous les patrimoines mais spécialement ceux de niveau moyen et modeste tel que prévu dans la délibération de 2011 ; l'Assemblée de Corse aurait ensuite la possibilité de remonter ce niveau initial de 10 % de manière progressive dans le cadre de la loi qui pourrait le cas échéant prévoir à une échéance déterminée un nouveau minimum d'assiette taxable ainsi, éventuellement, qu'un maximum.

II. Le deuxième bloc de propositions a pour objet de préconiser l'aménagement de certaines mesures existantes dans le but d'améliorer leur rendement.

- ❖ D'abord **le droit de francisation et de navigation des navires de plaisance** dont le port d'attache est situé en Corse. Je rappelle que ce droit est perçu en Corse au profit de la CTC qui en fixe le taux qui doit être compris entre 50 % et 90 % du taux applicable au niveau national et qui est aujourd'hui à 70 %.

L'assiette de ce droit dû par les navires francisés est constituée par la longueur de coque (supérieure ou égale à 7 mètres) et la puissance des navires qui déterminent les tarifs applicables.

Le rapport de la Commission des Finances conduit à vous proposer d'augmenter le taux applicable en Corse en le portant à 90 % du taux continental. La mise en œuvre de cette mesure pourrait générer un produit supplémentaire de 1 M€ par an.

Compte tenu des interrogations qui se sont déjà exprimées à ce sujet, il convient de préciser qu'une telle augmentation n'aurait pas d'incidence économique sur la navigation en Corse car il subsisterait toujours un différentiel favorable avec le continent, et pourrait constituer un levier pour l'organisation et le développement de la filière nautique par l'affectation de ce produit nouveau au plan en faveur du nautisme.

❖ Ensuite, et concernant **la taxe sur les transports**, dont je rappelle ici qu'elle est due par les entreprises de transport public aérien et maritime et qu'elle est ajoutée au prix demandé aux passagers et assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant en Corse.

❖ Chacun a à l'esprit le constat d'un rendement très imparfait du produit de cette taxe dans les conditions actuelles de sa perception. Ce qui a conduit le Président du Conseil Exécutif à saisir le Ministre du Budget qui a lui-même déclenché une mission de l'Inspection Générale des Finances avec un résultat néanmoins tout relatif. Cette situation, encore insatisfaisante, a conduit la CTC à explorer des voies nouvelles d'amélioration.

Plutôt que d'opter en faveur d'une augmentation du plafond actuel fixé à 4,57 € par passager qui aurait un impact financier néfaste certain sur la population résidente, la proposition de la Commission consiste à reconsidérer dans le cadre des prochaines discussions avec le Gouvernement, les règles prévues pour la constatation et le recouvrement de cette taxe afin d'en optimiser sa perception et garantir un produit fiscal intégral à la CTC.

L'adaptation de ces modalités pourrait s'inspirer des dispositions prévues d'une part en matière de taxe d'aéroport et de taxe de l'aviation civile, d'autre part de droits de port, et conduire à la dissociation de la taxe en deux éléments distincts.

Ainsi, pour la partie de la taxe qui concerne les passagers des entreprises de transport aérien, il pourrait être envisagé d'attribuer à la Direction Générale de l'Aviation Civile les opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement de la taxe sur les transports qui est assise sur des flux que contrôle la DGAC.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la partie de taxe assise sur les passagers des entreprises de transport maritime, le recouvrement pourrait être confié à l'administration des Douanes ou à défaut de l'intervention directe de celle-ci, par d'autres dispositions réglementaires prévues dans le rapport.

Enfin, s'agissant du **transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement (ex TDENS)**, la proposition de la Commission des Finances est de nature prospective ; elle s'inspire des pistes évoquées au niveau national dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité et s'inscrit dans le cadre de la réflexion actuelle sur la répartition des compétences entre collectivités.

Il est bien évident que dans l'hypothèse du choix d'une collectivité unique que nous avons effectué, cette recette départementale devrait faire ipso-facto l'objet d'un transfert au bénéfice de la nouvelle collectivité.

III. Le troisième bloc de propositions porte sur la création de mesures fiscales nouvelles relevant de certains champs de compétences de la CTC : l'immobilier, l'environnement et le tourisme.

❖ **La première proposition** qui vous est soumise consiste en la **création d'une taxe forfaitaire régionale sur les résidences secondaires à usage locatif saisonnier.**

Elle part du constat que la Corse compte un taux de résidences secondaires ramené aux logements en résidence principale, très supérieur à la moyenne nationale, que la grande majorité de ces résidences secondaires échappent à la taxe de séjour alors qu'elles hébergent une part importante de la clientèle touristique.

Explorée parmi tant d'autres, la piste relative à l'instauration d'une taxe régionale de séjour n'a pas été retenue par votre Commission, notamment au regard de considérations confirmées par l'ATC de son impact potentiel sur la charge fiscale pesant sur les hébergeurs

professionnels, qui subiraient du fait de son instauration une double peine par rapport aux résidences secondaires locatives.

La proposition retenue par la Commission des Finances vise plutôt à assujettir de manière forfaitaire et systématique les résidences secondaires destinées à un usage locatif saisonnier en exonérant les « résidences patrimoniales » qui constituent un patrimoine familial des résidents dans leurs villages et à propos desquelles ce rapport fournit des clefs intéressantes de différenciation de ce type de résidences secondaires.

Cette taxe forfaitaire serait établie selon plusieurs critères de localisation, de capacité et de niveau de confort. Un régime d'exonération ou d'abattements pourrait concerner les résidences situées dans les communes de revitalisation rurale ou encore les résidences qui génèrent des revenus de location en-deçà d'un certain seuil.

J'ajoute que la mise en place de cette proposition qui nécessite une simple intervention législative, est fortement justifiée en Corse par sa contribution à la poursuite d'objectifs stratégiques en matière de politique du logement.

Les deux propositions à finalité environnementale et/ou touristique qui suivent ont été élaborées par votre Commission des Finances, après concertation de l'ensemble des acteurs œuvrant à la protection, à la préservation et à la valorisation du riche patrimoine naturel, du véritable capital environnemental dont bénéficie la Corse et dont la qualité et l'excellence n'ont d'égales que sa vulnérabilité et sa fragilité.

Ces propositions visent notamment à compenser les effets et les coûts de l'empreinte humaine sur les écosystèmes des **espaces naturels terrestres et maritimes** remarquables de la Corse, selon le principe du pollueur-payeur.

❖ La 1^{ère} de ces deux fiscalités consiste en la création d'une **taxe de développement durable** applicable aux passagers et aux véhicules embarquant à destination de la Corse par un moyen de transport public aérien ou maritime, inspirée des principes et dispositions des articles L321-11 et L321-12 du Code de l'Environnement.

Cette première proposition d'application spécifique à la Corse procède du choix fait par la Commission des Finances de privilégier une taxation globale ou « à la source » concernant l'ensemble des passagers et véhicules de transport de personnes embarquant à destination de la Corse

par la voie du transport aérien ou maritime. Elle a été préférée par votre Commission à une mesure de déplafonnement du tarif de la taxe sur les transports qui aurait eu un impact négatif important sur la population résidente.

Sa finalité, autant environnementale que touristique, vise notamment à compenser les effets de l'importante fréquentation estivale et à faire contribuer les nombreux visiteurs de la Corse, considérés comme des utilisateurs potentiels de sa richesse naturelle, au financement des politiques de protection et de préservation de la biodiversité, de lutte contre les pollutions et les aménagements touristiques durables définis par la CTC dans le cadre du PADDUC.

Cette proposition est fondée sur une situation particulière et sur un objectif d'intérêt général qui peuvent justifier un régime fiscal spécifique que le législateur, à situation comparable, a déjà consenti à d'autres îles métropolitaines (Ile de Ré, Oléron).

Son produit serait donc destiné à financer, via un fonds de développement durable, les actions conduites tant directement par la CTC et ses établissements publics que par d'autres partenaires ayant pour mission d'assurer la protection, la préservation et l'entretien des sites remarquables de Corse soumis à une très forte fréquentation, ainsi que de développer les installations d'accueil des visiteurs, notamment des visiteurs motorisés en vue de lutter contre les pollutions terrestres engendrées par leur circulation et leur séjour.

La taxe de développement durable serait ainsi basée sur une assiette à double composante : elle concernerait aussi bien les passagers que les véhicules terrestres motorisés affectés au transport de personnes empruntant un moyen de transport aérien ou maritime, public ou commercial, à destination de la Corse. Ainsi conçue, les résidents corses en seraient de fait exonérés.

Enfin, une tarification différenciée devra notamment permettre de traiter le cas particulier des camping-cars et des autocars.

Je passerai ici sous silence, en cas de refus du Gouvernement d'instaurer une telle fiscalité, les propositions alternatives de créer une taxe sur les camping-cars ainsi que la création d'une mesure spécifique à la Corse résultant de l'extension du champ de la taxe relative au transport maritime de passagers vers des espaces protégés (communément

dénommée « taxe Barnier ») qui s'applique d'ores et déjà à quelques sites naturels sensibles de Corse.

❖ La 2^{ème} des fiscalités touristico-environnementales qui vous est soumise porte sur la **création d'un droit d'accès aux aires marines protégées de Corse applicable aux navires de plaisance.**

Dans le double but de préserver ces espaces marins en réduisant la pression de la fréquentation et de dégager des ressources financières pour leur protection, il n'est que justice de rappeler que l'Assemblée de Corse par sa délibération du 12 novembre 2009, avait adopté et proposé au Gouvernement une modification du Code de l'Environnement en vue de l'instauration d'une taxe forfaitaire annuelle qui serait due par tous les navires de plaisance mouillant à l'ancre dans les zones non interdites des réserves naturelles des Bouches de Bonifacio et de Scandola.

S'appuyant sur la position favorable du Gouvernement au principe de l'instauration d'une taxe de cette nature, la proposition de la Commission des Finances a pour ambition d'améliorer celle formulée alors par l'Assemblée de Corse en visant à mieux satisfaire aux objectifs de faisabilité, d'acceptabilité, de rendement fiscal et de renforcement du rôle stratégique de la CTC.

Elle consisterait en réalité à instaurer, non plus une **taxe pour le mouillage à l'ancre**, mais une **taxe pour l'accès** des navires de plaisance aux périmètres des aires marines de Corse, qu'ils y mouillent ou non, inspirée directement de la taxe créée par la Région de Sardaigne pour l'accès au périmètre du Parc National de l'archipel de la Maddalena.

Ainsi conçue, la taxe d'accès aurait une faisabilité opérationnelle nettement améliorée du fait que son fait générateur serait constitué par la simple entrée sur zone, sans autre constatation préalable, et que son recouvrement nécessiterait une intervention plus limitée et plus axée sur le contrôle.

Son produit potentiel net s'en trouverait également renforcé grâce à l'élargissement de son assiette à tous les navires circulant sur zone et une compression évidente des coûts de collecte.

Une telle mesure présenterait par ailleurs l'énorme avantage de contribuer à l'harmonisation des législations applicables à la Sardaigne et à la Corse visant le même objet et qui plus est, pour ce qui concerne la

réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, concernant les deux zones constitutives du Parc Marin International.

A l'instar du « diritto d'ingresso » instauré par la Région de Sardaigne, ce droit d'accès pourrait conduire à privilégier une taxation saisonnière et tarifée selon des critères de longueur et puissance des navires, et de certaines catégories d'usagers locaux qui sont plus que d'autres appelées à fréquenter régulièrement les espaces concernés en raison de leur lieu de domicile et/ou qui justifieraient par exemple d'un titre de stationnement en cours dans un port de plaisance corse.

Messieurs les Présidents, mes chers collègues,

En complément de ces propositions, votre Commission des Finances a souhaité étendre sa réflexion à l'identification et l'étude d'autres propositions de portée plus générale qui soient potentiellement sécurisantes sur le long terme pour les équilibres budgétaires et financiers, et qui traduisent un retour sur investissement pour la Collectivité qui, en l'état actuel des choses, soutient financièrement un développement économique dont elle ne bénéficie pas des retombées fiscales.

IV. C'est précisément cela qui fonde le quatrième bloc de propositions de transfert de recettes fiscales prélevées en Corse, en substitution à certaines dotations de l'Etat.

Pourquoi, mes chers collègues, faire une telle proposition ?

Les évolutions que nous avons pu les uns et les autres constater et commenter à l'occasion de chaque débat budgétaire, mettent clairement en évidence un recul global du niveau des recettes de la CTC, y compris des recettes de fiscalité directes et indirectes. Ce recul va s'accroître avec la baisse effective et programmée des dotations de l'Etat (particulièrement la DGF), à laquelle vont s'ajouter les mesures impactant les spécificités fiscales corses (taxe sur la consommation des tabacs) ou encore l'atonie des bases imposables pour les principales recettes (taxe sur les transports, TICPE et droits de francisation).

Or, dans le même temps, les principaux impôts prélevés par l'Etat en Corse sont plutôt dynamiques sur les 10 dernières années.

Pour les seuls grands impôts,

- TVA : 310 M€ en 2013
- Impôt sur le revenu : 235 M€ en 2013 + 11 M€ d'ISF

- Impôt sur les sociétés : 121 M€ en 2013

La hausse a été continue et atteint 96 % entre 2001 et 2013 pour les montants nets prélevés.

Qui plus est, les projections économiques laissent présumer une évolution plutôt positive de ces grands impôts, y compris dans le cadre d'un scénario économique dégradé.

Par conséquent, le phénomène financier divergent entre la CTC – recettes en baisse – et l'Etat – recettes fiscales en hausse – va s'accroître progressivement.

Pour dépasser cette situation désavantageuse, il est ici suggéré de substituer une part de ces impôts prélevés en Corse assis sur des bases dynamiques à certaines dotations de l'Etat autres que la Dotation de Continuité Territoriale ; cette substitution présentant le triple avantage d'inciter la CTC à générer une croissance économique à laquelle elle serait intéressée, de la sécuriser budgétairement sans nuire à la péréquation dont bénéficie l'île et ce, s'agissant d'une substitution, sans peser davantage sur les finances publiques nationales.

La solution préférentielle qu'il vous est proposé d'adopter, consiste par conséquent :

➤ **d'une part à privilégier le transfert d'une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** plutôt qu'une part de l'IRPP trop instable et au barème trop complexe, ou encore une part de l'IS en raison de sa volatilité et des incertitudes liées aux deux niches majeures pour la Corse que sont le CICE et le CIIC.

Le choix de la TVA se justifie également par le fait que :

- il concerne des secteurs en rapport direct avec les compétences exercées par la CTC ;
 - il permet de capter l'apport de revenu lié au tourisme, à l'immobilier et est plus généralement relié à l'activité économique ;
 - il va bénéficier à horizon 2020 du plus gros rendement attendu quel que soit le scénario économique retenu pour 2020 par rapport au niveau de 2013 ;
 - il dispose d'un barème simple qui n'est pas remis en cause dans son mode de calcul (même si les taux peuvent varier) et présente donc une facilité d'attribution ;

▪ son rendement n'a jamais baissé sur le passé récent en Corse et il continuerait à croître dans l'île même dans un scénario économique dégradé ;

➤ **d'autre part la solution proposée consiste à substituer ce transfert à la dotation générale de décentralisation :**

Pourquoi le choix de cette dotation ?

1. La DGD représente en masse le volume financier le plus important de toutes les dotations (90 M€), hors dotation de continuité territoriale ; elle doit être préférée à la DGF dans la mesure où cette dernière :

- contient une large part de péréquation à laquelle il serait peu opportun de renoncer sachant qu'elle pourrait évoluer dans un sens plus favorable à la Corse,
- va connaître un nouveau recul en 2015, qui pourrait être retenu comme l'année de référence d'un éventuel transfert qui se ferait alors sur une base très réduite,

2. La DGD a été créée pour compenser des transferts de compétence de l'Etat et correspond donc mieux du fait de sa nature aux fondements de la proposition faite au Gouvernement,

3. Elle s'avère certes stable pour l'instant bien que non actualisée, mais rien ne garantit cette stabilité dans le futur ; il est donc opportun d'anticiper l'avenir en vue de la sécurisation de son montant par la substitution d'une recette potentiellement dynamique.

La compensation de la DGD actuelle (90 M€) nécessiterait le transfert de près de 30 % de la TVA prélevée en Corse, soit :

- **6 points de % de la TVA à taux normal (20 % = 14 points de % pour l'Etat et 6 points de % pour la CTC) ;**
- **3 points de % de la TVA à taux réduit (10 %) ;**
- **1 point de % de la TVA à taux de 5.5 % ;**
- **1 point de % de la TVA à taux de 2.1 %.**

V. Le cinquième et dernier bloc de propositions a trait aux fiscalités en faveur de l'économie et de l'aménagement du territoire.

Il s'articule autour de deux éléments.

En premier lieu, la demande de la spécificité de la situation corse a conduit nombre d'acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, à demander, et notamment au cours de l'élaboration du PADDUC, **une zone franche montagne pour la Corse**. Il s'agit donc ici de proposer non un dispositif national ayant peu de chances d'aboutir mais l'établissement d'un dispositif s'adaptant finement à un phénomène d'une ampleur spécifique à l'intérieur de la Corse, dont la gravité tend à s'amplifier. Comme avancé en 2006 par le Président Paul GIACOBBI, cette mesure pourrait avoir pour nom : **«zone franche de compensation des handicaps»**.

La Commission des Finances propose donc que soit demandé à l'Etat d'étudier, à l'instar de ce qui a été fait pour les zones franches urbaines, **la faisabilité d'une zone franche montagne adaptée aux handicaps spécifiques de la Corse**.

En second lieu, le soutien aux entreprises insulaires depuis la sortie progressive du dispositif zone Franche de Corse s'est traduit par le crédit d'impôt sur les investissements en Corse mis en place en 2001, avec effet au 1^{er} janvier 2002, dans le cadre des accords de Matignon.

Afin de corriger, autant que faire se peut, le dispositif fiscal actuel, il est indispensable de donner un signe fort à l'attention des entreprises insulaires, en proposant d'apporter en plein accord avec l'ADEC, un certain nombre d'aménagements, au nombre de 5, que vous trouverez dans le rapport et qui contribueront à améliorer le dispositif actuellement en vigueur et à le proroger, bien que depuis la rédaction de ce rapport, un vote à l'assemblée nationale soit acquis sur la proposition du Député-PCE.

Sera proposée enfin par amendement de votre serviteur en sa qualité de président de la commission, une demande suggérée par la CADEC d'étendre aux opérations de crédit-bail immobilier conclues jusqu'au 31 décembre 2021 (au lieu du 31/12/2014) le bénéfice de la dispense de réintégration d'une fraction des loyers, sous réserve que les immeubles visés par ces opérations soient situés dans les zones d'aide à finalité régionale.

Messieurs les Présidents, mesdames et messieurs les conseillers, il me faut conclure.

Je ne pourrais le faire sans m'assurer que chacun d'entre-vous ait bien intégré le fait que l'ensemble de ces propositions fiscales ne se

cantonne pas à leur dimension technique, économique, financière et juridique.

Ce qui vous est soumis à travers ce rapport n'est rien d'autre qu'une réforme fiscale territoriale en faveur de la Corse dont la dimension politique n'échappera à personne.

Adopter cette réforme, ce à quoi je vous invite ardemment, c'est :

- D'abord assurer la soutenabilité financière de notre collectivité en nous dotant de façon pérenne de recettes fiscales nouvelles et dynamiques qui n'alourdissent pas pour l'essentiel la charge fiscale des résidents corses et particulièrement des plus démunis ;
 - Ensuite nous donner les moyens budgétaires de conduire les politiques publiques indispensables au développement durable de la Corse en exerçant pleinement nos compétences ;
 - Ensuite encore, accroître notre capacité de décision fiscale en posant les fondements d'une autonomie financière en phase avec un cadre institutionnel lui-même renouvelé ;
 - Enfin montrer à l'Etat notre capacité collective, et pour tout dire la maturité politique de cette assemblée, à produire et proposer de vraies réformes novatrices dont la Corse, et au-delà d'elle sans doute, l'ensemble du pays a besoin.

Dans le cas de leur adoption, les propositions présentées par votre Commission auront donc vocation à être intégrées aux discussions engagées avec le Gouvernement dans le cadre de la future réforme institutionnelle, entendues comme le volet ressources fiscales de celle-ci. En vue de leur étude plus approfondie et ultérieurement de leur déclinaison en régimes juridiquement sécurisés ; leur mise en œuvre, faut-il y insister, pouvant s'envisager dans le cadre d'un simple aménagement de la législation fiscale actuelle sans une révision préalable de la Constitution.

Nul ne peut douter que, une fois cette réforme fiscale territoriale adoptée par notre assemblée, les négociations à engager avec le gouvernement seront longues et difficiles.

Serait-ce alors, mes chers collègues, sans compter sur la permanence de la parole d'un Jean Jaurès pour qui « **l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements mais elle justifie l'invincible espoir** ».

Je vous remercie.

Le Président BUCCHINI

Merci Antoine, c'est le rapport donc de la commission. On va passer directement à la discussion, sont déjà inscrits Jean-Guy, Etienne, Aline, Fabienne, Paul-Félix, Jean-Christophe, Jean.

Donc je donne la parole à Jean-Guy.

M. Jean-Guy TALAMONI

M. le Président de l'Assemblée,
M. le Président de l'Exécutif,
Chers collègues,

Le sens général du rapport qui vient d'être présenté, vous vous en doutez nous agréer, puisqu'un certain nombre d'orientations ont été défendues par notre courant depuis plusieurs dizaines d'années, un certain nombre d'orientations qui sont reprises ici de manière forte dans le cadre d'un projet tout à fait ambitieux.

Poser les fondements d'une autonomie financière, nous disait à l'instant notre collègue Antoine ORSINI, c'est effectivement un objectif particulièrement important pour une collectivité comme la nôtre qui a aujourd'hui des ambitions importantes, l'ambition de construire l'avenir de la Corse.

Donc d'une façon générale, nous souscrivons bien sûr à ces orientations mais j'insisterai pour ma part, pour ne pas alourdir les débats, particulièrement sur un volet qui vient d'être évoqué par Antoine ORSINI, la question des ressources et la question de la territorialisation des impositions, ce que nous appelons nous depuis plusieurs décennies « territorialisation des impositions », c'est-à-dire le transfert du produit de ces impositions au budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Alors c'est vrai que cela fait, depuis très longtemps, partie de nos revendications. Tous nos programmes depuis une vingtaine ou une trentaine d'années ont intégré cette revendication et les versions successives de notre projet « Corsica Vint'Unu » depuis 2009 ont intégré également cette revendication importante. Alors il faut comprendre que cela dépasse même le cadre économique et financier, c'est aussi une question de dignité de notre collectivité, de la Collectivité corse, du peuple corse que l'on présente souvent à Paris comme la danseuse de la France. Je

crois que le fait de dire « voyons ce que nous pouvons faire avec nos propres capacités contributives » c'est effectivement une affirmation de dignité de notre communauté nationale.

Alors ceci pour la philosophie qui sous-tend cette revendication, mais sur l'efficacité financière, elle semble ne faire guère de doute dans la mesure où l'évolution positive du produit fiscal est évidemment beaucoup plus favorable que celle des dotations d'Etat, lesquelles sont en diminution tout à fait constante ; tendance dont il n'y a aucune raison de penser qu'elle s'inverserait dans les temps à venir. Donc c'est avec satisfaction que nous enregistrons la prise en compte de cette demande très ancienne de notre part.

Dans les propositions de la commission, le transfert du produit de TVA se limite à la compensation de la DGD qu'elle remplacerait. Nous, ce que nous disons à travers un amendement qui a été déposé, c'est que la même démarche pourrait être étendue au remplacement et à la compensation de la DGF moyennant un montant équivalent en produit de TVA. Pourquoi le faire uniquement pour la DGD et ne pas le faire pour la DGF ? Encore une fois ce que je disais à l'instant sur non seulement cette affirmation de notre dignité collective, de notre capacité à faire avec ce que nous avons, avec nos propres capacités contributives, eh bien cela s'applique de la même manière, évidemment, à la substitution de la DGF qu'à la substitution de la DGD. Quant à l'efficacité financière, le même raisonnement, évidemment, peut être tenu pour la DGD et la DGF.

Donc nous avons déposé un amendement qui consiste simplement à augmenter le transfert du produit de la TVA à concurrence du montant de la DGF.

Alors je présente les amendements comme cela ce ne sera pas forcément nécessaire d'y revenir dans un instant.

Nous avons un deuxième amendement qui est un amendement de forme, mais ici la forme touche quand même au fond. On a parlé de handicaps, de compensation des handicaps. Nous, nous pensons que notre collectivité n'est pas handicapée, que la Corse est riche d'atouts exceptionnels et que nous avons bien des contraintes mais nous n'avons pas de handicaps ; d'ailleurs « contrainte » est l'expression qui est consacrée dans tous les documents communautaires où on parle de contraintes liées à l'insularité par exemple. Alors c'est effectivement quelque chose qui a trait à la forme, mais en même temps moi je dis que cela touche au fond, pourquoi ? Parce qu'au moment où nous avons une ambition pour notre

pays, que nous cherchons à construire un avenir pour notre peuple à travers une réforme audacieuse dont les questions financières ne sont qu'un volet, il faut à un moment donné que nous fassions le bilan de notre situation actuelle avec des mots précis. Donc « handicap » ne nous paraît pas un mot correspondant à ce que nous avons, ce que nous sommes et ce que nous voulons être.

Voilà, nous proposons de remplacer systématiquement le mot « handicaps » (généralement il est au pluriel dans le texte) par le mot « contraintes » ; compensation des contraintes, oui effectivement, c'est tout à fait nécessaire, handicaps non.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président BUCCHINI

Merci. Etienne.

M. Etienne BASTELICA

Donc un petit propos tout d'abord avant de revenir sur les mesures proposées, puisque je précise que nous allons essayer, d'une manière assez brève mais pas ultrarapide compte tenu de l'importance de ce dossier, de revenir dans la mesure du possible sur certaines mesures et pourquoi pas sur toutes, puisque le rapport aujourd'hui de la commission des finances a pour objet de proposer une réforme fiscale territoriale permettant à la CTC de se doter des moyens de sa politique de développement durable dans « un contexte général marqué par une crise sans précédent des finances publiques ». C'est ainsi que le texte qui nous est proposé parle du contexte.

La démarche a donc une double motivation, négative d'une part – anticiper les conséquences de la baisse des dotations d'État ; positive d'autre part – diminuer la dépendance budgétaire de la CTC et pouvoir financer nos politiques.

Nous ne nions pas la réalité : un montant de déficit jamais connu en temps de paix, une dette publique multipliée par deux en dix ans de gouvernements de droite. Ce sont bien les cadeaux fiscaux depuis 2002 qui ont remporté et reporté l'impôt sur les générations futures, pendant que le pouvoir d'achat de la grande majorité baisse et que les dépenses publiques sont de plus en plus souvent désignées comme responsables.

Nous ne pouvons faire nôtre cette assertion d'une politique d' « assainissement des finances publiques » en cours comme il est dit dans le rapport.

Le gouvernement n'a qu'une préoccupation : la baisse de la dépense publique. Le dogme de la réduction de la dépense publique est l'ADN qui s'imprime aujourd'hui assez largement dans les têtes, y compris à gauche et y compris dans cette assemblée.

Il faut baisser à tout prix la dépense publique parce que le poids de la dette nous écrase et la loi de finances pour 2015 va faire de nouveau payer aux ménages et aux collectivités les cadeaux faits aux banques et aux grandes entreprises.

Car l'explosion de la dette publique en Europe est due essentiellement aux plans de sauvetage de la finance et surtout à la récession provoquée par la crise bancaire et financière commencée en 2008 : de 2007 à 2010, le déficit public moyen dans la zone euro est passé de 0,6 % à 7 % du PIB et la dette publique de 66 % à 84 %. Cependant, avant même la récession, la montée de la dette publique dans de nombreux pays européens a été provoquée non par une hausse des dépenses publiques –stables souvent ou en baisse en proportion du PIB- mais de l'effritement des recettes, du fait de la faiblesse de la croissance économique et de la contre-révolution fiscale menée par la plupart des gouvernements depuis vingt-cinq ans. Et le fait de parler de contre-révolution fiscale, vous l'aurez compris, n'est pas neutre quand on voit aujourd'hui ce rapport.

Les Collectivités territoriales subiront une baisse des dotations de 3,67 milliards d'euros en 2015, 11 milliards d'ici 2017. C'est le service public local qui est touché et, au-delà, c'est l'ensemble de l'économie qui est affecté par ces choix de réduction des dotations. L'Etat se défait sur les collectivités locales, qui réalisent 70 % de l'investissement public et n'empruntent pas pour leur fonctionnement.

Le modèle social issu du programme du Conseil National de la Résistance, déjà détricoté par les gouvernements de droite, ne pourra survivre à la dictature de la baisse des prélèvements, car il repose sur un degré important de socialisation. Les choix fiscaux, malheureusement poursuivis par le gouvernement actuel, conduisent en fait à laisser se creuser les déficits et la dette en se privant durablement des recettes fiscales nécessaires.

Couper dans les dépenses publiques n'est pas la solution ; au contraire, une réduction simultanée et massive des dépenses publiques dans l'ensemble des pays de l'UE ne peut qu'engendrer une récession aggravée et donc un nouvel alourdissement de la dette publique. Ce qu'on appelle « rétablissement » ou « assainissement » des dépenses publiques ne peut que provoquer un désastre.

« N'avoir pour seul fil conducteur de la politique économique que la réduction des prélèvements obligatoires, le démantèlement de la protection sociale et des allègements fiscaux pour les plus fortunés, c'est se tromper d'époque et méconnaître les fondements même du développement économique » que sont l'éducation, la santé, les infrastructures, la recherche...

Mes chers collègues, si vous me prêtez encore un petit peu d'attention parce que pour ceux qui veulent rester, je vais en avoir pour un petit quart d'heure. Nous pensons qu'une autre politique est possible, consistant à dégager des moyens pour les services publics, pour les collectivités territoriales ; cette autre politique passe par une réforme fiscale nationale de grande ampleur, autour d'un impôt sur le revenu plus juste, plus clair et plus efficace, ainsi que la mise en place d'une taxe sur les transactions financières venant abonder la contribution économique territoriale. Cette réforme viserait notamment à rendre l'imposition locale plus juste en Corse comme ailleurs, par une actualisation des valeurs locatives et un plafonnement des taxes foncière et d'habitation en fonction du revenu ; elle s'accompagnerait nécessairement d'un renforcement de l'effort de péréquation entre collectivités territoriales.

En conclusion, si nous sommes tout à fait légitimes à faire des propositions pour atténuer les conséquences d'une situation dont nous ne sommes pas responsables, et si nous pouvons effectivement augmenter notre latitude d'action, nous ne pouvons, en revanche, prétendre compenser le désengagement de l'État et nous devons veiller à ce que la solidarité nationale soit renforcée, notamment au travers de la DGF (péréquation).

Une politique fiscale globale joue sur trois leviers : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le capital et l'impôt sur la consommation. En l'occurrence et c'est là notre critique, c'est essentiellement sur ce troisième volet que nous désirons intervenir dans ce dossier. Attention, cependant, à deux risques :

-Participer à produire un « choc de fiscalité » pour les ménages, car les autres collectivités vont aussi être tentées de compenser la baisse des dotations par l'accroissement de l'imposition !

-Baser nos ressources sur des recettes produites (et cela, en ce qui concerne notre groupe, est beaucoup plus grave) essentiellement aujourd'hui par la consommation et donc l'accroissement de cette économie « résidentielle » que l'on dit par ailleurs combattre, car elle est reconnue contraire à la soutenabilité du développement. C'est une contradiction que de vouloir faire de l'argent avec les nouvelles taxes tout en disant qu'on veut moins de visiteurs en Corse.

Dans ces conditions vous l'avez compris, je ne sais pas comment vont se dérouler nos travaux, mais en ce qui concerne les principales mesures, en l'occurrence celle sur la fiscalité des tabacs, elle n'apporte en ce qui nous concerne aucune observation particulière, sauf à noter quand même qu'il s'agit là d'une recette dans l'assiette, espérons-le, qui est appelée à se réduire et pourquoi pas à disparaître, parce que nous sommes aujourd'hui avec 64 M€ de recettes. Je crois que dernièrement j'ai vu un chiffre en ce qui concerne la lutte contre le cancer qui dépasse l'entendement, c'est-à-dire que nous allons à un moment ou à un autre avoir un souci.

En ce qui concerne la fiscalité de l'arrêté Miot, que les choses soient claires, les inégalités de patrimoines sont bien élevées, sont plus élevées que les inégalités des revenus et ne sont pas vraiment atténuées par le système fiscal français.

L'impôt sur les successions, en ce qui nous concerne nous l'avons déjà dit, n'est ni confiscatoire, ni anti corse, il est redistributif et essentiel pour la cohésion sociale. L'égalité devant l'impôt est un principe fondamental qui protège aujourd'hui les citoyens, c'est un impôt légitime.

La fiscalité du patrimoine contribue aujourd'hui à l'égalité des chances et permet de lutter contre une société de rentiers et d'héritiers et participe à une plus grande efficacité économique. On n'enlèvera bien entendu rien de notre vote en ce qui concerne la demande qui avait été formulée à l'époque. En ce qui concerne ce point précis, imaginons aujourd'hui qu'on commence à taxer les revenus sur l'immobilier à raison de 10 % de leur valeur réelle, je crois qu'on va avoir, à mon avis, des soucis plus importants qu'on ne le pense.

En ce qui concerne l'augmentation du droit de francisation et de navigation, je ne vais pas reprendre in extenso le texte, mais vous dire que dans un premier temps il faudrait peut-être proposer de passer à 80 % avant de passer à 90 %, tout simplement pour ne pas éventuellement avoir l'effet inverse que celui escompté ; et surtout, on pense que cette mesure pourrait rapporter aux environs de 1 M€.

En ce qui concerne le recouvrement et la perception de la taxe sur les transports, je vois dans le rapport qu'en ce qui concerne l'aérien, eh bien pourquoi pas la DGAC, et en ce qui concerne le maritime pourquoi pas la Douane ? Je dis que d'un côté il est difficile de supprimer des postes dans la fonction publique et ensuite de demander un surcroît de travail, voire éventuellement de leur demander beaucoup plus parfois. Je pense qu'on pourrait éventuellement, à partir du moment où la CTC finance par le biais de la dotation de continuité territoriale les compagnies, à celles qui ne s'acquittent pas de cette taxe leur interdire purement et simplement la desserte de la Corse, j'ai envie de dire que ce serait le minimum et il est aussi possible d'envisager une suspension de nos versements à concurrence des sommes dues. Alors bien entendu toute bonne nouvelle, ici, est bonne à entendre.

En ce qui concerne le transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement, il n'y a aucune observation de notre part dans la mesure où cette nouvelle recette serait ciblée sur une compétence transférée.

En ce qui concerne la création d'une taxe régionale sur les résidences secondaires, je vois qu'on a ajouté un morceau de phrase « à usage locatif saisonnier ». Alors nous avons, lors de la discussion sur le PADDUC, approuvé cette idée que je ne vais pas vous lire parce que je pense que vous avez dû lire comme moi les pages 18, 19 et 20. Je ne vais pas vous lire tout ce qui est dit parce que je n'ai toujours pas compris comment on peut sur une mesure aussi simple, si on veut la mettre en œuvre, aller chercher si la maison est avant 70, après 70, si elle vient d'un héritage ou si elle ne vient pas d'un héritage, si elle est située dans une zone à forte potentialité touristique, si elle est située à 200 mètres d'altitude, à 400 mètres d'altitude ou pourquoi pas bientôt sous le niveau de la mer ; ne riez pas, j'en connais au moins une.

Je pense que soit on a envie de le faire, soit on n'a pas envie de le faire. Et en ce qui concerne la recette, faire un budget avec une recette qui pourrait osciller de 2 M€ à 48 M€, ce n'est plus Paul GIACOBBI qu'il nous faut, c'est MAJAX, parce que là je lui souhaite du plaisir ! Donc pour

nous il n'y a pas « héritier » et « pas héritier » ! Si on veut taxer les résidences secondaires, on taxe les résidences secondaires, *puntu è basta !* Après, tout le reste, cela veut dire qu'on n'a pas envie de le faire.

En ce qui concerne la situation d'une taxe de développement durable qui serait applicable aux passagers et aux véhicules embarquant à destination de la Corse, nous avons donné notre position, nous allons donner notre avis. J'ai eu la « chance » avec un collègue conseiller territorial de prendre un billet Ajaccio-Marseille, peu importe, et j'ai commencé à regarder le mot « taxe », eh bien il reste 29 € pour Air Corsica ! Alors on me dit qu'on va taxer les gens qui viennent de l'extérieur. Gentiment on taxera mon beau-frère, mon cousin, ma cousine parce qu'eux aussi viennent de l'extérieur et ils viennent même souvent. Si, comme je l'ai entendu tout à l'heure, pour pallier la défaillance de l'Etat les autres régions se « serrent », notre collectivité aujourd'hui risque de donner l'exemple dans la France entière : vous savez, si toutes les régions font comme nous aujourd'hui, on va se battre après pour construire l'hôpital, on va savoir qui l'a, qui ne l'a pas, parce que si tout le monde commence à vouloir se garder la TVA, taxer les gens qui rentrent, parce qu'il y a toujours de jolis sites partout...

Donc si on doit prendre une mesure comme celle-ci, regardons encore une fois qui va payer et surtout qui va la percevoir cette taxe, parce qu'il ne faudra pas que ce soit une aubaine pour certaines compagnies. Vous l'aurez compris, il y a de ce côté-là pour nous des doutes qui se transforment au fur et à mesure en une non-acceptation.

Nous avons ensuite la création d'un droit d'accès aux aires marines protégées. Nous sommes bien entendu d'accord sur le principe, surtout qu'on nous a dit qu'elle sera déclarative, cette taxe. Encore une taxe ! Je crois qu'il ne faut pas envoyer ce rapport à M. HOLLANDE, parce qu'il a dit qu'il ne voulait plus entendre le mot « taxe » en 2015, il faudra attendre 2016 pour le lui envoyer. Donc elle sera déclarative, cela veut dire que les gens vont se dire : on arrive en Corse et après éventuellement par Internet, on leur dit comment faire, on leur envoie un petit autocollant qu'ils vont apposer sur leur bateau. Les douaniers bien sûr, bientôt ils n'auront plus de bateaux en Corse, il n'y aura plus de douaniers bientôt en Corse parce qu'on en supprime tous les jours, et ce sont les douaniers qui vont regarder si le type qui croise dans les environs de Bonifacio a bien son macaron apposé sur la coque. Attention, il ne faut pas dire aux gens : on va faire ceci et cela pour notre grande Corse et raconter ensuite des salades !

En ce qui concerne la substitution d'une partie de la TVA prélevée en Corse, j'en viens à un morceau qui est assez intéressant, parce que dans le rapport que nous avons sur la TVA (pages 28, 29 et 30), il y a quand même un chiffre. Michel STEFANI, je l'entendais souvent parler de ce problème mais il y a quand même un chiffre qu'on a découvert maintenant, c'est qu'en Corse les réfections de TVA s'élèvent à 235 M€ qui, pour une fois, ne vont pas dans les poches de l'Etat. Il y a un problème, parce que compte tenu de ce que l'on dit sur le prix de l'immobilier, sur le prix de l'essence, sur le prix des aliments et autres, il faut croire que ces 235 M€ vont effectivement dans d'autres poches et ce n'est pas le fait du hasard si depuis 25 ans on a vu la courbe des revenus exploser dans certains secteurs !

Donc, si aujourd'hui on nous propose de prendre 30 % de la TVA à la place de la dotation globale de décentralisation, si demain nous avons besoin de quelques millions en plus, peut-être que l'Etat qui n'est pas trop « con » pourra nous dire : tenez, après tout sur les 235 M€, j'enlève les réfections avec votre accord bien sûr et on fera ensuite comme on fait au poker, pas tout pour vous, un peu pour moi *comu dici quiddu culà* et pas toujours pour vous, et pourquoi pas vous augmentez, vous enlevez les réfections et vous prendrez 10 ou 15 M€ par an ! C'est tentant, on l'a bien vu avec la taxe sur les produits pétroliers. Pourquoi on a encore cette idée ? Tout simplement, exceptionnellement, alors que le prix du gasoil est à 1,10 € sur le continent, en ce moment il est à 1,22 € à Mezzavia, c'est historique. Il aurait dû être normalement, s'il est à 1,10 € là-bas, être à 0,98 € chez nous, mais il est à 1,22 €. Eh oui Paul, et comme il est à 1,22 €, qu'est-ce qu'on dit ? Si on y met 3 centimes, *nimu ùn si n'avede ! Tuttu mondu faci cusì, nimu ùn si n'avede* et après qui est-ce qui paie encore ? Ce sont les ménages. Donc vous pensez bien que nous avons certaines difficultés à aller dans ce sens...

En ce qui concerne la zone franche, il s'agit de favoriser la revitalisation de l'intérieur en espérant que l'intérieur ce ne soit pas obligatoirement que des boîtes aux lettres parce qu'on connaît cela. Il y a parfois un effet d'aubaine, on a vu le dernier rapport de l'INSEE qui a prouvé par A + B que toutes ces mesures, regardez ce qui se passe au plan national (ne vous inquiétez pas j'en ai bientôt terminé, mais vous allez souffrir jusqu'au bout), l'ultralibéralisme ce n'est pas pour nous et on va vous le dire et on vous le redira encore, tant qu'on sera dans cette enceinte. Donc en ce qui concerne la zone franche, nous disons « alerte » !

En ce qui concerne les autres mesures, Antoine l'a rappelé, l'une a été prorogée. On s'est aperçu que les mesures que nous proposons (je dis

« nous » parce que je fais partie de cette assemblée) au niveau de l'évolution des régimes fiscaux bénéficiant aux entreprises insulaires, écoutez, sincèrement, quand vous êtes élus comme moi (je dis « comme moi », parce que cela tombe bien, j'interviens sur le budget avec mes camarades et on discute), quand on voit qu'on est parti à 17 000 et que l'on est à 21 000, (15.000 chômeurs, 17.000 chômeurs, 18.000, 19.000, cela paraît affolant), c'est l'horreur actuellement et en m'excusant, plus on en donne et moins il y a de création d'emplois.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec un peu d'attention et vous comprendrez que ce rapport on ne va pas pouvoir le voter. Nous le regrettons mais on ne va pas pouvoir le voter parce qu'on ne peut pas plonger dans une politique austéritaire régionale tout en disant : on veut faire chez nous ce qu'on veut. Cela veut dire que si on commence l'austérité en Corse, pourquoi pas dans toutes les régions, ce serait la mode, ce serait l'autonomie plus l'austérité, ce serait la double peine.

Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI

Merci. Comme c'était mon tour, je vais faire mon intervention.

Monsieur le Président,

A l'heure où l'Etat tente de rationaliser ses dépenses et d'assainir ses comptes publics, les collectivités territoriales doivent revoir leur stratégie financière.

En effet, l'effort budgétaire de l'Etat repose en partie sur un effort de toutes les collectivités territoriales.

C'est bien le sens du pacte de responsabilité proposé par le président de la République aux termes duquel les dotations de l'Etat diminuent de plus de 10 milliards d'euros.

Ainsi, notre budget 2015 manifeste déjà ce recul avec une diminution de 10 millions d'euros.

Aussi, si le processus ne fait que commencer, il est temps, et nous saluons le travail effectué par la commission des finances et de son président, de travailler sur des recettes nouvelles.

C'est le sujet de ce rapport.

Ces travaux doivent à notre sens être menés en partenariat avec l'Etat dans le cadre d'une redéfinition nationale des ressources attribuées aux collectivités territoriales.

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, présenté par Mme la ministre Marylise LEBRANCHU, appellera, nous n'en doutons pas, un travail national sur l'autonomie financière des collectivités locales.

Cette autonomie, nous le rappelons, est garantie par la Constitution.

On ne saurait, en effet, renforcer les compétences des régions, des métropoles et des intercommunalités en conservant les modalités de financement actuelles des collectivités territoriales.

Ainsi, il convenait pour notre collectivité de proposer, en parallèle à la proposition de collectivité unique, une réforme de notre fiscalité.

« La majeure partie des recettes fiscales étant atones, la dynamique fiscale ne peut compenser la minoration des dotations » conclut le cabinet KLOPFER.

Tout est dit.

Depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010, les régions ont perdu la quasi-totalité de leur autonomie fiscale.

Nous sommes ainsi confrontés à une absence de recettes dynamiques.

Nous en avons d'ailleurs largement débattu ce matin et cet après-midi lors de l'examen du budget primitif 2015. Lequel permet de constater que la fiscalité directe représente moins de 3 % des recettes réelles.

Du fait de la crise, nos ressources se contractent alors que nous finançons de plus en plus de dépenses contraintes, notamment en matière de transport, d'enseignement ou de logement et bien d'autres...

Cette situation, si elle allait perdurer, grèverait immanquablement notre capacité à investir dans les prochaines années.

De plus, les projets de loi en discussion au Parlement et notre demande de collectivité unique vont nous conduire à élargir le périmètre de nos compétences et à chercher les recettes de compensation.

L'objectif de la réforme fiscale est donc de permettre aux collectivités territoriales d'assurer pleinement leurs compétences et de supporter les charges qui leur incombent ou que l'Etat leur impose.

Un récent rapport de la Cour des comptes insiste sur le fait que la baisse des dotations de l'Etat, qui faut-il le rappeler représentent la moitié de nos ressources de fonctionnement, doit moins impacter les budgets régionaux car les régions disposent des plus faibles ressources fiscales.

Aussi, le meilleur moyen de reconquérir l'autonomie fiscale réside dans la mise en place d'impôts dont l'assiette est évolutive et dont le rendement sera dynamique.

Un domaine de compétence peut très bien illustrer ce principe, en l'occurrence celui de l'environnement et du développement durable.

Il paraît ainsi cohérent, comme le propose le rapport, que l'accroissement des dépenses dans ces domaines puisse être compensé par une fiscalité écologique.

Vous l'aurez compris, nous adhérons aux propositions contenues dans ce rapport sur ce point.

D'autres propositions, du reste, retiennent notre adhésion, notamment celles relatives au droit de francisation et de navigation ou encore à la taxation des tabacs.

Nous présentons cependant des amendements visant à défendre les intérêts des Corses d'une part et à éviter de faux espoirs d'autre part.

Ainsi, ce rapport, pour exemple, propose de modifier le dispositif de la TVA.

A cet égard, nous rappelons que nous disposons d'une TVA minorée sur les transports, les biens de première nécessité, la restauration et les travaux du BTP.

Or, nous sommes convaincus qu'en demandant à l'Etat de nous attribuer une part de la TVA perçue sur le territoire insulaire, le risque est très grand qu'en compensation l'Etat remette en cause ces taux minorés.

J'ai pour ma part, à plusieurs reprises, indiqué qu'il ne fallait pas toucher à la TVA et je persiste aujourd'hui dans ce sens.

Je n'oublie pas ainsi que le FCTVA dont bénéficient les collectivités locales de Corse est plus avantageux que celui existant sur le plan national.

Une autre mesure nous interpelle, particulièrement son dispositif d'exonération.

Nous rappelons que les résidences secondaires sont déjà taxées de façon plus forte au titre de la taxe d'habitation.

Alors, créer un impôt supplémentaire pour taxer de manière forfaitaire les résidences secondaires qui sont mises en location... Pourquoi pas...

Mais à notre sens cette taxation ne saurait exclure les résidences « patrimoniales » de l'assiette, soit, en un mot, exonérer les corses qui loueraient leur résidence secondaire.

Ce serait là, en effet, une rupture d'égalité des citoyens devant l'impôt.

Ce projet d'exonération est d'autant plus injustifié que l'objet de cette taxe est de freiner les mises en location estivale des résidences secondaires afin d'inciter les propriétaires à louer leurs biens à l'année pour résorber, en partie, la demande croissante de logement de la population insulaire.

Pourquoi les corses n'y seraient-ils pas associés ?

Cette exonération serait un obstacle aux objectifs poursuivis.

Au surplus, une telle conception de la taxe sur les locations saisonnières estivales ne saurait être acceptée par le Conseil constitutionnel.

Enfin, nous souhaitons dire quelques mots du projet de taxation des successions.

Sans verser dans l'ironie, il semble qu'il peut être savoureux de voir l'Assemblée de Corse demander, tout à la fois, la prorogation de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit perçus par l'Etat et tenter de percevoir, pour elle-même, de mêmes droits.

Est-ce à dire que les motifs de la demande de l'Assemblée de Corse de proroger l'arrêt Miot, comme la nécessité de reconstituer les titres de propriété, ne seraient plus valables ?

Cette proposition va à l'encontre de la demande de l'Assemblée de Corse pour obtenir une prorogation de l'exonération des droits de succession sur les biens immobiliers en Corse.

A notre sens et en tout état de cause, cette disposition doit être supprimée car il ne s'agit pas, ici, de créer une taxe supplémentaire.

L'acte III de la décentralisation inclut la réforme fiscale nationale des collectivités locales.

Nous devons nous y associer et expliquer ces dispositifs car toute création d'un impôt nouveau, s'il faut l'envisager, doit être comprise par les corses compte tenu du poids de l'imposition sur les ménages.

Les réserves énoncées mises à part, vous l'aurez compris, nous sommes favorables à ce rapport.

Nous proposons d'ailleurs, afin de donner plus de lisibilité aux choix que nous allons faire, que puissent être dissociés sur des délibérations distinctes les différents dispositifs fiscaux proposés.

Je vous remercie.

La parole est à Fabienne.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci Mme la Présidente.

L'Exécutif est clairsemé, l'Assemblée est aussi un peu vide pour un rapport...

Mme Pascaline CASTELLANI

Les présidents ont été au lycée Laetitia pour fêter le 50^{ème} anniversaire.

Mme Fabienne GIOVANNINI

D'accord, très bien.

Ce rapport est pour nous d'une grande dimension politique, il contribue à témoigner de la maturité de notre assemblée, et je crois qu'il faut remercier ici tous ceux (élus, fonctionnaires, Conseil) qui ont apporté leur contribution au premier rang desquels le président de la commission des finances qui a conduit nos travaux au moyen d'une très large concertation et de débats intenses.

Notre groupe est particulièrement heureux d'aborder ce dernier volet du « package » que nous entendons présenter au gouvernement et que nous estimons indispensable pour la mise en route du développement durable que nous avons projeté ensemble au travers notamment des orientations stratégiques du PADDUC.

Je crois que nous commençons à exercer de façon de plus en plus intéressante notre droit à maîtriser notre avenir. Peut-être y prenons-nous goût ? Nous l'espérons, nous qui en appelons depuis des décennies à un véritable Statut fiscal pour assurer le développement de la Corse. En tous les cas, pour notre groupe, ce rapport participe à notre aspiration collective à davantage de responsabilités. Pour gérer, mais aussi pour actionner des leviers de ressources, bref, pour avancer vers une autonomie véritable dans l'Europe. Même si, et nous le regrettons, nous n'avancions que trop lentement au regard des retards que nous avons accumulés, des besoins immenses de notre île et des complexes qui habitent parfois la classe politique corse vis-à-vis des blocages de Paris.

Mes camarades du groupe interviendront sur d'autres aspects, mais pour ma part je veux cibler mon intervention plus particulièrement sur les propositions concernant la fiscalité environnementale.

Le 6 juillet 2012, notre groupe déposait une motion, qui a été votée à l'unanimité, pour la mise en place d'une contribution participative des citoyens à la gestion de nos sites les plus sensibles.

Et la Commission des Finances était chargée d'instruire ce point ; ce qu'elle a fait.

Il s'agit bien évidemment de contribuer à la recherche de recettes nouvelles pour notre collectivité dans le contexte de rigueur extrêmement contraint que nous avons largement décrit aujourd'hui au travers de l'examen du budget, mais pas seulement.

Notre groupe, vous avez pu vous en rendre compte, est très attaché et souhaite que l'Assemblée de Corse fasse sien un nouveau concept que nous pourrions appeler "*a citatianza ambientale*".

C'est en ce sens que nous avons déposé cette motion il y a deux ans et qui avait trois objectifs.

Le premier on l'a dit, l'amélioration des recettes de la CTC au travers d'une participation citoyenne à la gestion de nos espaces naturels les plus précieux. Cette part, même symbolique, individuellement parlant, servirait à abonder de façon néanmoins assez conséquente, en moyens matériels et humains, le budget de fonctionnement des gestionnaires de ces sites.

Ce point aujourd'hui se retrouve dans les propositions de la commission et de votre rapport, Monsieur le président de la commission des finances, sous la forme d'une taxe de développement durable applicable aux passagers et aux véhicules embarquant à destination de la Corse par voie maritime ou aérienne, d'une part, et de la création d'un droit d'accès aux Aires Marines Protégées applicable aux navires de plaisance, d'autre part.

Ceci est très bien, et je dirais même mieux d'un point de vue financier. Cependant, les deux autres objectifs poursuivis dans notre motion initiale sont de fait moins mis en avant. Il faut chercher à voir comment les inclure.

Il s'agissait pour le second objectif de « conscientiser » les usagers au précieux et à la fragilité de notre environnement, particulièrement de nos sites les plus prestigieux, et à la nécessité, pour tout un chacun, de veiller activement à préserver cette biodiversité par son comportement citoyen, au moyen notamment de la remise d'un document de sensibilisation sur les comportements à observer et les conditions à remplir lors de la visite de ces sites.

Enfin le troisième objectif visait à œuvrer, à réguler ou à étaler les flux de visiteurs dans les sites les plus menacés par une trop grande fréquentation, trop concentrée sur la saison (on peut citer e Bocche di Bonifaziu, Scandula mais aussi des sites terrestres comme Bavedda ou la Restonica).

Notre groupe a donc déposé des amendements en ce sens afin que ces objectifs soient rappelés dans le rapport et donc pris en compte dans nos orientations stratégiques.

Vous l'avez compris, il nous semble du devoir de notre assemblée de promouvoir cette "citoyenneté environnementale" qui contribuerait non seulement aux objectifs que je viens d'évoquer mais aussi à l'extérieur, et plus particulièrement auprès de tous les pourfendeurs de notre île, au prestige de notre terre, de son environnement et de son peuple.

Je vous remercie.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. La parole est à Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On examine aujourd'hui un document important parce qu'il est à la fois l'élément qui peut permettre de stabiliser les recettes de la Collectivité Territoriale de Corse et en seconde possibilité, d'améliorer les conditions de vie des Corses.

Le problème que je soulève dans le document, c'est l'absence d'évolution positive pour la deuxième option d'amélioration des conditions de vie des Corses. Moi je suis de ceux qui ne voient pas un statut fiscal s'il n'est pas adossé à un statut social. Je pense que si on fait une demande à l'Etat, on doit faire une demande sur deux plans : un plan négatif qui est le plan de l'imposition, c'est le lot de toute société moderne, il faut payer pour recevoir, mais ensuite il doit y avoir la deuxième compensation, c'est la rétribution et un retour dont bénéficieraient les plus pauvres, les plus démunis. Et aujourd'hui, la société corse s'est globalement très enrichie ces 15 dernières années, mais le décalage entre le décile des pauvres et le décile des riches a pris des proportions qui sont inégalées dans le monde, sauf dans certains pays du bloc de l'Est lorsqu'il y a eu pillage des biens publics d'Etat par toute une série d'apparatchiks.

Donc à travers ce statut exclusivement fiscal je vois des choses très bonnes pour la Corse, mais je vois beaucoup d'absences. Je reviendrai sur certains points de détail, mais sur l'approche globale, en termes de fiscalité, si j'avais eu à commenter les documents qui ont été accessibles à tous, c'est-à-dire la situation économique de la Corse, les niveaux d'imposition, les niveaux de retour de TVA, le niveau de retour d'impôts, la contribution de l'Etat, la contribution de la Corse, je n'aurais pas les mêmes conclusions et je ne les ai pas. Tout simplement parce qu'il y a 13 ans, au moment de la mise en place du PEI, la Corse a eu une dotation de compensation pour retard historique que beaucoup, y compris des hommes politiques français brillants, ont reconnu comme étant le fait d'un colonialisme pervers qui a privé la Corse de capacité de développement et qui l'a tenue en état de léthargie.

La Corse a reçu à-peu-près, sur la période, de l'Etat de manière exceptionnelle et non conventionnelle en théorie, environ 100 M€ par an. Dans le même laps de temps, la TVA retournant à l'Etat a progressé de 150 M€ en moyenne. Aujourd'hui on est à + 150 M€ par rapport au niveau de retour de TVA dans les caisses de l'Etat de 2001. Pour l'impôt sur le revenu, + 100 M€, pour l'impôt sur les sociétés, + 83 M€. Cela veut dire qu'aujourd'hui la Corse a un niveau de contribution supplémentaire à la politique de l'Etat français de + 330 M€, et on en est nous à essayer de quémander le maintien de nos dévolutions antérieures, c'est complètement fou ! On devrait être en droit de dire : voilà, on a progressé, la progression n'est pas juste, il n'y a pas équi-répartition de la richesse, mais au moins qu'on demande un retour de 10, 20, 30, 40, 50 M€. On cagnotte en plus 330. Là, on en est à avoir la politique du mendiant. *A socu i vechji indè no dicini sempri « accant'à u riccu pò campà un povaru, mà bon !* On est, pour moi, dans une conception politique du rapport, par rapport à la tutelle française, qui n'est pas juste. Cela est simplement pour faire de la macroéconomie.

Ensuite individuellement, c'est pour cela que je souscris à la demande d'Aline, de pouvoir voter par pans séparés parce qu'il y en a où je suis entièrement d'accord, mais il y en a d'autres où je le suis moins, tout simplement parce qu'on mélange les concepts politiques. Il y a des concepts ultralibéraux, des concepts très protectionnistes, des concepts très justes et il y a des concepts ouverts, le tout sur le même feuillet. C'est pour cela que c'est difficile à accepter, sauf à y voir quelque chose d'intellectuellement positif pour la Corse dans la mesure où on demande un peu plus d'indépendance si on accepte de se le croire à soi-même.

Dans le cadre des grands transferts, on demande de fiscaliser les résidences secondaires. C'est bien, mais on va demander à l'Etat de nous donner les possibilités de le faire dans : quelle va être la résidence secondaire taxable ? Non taxable ? Où va être la limite constitutionnelle de ce qu'on peut faire ou pas ? Cela va être difficile même si c'est quelque chose d'intellectuellement très acceptable.

Ensuite, on va demander, par exemple, un transfert de la TVA pour compenser la DGD. Mais la TVA en Corse est très spécifique ; il y a ces réfections de TVA qui génèrent une bonification de 230 M€ et il y a surtout une conjoncture mondiale qui est quand même difficile. On ne peut pas ne pas observer que la TVA encaissée, remboursée et renvoyée à la France est stable en 2013 uniquement parce qu'il y a eu des bonifications moyennes sur les taux de TVA en standard français et les taux de TVA réduits en Corse. C'est ce mécanisme-là qui a généré la constance de l'encaissement de la TVA.

Donc, penser que la TVA dans les dix prochaines années va continuer à rester à un taux d'émission de 850 M€, je crois que c'est une hypothèse qui est dure à tenir.

Aujourd'hui, on a une TVA qui a été forte parce qu'on a eu un tourisme qui a eu un taux de progression énorme alors que depuis deux ans, il est en stagnation. On a eu un taux de résidences, de constructions, de 6 000 logements par an adossés à un capital immobilisé de plus de 1 milliard d'euros, donc 100 millions de TVA derrière qui ne fait que régresser, grâce à nos demandes d'ailleurs. Donc tout ceci peut indiquer que cette base, qui est la base de la politique qui dirait qu'avec la TVA on va compenser et peut-être que si on a la progression comme on l'a eue sur les dix précédentes années on va avoir une bonification financière, je crois que c'est faire des plans qui sont hasardeux.

La France veut nous garder, non seulement elle doit payer mais elle doit nous rendre ce qu'on lui donne depuis dix ans. Le PEI, le retour de TVA de l'Ile de Corse à la France de manière excédentaire de 2001 à 2014 a déjà été payé une fois et demie. On ne leur doit rien.

Qu'on se mette dans un concept économique, qu'on lise les chiffres dans le bon sens et qu'on réclame ce qu'on nous doit. On nous doit des dotations forfaitaires à hauteur de la politique nouvelle qu'on doit mener. On doit demander des augmentations, on doit l'argumenter par un plan comptable et par un bilan financier.

En 2001, il y avait une donnée, en 2014, il y a une autre donnée et je crois qu'aujourd'hui on ne doit pas chercher des petits accommodements pour penser qu'on a gardé une indépendance politique en termes d'économie. Les taux de TVA, c'est toujours la France qui va les maintenir. Si demain la TVA baisse, on va être obligés de réclamer un taux spécial pour la Corse en augmentation du taux français parce que la plus grosse base de la TVA, c'est la TVA à 20 %, elle représente 70 % des encaissements de TVA. C'est celle qui va nous donner le plus gros apport pour la part contributive des 90 M€ et si par hasard il y a une baisse de la consommation, pour arriver à l'équilibre, on va demander quoi ? Que pour la Corse le taux à 20 % passe à 22 %, alors qu'on est partout sur des différentiels ?

Je pense que c'est très dangereux de s'adosser à la TVA. La TVA, par nature est un impôt injuste parce que tous les pauvres paient autant que tous les riches. Dans ces conditions, c'est quelque chose qui ne me satisfait pas.

Ensuite, il y a des points de détail, par exemple la taxe sur les bateaux. Aujourd'hui, il y a 4 M€ sur les taxes de francisation. Il est évident que si on passe la réfaction de 70 à 90, on l'augmente de 30 %. Donc, on va passer de 4 millions à 5,2.

Il faut se poser la question : est-ce qu'on ne va pas pénaliser des Corses ? Est-ce que cette modification ne va pas mettre en péril l'activité de vente de bateaux en Corse qui fait vivre un paquet de familles ? Tout ça pour au final escompter 1 M€. Le cabinet d'audit, c'est sûr, il a vu la partie « augmentation » (on taxe plus, on encaisse plus). Mais qu'est-ce qu'on va générer comme pertes derrière ? Ça, ce n'est pas vu et de l'adosser globalement à tous ceux qui ont un bateau une fois par an en Corse, là aussi, cela peut poser un problème.

Je crois que fiscalement, la logique en Corse c'est de demander un transfert de la compétence fiscale plein et entier, qu'on maîtrise tout, mais demander des petits morceaux à côté de tout ce qu'on rend, de tout ce qu'on a donné et de la part contributive qui a été celle de la Corse, je crois que c'est faire fausse route.

Je ne vais pas aller plus loin. Je ne dépose même pas d'amendements parce que c'est philosophiquement que je ne suis pas d'accord. J'aurai une position souveraine avec moi-même !

Mme Pascaline CASTELLANI

La parole est à Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Le rapport, comme le rappelait Fabienne, pour notre groupe est très important et il est dommage comme elle le rappelait également, qu'on aborde le débat -même s'il y a des raisons à cela- dans une Assemblée assez clairesemée. Il en est ainsi. Avançons !

Les propositions faites, il faut d'abord en louer l'intérêt intellectuel et la portée politique. Il faut remercier celles et ceux qui s'y sont employés plus particulièrement et saluer le travail qui a été conclu à la demande du Président du Conseil Exécutif.

Je m'inscrirais politiquement au nom du groupe Femu a Corsica dans la philosophie qui nous porte depuis longtemps et qui consiste à dire qu'on ne peut effectivement pas déconnecter la question de la fiscalité de la question économique et sociale d'une part, et d'autre part et surtout que la Corse doit pouvoir bénéficier d'une compétence fiscale plus forte, pleine pour des raisons évidentes : c'est qu'elle est aujourd'hui confrontée à un certain nombre de difficultés majeures, mais qu'elle n'est pas pour autant, indépendamment ou en dépit de la crise, confrontée à un dynamisme fiscal aussi faible et atone qu'on veut bien le dire parfois.

Certes, les difficultés nous les connaissons et nous les mesurons tous. Mais ce que nous voudrions dire quand même, c'est que si l'on s'engageait plus résolument encore dans la voie de la territorialisation totale du produit de certains impôts et taxes, on aurait une visibilité plus nette qu'elle ne l'est aujourd'hui dans la période particulière que nous traversons.

De ce point de vue-là, un ou deux exemples que vous connaissez.

Le premier, c'est que vous mettez en exergue dans le rapport, Antoine, une baisse du produit de droit de consommation sur les tabacs de l'ordre de 2,5 M€ sur la période. Mais dans le même mouvement, le produit de la TICPE (ex TIPP), a augmenté de 10 M€ et quelque, et le total de la progression de l'imposition indirecte est de 11 M€. On voit bien que sur la période 2009-2013, il y a défaut d'une vitalité exceptionnelle, un dynamisme fiscal qui, à bien y regarder et relativement à d'autres régions,

n'est pas aussi faible qu'on veut bien le dire même si nous prenons en compte ce qui peut être développé ici.

Tout l'enjeu, ce n'est pas uniquement de dire comment en période de crise, on peut générer des recettes nouvelles par une réforme de la fiscalité. L'enjeu, c'est d'abord de dire politiquement que la Corse est un pays qui, comme le rappelait Fabienne, à travers un certain nombre de délibérations cherche ses voies d'une autonomie. A cette autonomie politique dans l'Europe de demain, doit correspondre une autonomie fiscale parce que c'est le sens de la marche et que, quel que soit l'état des finances publiques ou les transferts d'Etat, il est important que l'on se situe politiquement dans cette perspective.

Pour nous, avant d'aborder, comme je vais le faire assez brièvement, la question technique et financière, il y a d'abord une question politique parce que la fiscalité est un outil politique par excellence.

Le deuxième point, c'est dire que ce rapport nous réconcilie avec une approche moins défensive de la question fiscale. Lorsqu'on parle fiscalité ici, on a l'impression, à raison, qu'on ne fait que défendre l'arrêté Miot ou un certain nombre d'avantages acquis dans des situations bien précises. C'est vrai et c'est même indispensable, d'ailleurs notre groupe aux côtés d'autres groupes ici, a toujours été présent dans ces combats-là.

Mais même si nous venions, ce qui n'est pas le cas du tout (cf la dernière loi de finances), à conserver l'ensemble des avantages historiquement acquis et notamment celui relatif aux dispositions de l'arrêté Miot, aurions-nous pour autant un véritable statut fiscal ? La réponse est non, parce que la fiscalité est un outil au service d'une économie de production.

Or, quel est le problème numéro un aujourd'hui ? C'est que la Corse est dans une situation d'économie de rente, de consommation, de spéculation mais à aucun moment de production (de production agricole, artisanale, industrielle, immatérielle). Et là où le bât blesse, c'est que nous avons calé sur cet appareil productif historiquement atone, une fiscalité statique qui au fil des années n'a pas évolué dans les modalités que nous appelions de nos vœux. Ainsi, de glissement en glissement, on est resté figé sur une approche défensive.

A défaut d'avoir une approche résolument offensive, on a quand même une approche un peu plus globale qui est intéressante et qui nous

permet de dégager une perspective nouvelle. Cela, c'est pour ce qui relève des principes politiques.

Ensuite, il y a un principe budgétaire. Le rapport nous dit « Si les choses devaient rester en l'état, notre Collectivité se verrait confrontée à un choix simple entre récession budgétaire et surendettement ». On est là, après qu'on ait décliné un ou deux principes politiques qui sont pour nous fondamentaux, dans une réalité que le vote du budget vient éclairer à l'aune de considérants nouveaux. Nous ne pouvons décemment plus continuer ainsi. Il faut impérativement pour toutes les raisons que l'on vient de citer, que l'on avance.

Vous proposez un certain nombre de pistes et des préconisations claires.

Sans alourdir le débat, il y a aujourd'hui des choses sur lesquelles il faut qu'on regarde d'un peu plus près. Nous avons voté récemment ce principe à une large majorité -même s'il semble contrarié par ailleurs, on y reviendra- de Collectivité unique. La question de la dotation quinquennale, je fais un petit cheminement parallèle, elle doit aussi être pensée dans ce cadre-là. Nous ne sommes pas de ceux qui disent de manière lapidaire qu'il faut demain matin y mettre un terme, mais ce que nous disons, c'est que cette absorption de compétences nouvelles, cette re-ventilation des choses doit nous permettre de penser la gestion de cette enveloppe de manière différente.

Le deuxième aspect est celui qui relève pour nous de la dotation de continuité territoriale. Il y a des chiffres qui sont là, 187 M€ en gros.

Le Président rappelait un peu plus tôt dans la journée que l'on est dans des situations moins préoccupantes qu'elles ne l'étaient il y a encore un exercice budgétaire ou deux. Nous disons à Femu a Corsica et nous allons d'ailleurs proposer un amendement en ce sens, que le temps est venu comme cela fût posé et l'est encore par un certain nombre de groupes, de reposer la question de la fongibilité de la dotation de continuité territoriale et de son intégration au budget général.

Certes, c'est un cheminement compliqué, il ne suffit pas d'en parler, mais le moment nous paraît venu, au moment où cette réforme fiscale est envisagée, de poser cette question-là en termes clairs. C'est donc une première proposition que nous ferons, non pas de façon catégorique mais au sens d'une réflexion opérationnelle qui doit être engagée.

La deuxième idée, Fabienne y a un peu fait référence concernant la question de la fiscalité liée à la citoyenneté environnementale, c'est celle qui rejoint, et je m'adresse brièvement à la Présidente de l'ATC, le débat que nous avons eu au sein du conseil d'administration lundi dernier, qui recoupe les 30 préconisations exprimées dans le livre blanc de l'Agence. La question du rapport à l'espace ne peut plus être envisagée dans des termes exclusifs et absolus de gratuité, ce qui revient à ce que l'on se tire collectivement une balle dans le pied.

Nous sommes et je rejoins le constat qui a été fait, vraisemblablement le seul pays d'Europe à bénéficier tout à la fois d'un environnement naturel aussi beau et préservé, et à instaurer une forme de dérégulation complète concernant la gestion des espaces. Il y a là, pardonnez-moi le terme mais il me paraît juste, une niche fiscale au sens positif qu'il convient d'explorer dans l'intérêt de l'environnement, car agissant de la sorte, nous dégradons chaque jour un peu plus un capital tout à fait exceptionnel et soyons précis sur les mots et les intentions, il ne s'agit pas pour nous de tendre vers une forme de privatisation déguisée, mais au contraire de permettre à la Collectivité publique de jouir pleinement, du point de vue des recettes fiscales nouvelles, des retombées d'une fréquentation qui, paradoxalement -je caricature un peu mais pas beaucoup, en ne cessant jamais d'augmenter, n'enrichit pas pour autant notre population.

Je rappelle un mot : quand on a des débats sur la fameuse question de l'optimum en termes de fréquentation, c'est que le plan de développement de 1992, le Schéma d'aménagement, etc., disaient que la Corse devait accueillir une fois et demie sa population résidente en terme de population touristique. Nous sommes aujourd'hui, sous votre contrôle, Mme la Présidente, à dix fois plus, sommes-nous pour autant plus riches ? Il y a un sujet économique de fond qui renvoie à des choix de société, mais il y a d'abord un sujet fiscal sur ce rapport à l'espace et sur les recettes nouvelles qui, de notre point de vue, pourrait en découler.

Dans le même ordre d'idées, sans rejoindre en totalité ce qui a été exprimé par Etienne ou Paul-Félix BENEDETTI, je voudrais dire une chose qui pour Femu est capitale : c'est que l'exigence d'autonomie fiscale ne nous exonère pas de choix de société. L'autonomie fiscale ne suffit pas à dire la vision que nous avons de ce pays à 20 ou 30 ans. Nous, à Femu, nous ne disons pas simplement que la Corse doit bénéficier des retombées qu'elle génère ou qu'elle est en droit d'attendre. Nous disons que ces recettes nouvelles, ces consolidations successives doivent aussi nous aider

à asseoir des choix de société qui pour nous vont dans le sens d'une société de partage, d'équité et de solidarité.

Il est clair que nous voulons de ce point de vue-là, travailler dans des directions de cohésion sociale et nous voulons le faire non pas en taxant davantage, sur les bases actuelles, une population qui est déjà soumise à un certain nombre de contraintes, mais au contraire en lui permettant de bénéficier plus directement des retombées fiscales et en créant dans des secteurs bien précis un certain nombre d'outils nouveaux.

Troisième aspect qui nous paraît important y compris du point de vue des réflexions engagées en matière touristique, la question du non-marchand y compris telle que vous la posez ici dans le rapport pour ce qui regarde les résidences secondaires.

Le problème de la résidence secondaire n'est pas posé uniquement en termes souvent, pas toujours, de prédation de l'espace. Il n'est pas posé uniquement en termes de « poids » pour la Collectivité au sens où un maire, une collectivité comme la nôtre, doivent aussi tirer des réseaux, amener de l'eau, de l'assainissement, de l'électricité, des routes, des services publics, etc. Chacun pourra objecter qu'il existe à côté des contreparties, des compensations possibles, etc.

Le problème est aussi posé au sens où se développe aujourd'hui dans des proportions extravagantes, une concurrence frontale au secteur marchand dans le domaine de l'hébergement. Il faut donc mobiliser, comme vous nous y invitez à le faire et puissamment, l'outil fiscal de façon à circonscrire durablement ce para-tourisme, ce para-commercialisme, cette offre qui est dévastatrice en termes de qualité, de degrés de prestations et surtout de fiscalité et de création de recettes. On ne mesure pas à quel point dans certaines zones qui sont à la fois logiquement et paradoxalement les plus touristiques, elle vient porter des coups très durs à l'offre marchande, que l'on parle d'hôtellerie, de résidences de tourisme ou même d'hôtellerie de plein air.

Donc il y a là à travers la proposition qui est faite et que l'on peut le cas échéant renforcer, une idée qui est capitale. Mais en même temps, contrairement à ce qui pourrait être dit, à Femu a Corsica, nous ne sommes pas partisans d'une forme d'absolutisme fiscal au sens où l'on taxerait à tout va une population qui est soumise à certaines difficultés.

Aujourd'hui, quand on regarde les choses d'un peu plus près y compris de ce qui s'est passé en Sardaigne, j'ai lu avant de venir ici le débat

qui a eu lieu au moment où la Sardaigne a vu appliquer la « Tassa sul lusso » concernant un certain nombre de prescriptions. Il y a des effets incontestablement positifs. Mais je vous surprendrai peut-être en vous disant qu'il faut aussi faire attention à des effets négatifs au sens où en période de crise, nous ne devons pas nous démunir du point de vue de l'accueil des populations et renvoyer des signaux qui consisteraient à dire « ici vous êtes dans le pays d'Europe dont on dit à tort ou à raison (je veux parler de la France) qui est le plus « fiscalisé » d'Europe et puis dans la région qui a choisi de durcir encore davantage et de faire fuir ceux qui auraient le tort manifeste d'avoir un bateau, etc. ». Il faut qu'on y réfléchisse de près. C'est la raison pour laquelle nous allons vous faire des propositions en matière d'augmentation du droit de francisation et de navigation qui vont dans le sens de davantage d'équité et d'un point d'équilibre plus net.

Terminer en disant que sur la proposition qui nous est faite, il y a la question du tabac (ma collègue Fabienne l'a abordée en commission) qui est un sujet profondément important avec le report à 2020 que vous préconisez de l'alignement de la fiscalité. Mais relient quand même, au moins pour les besoins du débat, cette question à une question de santé publique. Dans une région – je vous renvoie au document de l'ARS, page 6 – où la surmortalité par cancer du poumon est de 26 % supérieure à celle que connaît la France. Je ne dis pas qu'il ne faut pas appliquer la proposition que vous soumettez, je dis simplement qu'on ne peut pas ne pas la relier à des enjeux plus génériques en matière de santé publique.

Dire également, et je m'approche de la conclusion de mon propos, que sur le transfert de recettes fiscales, il faut que nous ayons les idées claires et sur ce que vous nous proposez, concernant la TVA qui va générer l'essentiel des ressources attendues, il faut aussi que l'on sache ce que nous allons faire, dans un contexte contraint, des recettes nouvelles que nous allons capter.

Il faut aussi que l'on précise, à défaut de les flécher de manière exclusive, que l'on va consacrer à l'investissement productif plus qu'au fonctionnement, pour ne pas dire presque exclusivement, ces recettes-là. Nous allons être attendus sur ces questions et il serait profondément dommageable que nous ne puissions pas faire autre chose qu'un certain nombre de dérives que nous pouvons connaître et constater par ailleurs.

Un dernier point relatif à la taxe d'habitation qui vient à côté puisque on n'est pas là dans une compétence à proprement parler territoriale, mais puisque nous engageons une discussion globale avec le

Gouvernement, je rappelle, et c'est la proposition que notre groupe a mûrie ces derniers temps, que l'Assemblée nationale a voté le 3 décembre dernier une modification de la TH, via amendement au projet de budget rectificatif 2014. Cette modification permet aux communes d'approuver par délibération de leurs conseils municipaux une majoration de 0 à 20 points de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires dans les zones identifiées comme tendues en matière de logements.

En l'état actuel, cette mesure ne peut concerner qu'Ajaccio ou Bastia. Nous préconisons, au plan de l'étude et de la discussion avec le Gouvernement, qu'elle soit étendue à toutes les communes dont le taux INSEE de résidences secondaires est supérieur à 50 %, ce qui vient s'ajouter à l'ensemble des points que nous vous avons proposés dans le cadre de cette philosophie, étant entendu qu'in fine, c'est aux communes et aux communes seules que revient le droit de savoir jusqu'où elles veulent mettre le curseur.

Voilà un certain nombre de propositions qui feront l'objet d'amendements et vous l'avez compris, une philosophie globale qui pour nous est d'abord et avant tout une philosophie politique tendant vers une autonomie fiscale.

Merci.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. La parole est à Stéphanie GRIMALDI.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci Mme la Présidente.

Je voudrais rejoindre la demande faite par vous, Mme la Présidente et par Paul-Félix BENEDETTI sur la demande d'un vote dans ce rapport sur la réforme fiscale par article, parce que c'est vrai que comme l'ont dit mes collègues, nous pouvons être d'accord et partager le principe de certains points sur pas mal d'articles tout en demandant par la voie d'amendements des précisions et sur d'autres articles par contre, ne pas être d'accord. Le groupe Rassembler pour la Corse demande à l'Exécutif s'il est possible d'obtenir un vote article par article.

Je voudrais reprendre brièvement les différents points qui sont exposés dans le rapport sur la réforme territoriale.

Tout d'abord sur les tabacs. Je vais les prendre dans l'ordre, tels qu'ils apparaissent dans le rapport. Dans un premier temps, il s'agit de demander une mesure conservatoire pour maintenir au 1^{er} janvier 2015 le niveau actuel de fiscalité applicable à la Corse, à savoir 50 % sur les cigarettes et 30 % sur les tabacs à rouler. Puis une révision de la directive de 2010 pour reporter au 1^{er} janvier 2020 l'augmentation des taux prévue en janvier prochain et la fin du régime dérogatoire au 31 décembre 2020.

On a bien compris, le but est de maintenir entre 24 et 28 M€ de recettes au profit de la CTC entre 2017 et 2020. C'est une proposition avec laquelle on peut être tout à fait en accord puisque Camille de ROCCA SERRA avait agi exactement dans le même sens auprès d'Harlem DESIR (Affaires Européennes) et de Christian ECKERT au Budget. Bercy avait répondu à Camille à la mi-novembre en disant que les choses avançaient favorablement par rapport à cette demande et que la commission européenne était sur le point de nous donner satisfaction.

C'est un point en ce qui concerne le rapport sur les tabacs qui pourrait faire l'objet d'un amendement de précision pour rappeler chronologiquement les faits et les engagements. C'est un point sur lequel nous sommes totalement en accord avec le rapport.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est celui qui concerne les successions.

Le rapport rappelle la demande formulée en 2011 de transfert de fiscalité des successions au profit de la CTC.

Dans l'attente d'une révision de la Constitution pour satisfaire cette demande, il est proposé de créer au profit de la CTC une taxe additionnelle aux droits de mutation par décès.

Concrètement, le rapport semble envisager une prorogation de l'exonération totale des droits de succession revenant à l'Etat sur les biens situés en Corse. Il faut quand même se dire les choses, cela fait deux ans que l'on ne parvient pas à instituer des périodes transitoires et qu'à chaque texte budgétaire, on se heurte soit au refus du Gouvernement, soit à la censure du Conseil constitutionnel. Il y a eu deux décisions du Conseil constitutionnel, il faut quand même le rappeler.

Pour contourner cet écueil, le rapport fait état à la page 15 d'une liquidation des droits au bénéfice de l'Etat hors prise en compte de la

valeur taxable des biens situés en Corse, c'est-à-dire zéro ! Par contre, la taxe additionnelle au profit de la CTC procéderait de l'application du tarif progressif de droit commun à une base taxable augmentée de l'assiette imposable des biens situés en Corse telle que déterminée par l'Assemblée de Corse. Celle-ci fixerait un minimum et un maximum d'assiette taxable. Par exemple, le rapport parle d'une fraction de 10 % de la valeur des biens dans un premier temps pour épargner les petits patrimoines.

Là, j'avoue que sur cet aspect des choses en matière de successions, pour nous, la proposition de taxe additionnelle sur les successions n'a aucune chance d'aboutir. Pourquoi ? Parce que l'Etat va fiscaliser en sa faveur et ne laissera pas sa base taxable à 0 pour permettre à la CTC de définir une assiette et un taux sur une base vénale des biens situés en Corse. On se heurtera une fois de plus à la censure constitutionnelle.

A titre d'information, je voudrais quand même évoquer ici, en matière de successions, le fait que le droit évolue également à l'échelle européenne. Il ne s'agit pas seulement de la jurisprudence du Conseil constitutionnel et de notre droit français de la Constitution comme l'a dit Aline, en matière de successions, le droit évolue à l'échelle européenne et le règlement européen 0650 de 2012 relatif aux successions internationales adopté le 4 juillet 2012 s'appliquera aux successions ouvertes à partir du 17 août 2015. Il prévoit notamment l'application de la loi du pays où était domicilié le défunt au moment de son décès et ce, sur l'ensemble des biens lui appartenant, quelle que soit leur localisation sur le territoire de l'Union européenne.

A notre avis, il y a peu de chances que le Gouvernement aille dans le sens inverse de ce règlement européen. En revanche, on peut dans la négociation essayer le transfert du produit des droits d'actes qui paraît plus acceptable, plus applicable juridiquement que la taxe additionnelle. Ça ne coûterait rien à l'Etat puisqu'il n'était pas perçu sur les territoires insulaires jusqu'alors.

Vous l'avez bien compris, ce point du rapport nous pose problème et nous ne pensons pas qu'il ait une viabilité et une pertinence juridiques.

En ce qui concerne l'augmentation du droit de francisation et de navigation en Corse :

Affecté au Conservatoire du Littoral sur le continent, la taxe est en Corse perçue par la CTC qui en fixe le taux qui doit être entre 50 % et 90 % du taux applicable au niveau national. Actuellement, il est à 70 %. Les conditions sont d'avoir un port d'attache en Corse et la preuve d'un stationnement dans un port insulaire au moins une fois au cours de l'année écoulée.

Le rapport propose par simple délibération de porter le taux à 90 % du taux continental pour générer un produit supplémentaire de 1 M€ par an.

Le risque est que le différentiel devienne si marginal qu'il ne soit plus attractif et que le 1 M€ escompté masque les pertes générées par cette éventuelle augmentation.

Ce qu'on pense, c'est qu'on peut envisager au contraire, parallèlement à un maintien à 70 % car nous sommes pour, et nous le proposerons par voie d'amendement, garder une réelle attractivité fiscale, augmenter le nombre de stationnements dans un port corse de 1 à 3 par an pour favoriser le trafic qui a des répercussions positives sur l'économie insulaire. Sur ce point-là, nous souhaiterions laisser le taux à 70 %, mais augmenter le nombre de stationnements dans un port de Corse de 1 à 3 par an pour pouvoir bénéficier de ce taux réduit.

En ce qui concerne le point sur le régime de recouvrement et de perception de la taxe sur les transports :

Actuellement, la taxe de transport est ajoutée au prix demandé aux passagers et basée sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant en Corse. Son montant est fixé à 4,57 € maximum par passager. La taxe est constatée et recouvrée avec les sûretés, garanties, privilèges et sanctions. Ce sont les compagnies de transport qui la perçoivent pour la reverser à la CTC. Le rapport a tout à fait raison, les modalités de recouvrement du produit de cette taxe sont insatisfaisantes. Le rapport profite de cette étude fiscale globale pour revoir les conditions d'encaissement afin d'optimiser sa perception. Nous en sommes totalement d'accord.

Pour l'aérien, il est proposé d'attribuer à la DGAC les opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement de la taxe ; après quoi la DGAC reversera à la CTC les produits lui revenant. Pour le maritime, ce serait l'administration des Douanes qui sera chargée du recouvrement et du reversement.

La voie législative (proposition de loi ou amendement) suffirait pour moduler et optimiser les modalités de recouvrement et de perception de la taxe.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le rapport sur ce point.

Ensuite, vous évoquez le transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement ; taxe qui a remplacé la taxe départementale des espaces naturels sensibles et surtout la taxe locale d'équipement. C'est la nouvelle fiscalité de l'urbanisme.

Sur le principe, il n'y a pas d'opposition à avoir. Sauf que là, ce transfert à la CTC de la part départementale de la taxe d'aménagement ne peut s'envisager que s'il y a disparition des départements. En cas de suppression des départements et de transfert des compétences à l'Assemblée, il y aura forcément transfert des ressources puisque la taxe est perçue par le département et ensuite il reverse la part au CAUE (Haute-Corse et Corse-du-Sud) et pour les espaces naturels sensibles.

Il nous paraît quand même à l'intérieur du rapport prématuré d'intégrer déjà dès à présent cette taxe d'aménagement puisque pour l'instant, la suppression des départements n'a pas été actée par le Gouvernement. Cette proposition nous paraît en décalage dans le rapport parce que dans le rapport, on doit trouver des choses qui sont du domaine du possible. Là, on est vraiment dans un futur qui n'est pas très proche, à mon sens. Intégrer déjà cette taxe alors que la suppression des départements n'a pas été actée, c'est une option qui reste fortement hypothétique et qui ne donne pas lieu à débattre dans ce rapport.

Nous arrivons au point suivant qui concerne la création d'une taxe forfaitaire régionale sur les résidences secondaires à usage locatif saisonnier.

On retrouve les critères proposés par le cabinet Algoé pour établir la taxation :

- la localisation selon un zonage adopté par l'Assemblée de Corse
- le lieu de résidence principale du propriétaire (en Corse ou hors de Corse)
- la date de construction (par exemple, si le bien a été construit avant 1970, il pourra y avoir exonération)

- les modalités d'acquisition (en cas de donation/succession, une exonération peut être envisagée)
- la mono-détention : les personnes physiques dont la résidence principale est en Corse et ne détenant qu'une seule résidence secondaire seraient exonérées. Par contre, le propriétaire de plusieurs résidences secondaires serait d'office taxé sur l'ensemble de ses résidences secondaires quelle que soit leur localisation.

Le produit escompté est estimé entre 2,8 et 44,1 M€. Il est mentionné plus loin que cette taxe pourrait s'accompagner d'une taxe sur les revenus locatifs générés. Ce qui est étonnant, c'est que dans les critères ci-dessus, ne figure pas la location desdits biens, pourtant il s'agit bien d'une taxe sur les résidences secondaires à usage locatif saisonnier. Donc parmi les critères, devrait figurer la preuve de la location. D'autres collègues l'ont dit, on peut posséder des biens de par sa famille, mais ne pas les louer ; aller une partie de l'été dans l'un de ces biens et une autre partie ailleurs. Cela pose problème que ne figure pas la preuve de la location.

Par ailleurs, le dernier critère retenu est contestable. La mono-détention risque de rendre bon nombre de Corses soumis à cette taxe sur leur patrimoine familial, d'autant plus qu'il est précisé qu'elle s'appliquerait sur l'ensemble du patrimoine quelle que soit sa localisation si une personne physique détient plus d'une résidence secondaire. Imaginons un Corse disposant déjà d'une résidence principale, qui hérite d'un bien familial du côté de sa mère (le Boziu) et d'un bien familial du côté de son père (Haut-Taravo). Il serait contraint de s'acquitter de cette taxe alors qu'en fonction de la localisation desdits biens, il n'est pas dit qu'il les loue.

Je pense que le but de cette notion est initialement d'épargner les insulaires disposant de résidences secondaires familiales. Si c'est le cas, on arrive à un objectif qui est totalement autre.

Pour nous, si sur le principe, nous ne sommes absolument pas contre une taxe forfaitaire régionale sur les résidences secondaires à usage locatif saisonnier, on ne souscrit pas déjà à tous les critères énoncés, notamment celui de la mono-détention dont on pourrait demander par amendement la suppression. On s'interroge aussi sur les possibilités juridiques de distinguer les Corses des non Corses, le but étant d'épargner les insulaires qui disposent de résidences secondaires familiales.

Autre point dans le rapport, la création d'une taxe de développement durable.

Elle concernerait à la fois tous les passagers empruntant un moyen de transport aérien ou maritime à destination de la Corse et les véhicules terrestres motorisés affectés au transport de personnes empruntant un moyen de transport public maritime à destination de la Corse. Cette nouvelle taxe serait éligible à la délivrance d'un titre de transport payant à destination de la Corse, perçue par les compagnies de par l'imputation sur le prix du billet Aller (continent-corse), pour ensuite être reversée à la CTC.

Ce système est assez proche de la taxe existante sur les transports au niveau des modalités de recouvrement que le rapport propose pourtant de modifier par souci d'efficacité dans le point 4.

Ou alors, on nous dit « Si cette taxe ne peut pas être mise en œuvre, le rapport propose de combiner la création d'une taxe sur les camping-cars embarquant à destination de la Corse pour lutter contre le caravanning sauvage ; et la création d'une mesure spécifique à la Corse résultant de l'extension du champ de la taxe relative au transport maritime de passagers vers des espaces protégés » (taxe Barnier). Elle existe déjà et son produit en Corse s'élève à 450 000 € annuels. Le but est d'étendre son champ d'application aux espaces naturels dont la liste serait fixée par la CTC, mais aussi aux visiteurs accédant aux dits sites quel que soit le mode de locomotion (actuellement, la taxe Barnier n'est perceptible qu'en cas d'accès par voie maritime).

On n'est pas contre le principe de la création de cette taxe bien qu'on puisse se poser des questions dans le détail et les contours.

La création d'un droit d'accès aux aires maritimes protégées de Corse applicable aux navires de plaisance. C'est la fameuse taxe de mouillage à laquelle notre majorité est attachée puisque c'était Jérôme POLVERINI qui l'avait soumise au vote en 2009, suite à la constatation que tous les bateaux de plaisance mouillaient dans la partie française des Bouches de Bonifacio pour éviter la taxe italienne.

L'idée a ensuite germé de financer avec cette taxe de mouillage les missions du parc marin, et de l'étendre à la réserve de Scandola. C'est sur ce principe que Marylise LEBRANCHU s'était déclarée favorable lors de sa venue en août dernier.

Pourtant, le rapport propose, plutôt qu'une taxe sur le mouillage à l'ancre, une taxe sur l'accès des navires de plaisance aux périmètres des aires marines de Corse, qu'ils y mouillent ou non. Cela risque d'être assez compliqué si les navires ne font que traverser sur la délimitation entre les parties française et italienne ou même pour le recouvrement.

Ce que nous souhaiterions, c'est qu'on s'en tienne à la taxe de mouillage telle qu'elle a été définie et prévue initialement parce que la proposition qui est faite aujourd'hui, ne règle pas la question du trafic. Sans mouillage, ce trafic, les problèmes et les conséquences qu'il engendre d'autant plus qu'on est dans un espace délimitant les espaces français et italien, posera des problèmes pour le recouvrement. Est-ce que nos agents vont devoir poursuivre les navires qui vont se contenter de traverser les Bouches de Bonifacio sans y stationner ? Cela va être compliqué.

En ce qui concerne le transfert d'une partie du produit de la TVA en échange du versement de la DGD qui disparaîtrait :

Annuellement, la CTC perçoit près de 90 M€ dans le cadre de la dotation générale de décentralisation. Par cette opération de substitution, le rapport entend anticiper l'avenir en sécurisant des recettes correspondantes par le transfert partiel de TVA qui est jugé plus dynamique. Pour compenser pleinement la DGD, il est prévu de transférer 30 % de la TVA prélevée en Corse selon la ventilation suivante :

- 6 points sur le taux normal de 20 %
- 3 points sur le taux de 10 %
- 1 point sur le taux de 5,5 %
- 1 point sur le taux de 2,1 %.

Sur le principe, nous y sommes favorables. C'est à double tranchant car si la situation économique est favorable, la CTC verra ses ressources se stabiliser, voire augmenter. Si la crise s'accroît, ce sera l'inverse et elle se sera privée d'une dotation stable et pérenne.

Sur le principe, nous y sommes favorables parce que c'est peut-être un moyen de prendre conscience de la nécessité de développer l'économie insulaire et de responsabiliser l'action publique territoriale. Nous pourrions peut-être déposer un amendement.

Enfin, la création d'une zone franche « montagne » pour la Corse :

Il faut savoir que c'est notre groupe qui avait introduit cette mesure par amendement dans le PADD à la demande de l'association des élus de montagne. Plus précisément, c'était le maire de Ghisoni qui nous avait sollicités. C'était le seul amendement de notre groupe qui avait été retenu par l'Exécutif.

Dans notre amendement, on était beaucoup plus précis. On avait défini deux zones : 1 et 2 en fonction de critères précis tels que l'altitude, la proximité d'un bourg, la densité géographique, etc. Au sein de ces deux zones, il était proposé d'appliquer des mesures fiscales (exonération plafonnée d'IR et d'IS, exonération dégressive de la CFE et des mesures sociales également étaient indiquées (exonération dégressive des charges sociales patronales de sécurité sociale de celles des travailleurs indépendants). On pense que cela permettra d'inciter l'installation de nouvelles activités sur ces périmètres.

Sur ce point, nous sommes d'accord puisque ça faisait partie d'un amendement qu'on avait déposé, mais nous souhaiterions par voie d'amendement qu'on intègre les précisions que nous aurions voulu inclure dans le PADD parce qu'après, notre amendement était tombé car il était similaire à un autre amendement d'un autre groupe mais qui ne rentrait pas autant dans le détail.

Nous pensons que tel qu'il est présenté dans le rapport, on laisse entièrement la main à l'Etat qui saura être minimaliste. Pour donner du corps à ce dispositif avec lequel on est d'accord, on propose d'en préciser les contours et de réintégrer les précisions qu'on avait souhaité apporter au sein du PADD.

Enfin, dernier point sur l'optimisation du crédit d'impôt sur les investissements en Corse. C'est une mesure fiscale qui a fortement boosté l'économie insulaire et qui a fait l'unanimité dans le monde économique, consulaire et politique. On ne va pas reprendre.

Le rapport propose cinq aménagements :

- le maintien du taux à 20 %
- la prorogation dès à présent jusqu'à 2020
- l'élargissement du périmètre éligible aux investissements d'avenir
- la possibilité de considérer le CIIC comme étant une créance en germe que l'on pourrait intégrer dans le plan de financement initial des investissements à réaliser

- l'instauration d'un dispositif de préfinancement par la BPI.

Nous sommes favorables à ce dispositif. Pour information, je voudrais juste rappeler qu'avant même que ce rapport de la commission des finances nous ait été communiqué, Camille avait déposé des amendements au budget national qui allaient totalement dans le même sens puisqu'il avait déposé un amendement sur le taux avec des mécanismes de majoration cumulative permettant de tendre vers le taux de 20 %. Cet amendement était ensuite tombé en commission et c'est le député Paul GIACOBBI qui l'avait repris et fait voter.

Camille avait déposé également un autre amendement sur la prorogation à 2020, qui était tombé aussi en commission des finances mais qui a été repris ensuite.

Un dernier amendement visant à rendre immédiatement remboursables les créances acquises pour les investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2009 mais qui lui, a été rejeté en séance.

Sur ce dernier point, nous sommes globalement favorables à ce dispositif.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme Pascaline CASTELLANI

La parole est à Jean.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais intervenir brièvement parce que Jean-Christophe est intervenu et Agnès va compléter l'intervention.

Je pensais que d'autres élus allaient suivre ce dossier, c'est quand même dommage qu'un dossier de cette importance soit débattu devant aussi peu d'élus. Je ne parle pas uniquement de l'Exécutif, il faut regarder du côté de l'Assemblée. C'est un dossier qui va peser très lourdement sur les années qui viennent.

Je voudrais rappeler que la commission des finances dans la précédente mandature avait eu à discuter d'un certain nombre de propositions que l'on va retrouver dans le rapport, ce qui me permet à cet instant de remercier Antoine ORSINI, tous les personnels qui ont contribué

aux nombreuses séances, les bureaux d'études qui nous ont fourni des études très intéressantes et qui nous ont permis de mieux apprécier la globalité du système.

On interviendra tout à l'heure par voie d'amendements, sur un certain nombre de points. L'essentiel du rapport pour nous ne pose pas de problème. Il y aura de notre part aussi un amendement sur les droits de francisation et de navigation des navires. Il y aura peut-être une discussion sur l'aménagement de la taxe des transports. Je vous signale qu'on a été parmi les premiers, nous nationalistes, à demander à ce que cette taxe sur les transports qu'on a votée il y a plus de 20 ans (on s'y est tenu toujours contrairement à certains), à ce que la taxe soit maintenue parce qu'elle rapporte à la Collectivité Territoriale de Corse et on voit aujourd'hui, connaissant les difficultés que l'on a, l'importance de cette taxe.

Il y a eu des périodes où des élus de cette Assemblée, et pas des moindres puisqu'il s'agissait de l'Exécutif, se sont laissés aller publiquement pour dire qu'il fallait supprimer la taxe sur les transports. C'est une forme d'irresponsabilité. Quand on dit « on supprime une taxe », les gens peuvent être contents, mais il faut voir les dégâts qu'il peut y avoir par ailleurs. Nous, nous avons protesté assez vivement et nous avons dit que pour notre part, nous étions contre le fait que l'on supprime la taxe sur les transports. Quant à améliorer son recouvrement, il y a à notre sens, une intention, c'est vrai, mais il faudra voir comment on peut l'améliorer. Là, je pense que c'est beaucoup plus difficile. Je ne voudrais pas rentrer dans des détails techniques à cette heure-ci, cela ne servirait pas à grand-chose, je voudrais dire simplement qu'on y est favorable.

Pages 19 et 20, vous avez la taxe forfaitaire sur les résidences secondaires. A l'origine, ce n'était pas tout à fait ça. Vous savez qu'on est extrêmement favorables au statut de résident et à travers le statut de résident, on peut définir un certain nombre de choses qui permettraient sans doute de voir qui peut être taxé et qui peut échapper à la taxe. C'est aussi un problème politique. Ce n'est pas un problème simple et uniquement un problème fiscal. Bien sûr, on pourra me dire « le Conseil constitutionnel, etc. », oui, très bien, on sait, mais pour beaucoup de choses. Ce qui n'empêche que nous pouvons à minima le demander et ensuite on verra bien, dans la mesure où il fait partie d'un package, en tout cas, pour nous, il serait important d'aller jusqu'au bout de cette proposition.

Il y a un biais. Vous utilisez le biais qui est la location des résidences secondaires pendant une certaine période. Nous savons et nous connaissons comment les choses se passent, il y a un certain nombre de

travers. C'est bien, on permettrait sans doute à la Collectivité Territoriale de Corse d'en retirer un certain nombre de moyens, mais à notre sens, cela paraît insuffisant. On verra tout à l'heure puisqu'on aura très certainement une réunion de commission dans laquelle on pourra argumenter.

Je voudrais ajouter deux éléments à ces propositions. On verra ensuite sous quelle forme on pourra amender, mais je voudrais d'ores et déjà en parler.

Pour ce qui concerne les objectifs poursuivis, page 8, bien entendu « utiliser la fiscalité directe, faire mieux, contribuer au développement, etc. ». Il y a un certain nombre de choses qui peuvent apparaître comme des vœux pieux, mais c'est bien de les afficher parce que si on ne le disait pas, on pourrait nous reprocher l'absence de ces objectifs.

Je voudrais en rajouter un qui concerne un ratio référent en matière de gestion des finances publiques qui pourrait permettre de mesurer et de contenir l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses parce que ça rentre dans les objectifs que l'on peut définir.

Deuxième chose, Jean-Christophe ANGELINI en a parlé tout à l'heure, la DCT (dotation de continuité territoriale), c'est une discussion que l'on a amorcée depuis longtemps. Vu les difficultés que l'on peut avoir au niveau du budget, on peut comprendre, le Président de l'Exécutif en avait émis le vœu à un certain moment, que la DCT soit fongible, c'est-à-dire qu'elle soit intégrée au budget général. Cela nous laisserait des marges de manœuvre. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle doit servir à d'autres objectifs que ceux pour laquelle elle a été prévue ; il ne s'agit pas de cela, mais nous pourrions, avec une surface financière beaucoup plus importante, sachant qu'actuellement la DCT est versée par douzième à l'Office des transports et sachant aussi que chacun considère aujourd'hui que l'Office des transports, c'est plutôt une boîte aux lettres qu'un véritable office, que beaucoup se sont exprimés en demandant pour la prochaine mandature sa disparition. Je pense qu'il faut être logique et cohérent et demandé à ce que la DCT revienne au budget général. C'est un élément extrêmement important.

Je voudrais finir par les droits de francisation et de navigation. Tout à l'heure Stéphanie est intervenue et a proposé un certain nombre de choses. Nous serons amenés, Jean-Christophe l'a dit tout à l'heure, à proposer nous aussi des mesures plus précises et en tout état de cause, nous ne pouvons pas accepter, parce que ce serait un recul malgré le fait qu'on

puisse considérer que dans la balance il y a 1 M€, de monter jusqu'à 90 % car à ce moment-là, nous n'aurions plus le même avantage.

Je voudrais rappeler, si je me souviens bien, et Aline se rappelle peut-être, que nous étions passés de 50 à 70 % dans la précédente mandature. On avait déjà avancé sur un seuil. Je pense qu'il faudrait d'une manière générale maintenir ce seuil et par contre, adapter la taxe d'une manière plus opérationnelle et un peu plus fine.

Je pense qu'Agnès va intervenir sur la zone montagne.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. Juste un rappel. S'il y a des amendements qui n'ont pas été déposés par les groupes, je rappelle qu'après la discussion finale, on ne peut plus en déposer. Donc, je vous propose de déposer les amendements au Secrétariat général.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Un petit point d'ordre Aline.

A ce compte-là, après l'intervention d'Agnès, à moins qu'il y en ait d'autres...

Mme Pascaline CASTELLANI

Après les réponses éventuellement du Président et de l'Exécutif.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Nos amendements sont en train d'être tapés, dans un quart d'heure on les dépose.

Mme Pascaline CASTELLANI

Ca va. La parole est à Agnès.

Mme Agnès SIMONPIETRI

Merci Madame la Présidente.

Effectivement, sur la zone franche montagne, la proposition qui est faite dans le rapport est très en retrait du diagnostic que nous partageons totalement et qui s'appuie effectivement sur ce qui a été décidé, ce que nous avons voté dans le PADD, mais la proposition n'est pas à la hauteur, loin de là, de ce qui a été dit.

Nous partageons l'avis de Jean-Guy qui s'est exprimé tout à l'heure sur le fait qu'il ne s'agit pas de zones à handicaps, mais de zones contraintes et que donc symboliquement, et très pratiquement et très prosaïquement, il faut remplacer partout par « zones contraintes ». Ce n'est pas du tout la même chose. Ce sont des zones riches dans lesquelles nous croyons tous encore malgré la situation.

C'est à nous d'apporter des précisions, c'est à nous de déterminer ce que nous voulons pour ces zones en difficulté parce que nous les connaissons mieux que quiconque et que donc nous pouvons faire des propositions qui ont du sens ; ce qui n'est pas forcément le cas de l'Etat, on le voit bien dans le rapport avec les zones de revitalisation rurales qui ne sont pas suffisamment efficaces.

Ce que nous voulons vous proposer par des amendements, c'est de « muscler » ce texte de façon à ce qu'on ait vraiment un effet levier et un effet actif sur notre situation actuelle en zones montagne et rurale, puisque les deux pour nous sont importantes.

Donc, préciser bien sûr qu'on s'appuie sur une typologie que nous avons déterminée dans le PADD, qui est une typologie qui fait appel à de nombreux critères et que nous souhaitons insister sur les zones très contraintes et extrêmement contraintes. Cela représente 128 communes et c'est là qu'il faut vraiment apporter des solutions extrêmement rapides si on veut arriver à relancer et à avoir un nouveau dynamisme.

Nous souhaitons aussi qu'on allonge la durée parce qu'on ne peut pas avoir un effet levier de mesures fiscales sur une durée de 5 ans étant donné d'où nous partons et les difficultés qui sont rencontrées. Donc, nous souhaitons qu'on passe à 10 ans pour avoir une vision vraiment globale et une vision d'ensemble de ce qu'a donné le dispositif qui sera mis en place, nous l'espérons.

Et nous voulons aussi préciser que les mesures de cette zone franche concerneraient aussi bien les particuliers, vous le dites d'ailleurs dans le diagnostic, qui sont très impactés par les problèmes de distance, parce qu'il faut avoir des voitures, etc., donc c'est une charge supplémentaire.

Il faut que ces mesures fiscales, soit par une bonification, soit par un système à trouver sur l'impôt sur le revenu du type prime à l'emploi, donc, s'adressent aussi bien aux particuliers, aux ménages qu'aux entreprises, avec des dispositifs qui soient réellement efficaces, et aux communes et aux EPCI avec des bonifications et des subventionnements garantis à des taux bien supérieurs en ce qui concerne les équipements structurants.

Donc, nous avons déposé un ensemble d'amendements destinés à « muscler » cette partie du texte qui est pour nous extrêmement importante.

Mme Pascaline CASTELLANI

Merci. Avant de donner la parole au Président de la commission des finances, je voudrais savoir si l'Exécutif a des interventions à faire.

Mme Maria GUIDICELLI

Madame la Présidente, avant d'avoir entendu le Président de la commission des finances qui est quand même celui qui a piloté, expertisé et porté ce dossier, je ne veux pas m'essayer à un exercice qui consisterait à commenter les propos qui ont été tenus par l'ensemble des conseillers.

Je me contenterai simplement de dire que d'abord, l'Exécutif, en l'absence du Président, souhaite au nom du Président bien évidemment, remercier, pour la qualité et l'importance des travaux menés, la commission présidée par Antoine ORSINI. Donc, nous souhaitons remercier le Président de la commission des finances pour son investissement sur ce dossier.

Nous avons les uns et les autres, à l'Exécutif, été associés à cette réflexion à la demande d'Antoine, et je parle sous le contrôle de Vanina qui pour sa partie également a été amenée à apporter sa contribution et sa réflexion.

Quoi qu'il en soit, ce dispositif-là, les uns et les autres l'ont dit, il est le fruit finalement d'un principe de réalité qui s'impose à nous, qui

s'impose à notre collectivité ; ce principe de réalité, c'est de dire qu'aujourd'hui, pour être efficace, il nous faut dans un premier temps considérer que nous avons des atouts et qu'il nous appartient à nous, en tout cas ceux dont nous avons la maîtrise en Corse, de les utiliser pour pouvoir mieux développer les politiques régionales qui nous tiennent à cœur, notamment les politiques foncières et immobilières, donc la question de la fiscalité et bien sûr les politiques environnementales, les politiques de développement économique et touristique. Et il est évident que pour mettre en œuvre ces politiques, telles que nous les avons voulues dans une grande majorité, telles que nous les avons exprimées dans le cadre du PADDUC... Permettez-moi de faire quand même une petite référence au document qui doit nous conduire et conduire les perspectives d'évolution de notre île pour les 30 à 40 années à venir : il est évident que c'est bien ainsi que l'Exécutif comprend et prend en compte l'importance du travail réalisé par la commission des finances, comme étant un levier, un levier indispensable à la mise en œuvre d'un projet de société, d'un modèle de développement tel que nous l'avons voulu.

Donc le principe d'efficacité a guidé les travaux de la commission présidée par Antoine et puis le principe de réalité : la réalité, c'est bien sûr l'appauvrissement des recettes de la Collectivité et la nécessité d'innover, donc de trouver des recettes sur lesquelles nous avons une maîtrise.

Et puis enfin, le troisième aspect, c'est aussi l'obligation qui nous est faite de dire à quoi seront affectées ces recettes. Je crois que les choses sont claires dans nos esprits, nous voulons des recettes qui permettent de rétablir un certain nombre de déséquilibres : le déséquilibre entre les zones dites « riches », mais sont-elles riches lorsqu'elles sont soumises à des mécanismes spéculatifs, ne sont-elles pas plutôt soumises pour le coup à de grosses contraintes ? Et des zones qui elles sont en déprise, et je veux parler de la montagne et de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la proposition d'une zone franche montagne est l'émanation non pas d'une position qui aurait dû émaner des uns ou des autres ici, mais d'une volonté qui a été affirmée et dite très clairement pendant tous les travaux d'élaboration du PADDUC, du PADD, du Schéma d'aménagement, et c'est ainsi que cette proposition de zone franche montagne a été aussi d'abord et avant tout l'émanation des élus de montagne. Je tiens quand même à leur rendre hommage parce qu'ils ont été la voix de l'intérieur aussi et ils ont exprimé ce besoin-là. Donc, ce rééquilibrage passant par la zone franche montagne nous paraît indispensable.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de : faut-il aujourd'hui décliner plus précisément, en quoi, et comment cette zone franche doit être mise en œuvre, mais néanmoins peut-être que la référence à la typologie montagne serait une bonne chose ; je pense, parce qu'après tout, cette typologie-là, nous l'avons les uns et les autres établie et considéré comme pouvant être pertinente. En tout cas, pourquoi pas ?

Donc, je vous le disais un fléchage de recettes pour pouvoir opérer un rééquilibrage.

Je ne m'étendrai pas sur un autre aspect qui est l'aspect lié au logement. Il est bien évident que si à la demande de la commission des finances, nous devons mettre en place des taxes et une fiscalité nouvelle... Il ne vous a pas échappé que le rapport tient en trois grands sujets, bien sûr une fiscalité à réaménager, donc une fiscalité existante mais à faire évoluer, à réaménager ; une fiscalité qui est nouvelle, d'où effectivement cette approche en matière de taxation des résidences secondaires. Je voudrais rappeler que ce travail là a été aussi le fruit d'un long processus, le processus de réflexion que nous avons eu en matière de foncier, en matière de lutte contre la spéculation. Il y a quand même une cible qui est la nôtre, il faut être très clair : d'abord le fait que les résidences secondaires aient pu à ce point se multiplier dans des zones à très fortes tensions et soumises à de très forts mécanismes spéculatifs. Ce n'est pas un hasard, ce n'est pas forcément dans l'intérieur, c'est sur le littoral. Donc, il y a bien un rééquilibrage, il y a bien une typologie qu'il faut identifier de ces résidences secondaires, on ne peut pas taxer de la même manière une villa luxueuse, occupée 15 jours par an par son propriétaire et louée à des prix exorbitants le reste du temps et la maison de village ou nos maisons dites secondaires, qui sont pour le coup d'ailleurs ouvertes en général au moins 6 mois dans l'année.

Il y a à mon avis une approche différenciée de ce type de taxation, ça n'engage que moi ce que je vous dis là, mais en tout cas, il faut avoir cette approche là sur la question des résidences secondaires.

Le troisième bloc (je ne fais qu'illustrer deux ou trois aspects), c'était celui qui consistait à transférer des recettes fiscales substitutives à certaines dotations d'Etat, parce que les dotations d'Etat, malheureusement, même si la solidarité nationale est importante, elles ont tendance à régresser. Il y a eu une proposition qui était plutôt de nature à substituer à la DGD une partie du produit de la TVA, il y a des amendements qui sont proposés, on y viendra tout à l'heure. Le Président de l'Exécutif va peut-être y revenir, mais en tout cas cet aspect-là, je parle sous le contrôle

d'Antoine ORSINI, on en parlera et Monsieur le Président, vous l'évoquerez, certainement à l'occasion de l'étude des amendements. En tout cas, ce que je me dois de vous dire, c'est que le Président est plutôt favorable à cette proposition-là.

Donc, sous son contrôle... Il arrive ! Comme quoi on est en phase !... Je vous confirme cette approche.

Je ne vais pas m'étendre plus que cela. Je crois qu'il est bon que le Président de la Commission des finances, qui a pris ce sujet à bras-le-corps, peut-être nous donne son sentiment et après, on examinera les amendements.

Je veux juste dire une chose sur la demande qui a été formulée par Stéphanie tout à l'heure, qui consistait à dire « pouvons-nous voter par article ? ». J'ai ouï dire que la commission permanente avait acté le principe du vote par article, Monsieur le Président, auquel cas nous serons tout à fait d'accord avec la proposition de la commission permanente.

Le Président BUCCHINI

Je n'étais pas présent en commission permanente hier, j'étais à Paris.

Mme Maria GUIDICELLI

Je vais laisser la chose en suspens et je vous laisse le soin de préciser. J'en ai terminé.

Mme Rosy FERRI-PISANI

C'était une demande d'Aline CASTELLANI de voter par article, mais on n'a rien acté en commission permanente.

Le Président BUCCHINI

La parole est à Antoine.

M. Antoine ORSINI

Je vous demanderais une suspension de séance ; deux minutes vont suffire pour l'usage technique que je vais en faire...

Le Président GIACOBBI

Sur le vote par article, nous avons évidemment un rapport très complet, les sujets sont extrêmement divers, par conséquent il est tout à fait logique et légitime que l'on vote par point, ou par chapitre, etc., sinon on ne s'en sortira pas. Il y a toute une série de propositions, on peut être d'accord sur certaines, des amendements de surcroît...

La séance est suspendue à 19 h 50 et reprise à 20 h 25.

Le Président BUCCHINI

Si on peut gagner un peu de temps et si chacun veut bien se mettre à sa place, je vous donne donc la suite des événements. On a attendu un petit moment parce que c'est à la fin de la discussion qu'on dépose tous les amendements. On a maintenant un certain nombre d'amendements. Ce qui veut dire, pour la suite des travaux, si vous en êtes d'accord, que Antoine va répondre et il m'a dit qu'il allait répondre en cinq minutes. Cinq minutes ! On va donc aller manger. La commission va examiner les amendements.

Tout le monde n'est pas obligé d'aller en commission. Ceux qui sont très sensibles pour nous rappeler la nature du règlement que nous avons voté à l'unanimité pourraient comprendre qu'y vont uniquement les membres à la commission. Je dis cela pourquoi ? Parce que si on est 14 ici, pendant que la commission se réunit, on pourrait peut-être avancer sur un certain nombre de –j'allais dire improprement- petits dossiers.

Puisqu'il n'y a pas de réclamations, c'est exceptionnel et c'est une bonne chose, on va continuer donc sur ce modus vivendi.

La parole est à Antoine pour 5 minutes. Nous allons dîner et on revient ensuite. Il est 20 h 25, nous allons terminer à 20 h 35, nous revenons ici à 21 h 30, soit en commission, soit si on peut en séance publique pour évacuer un certain nombre de dossiers.

Je vous remercie de votre accord. La parole est à Antoine.

M. Antoine ORSINI

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas répondre à l'ensemble en cinq minutes, et je remercie simplement chacun d'avoir fait des éléments d'observations et de propositions sur chacun des dispositifs, mais simplement relever quelques points saillants que l'on va retrouver tout à l'heure en commission.

Sur la fiscalité sur les tabacs, il semble y avoir une option largement partagée, même s'il y a un sentiment partagé de relier cela bien sûr à un souci de santé publique que chacun a à l'esprit.

Sur la fiscalité sur les successions, la proposition qui est faite là, elle est faite comme vous le savez parce que nous avons à-peu-près tout essayé en la matière, et il n'y a rien d'obtenu. Restait une chose que nous n'avions pas essayé, c'était la proposition du Professeur CASTAGNEDE qui nous indiquait qu'elle avait quand même une petite chance d'être retenue parce qu'elle ne remettait pas en cause le dispositif national, même si on demande qu'il soit mis à zéro, mais la fiscalité nationale demeure, et c'est une taxe additionnelle qui est proposée. Donc, il y a quand même une chance que cela puisse être accepté, si bien sûr l'Assemblée en décide.

Mais c'est une proposition qui est faite -excusez-moi du terme- « en désespoir de cause » puisque nous avons tout essayé sur le sujet.

Sur la taxe de francisation. J'ai bien noté le sentiment général de ne pas aller aux 90 %, donc nous examinerons avec une plus grande attention vos propositions.

Pour ce qui concerne le recouvrement de la taxe sur les transports, je crois qu'il y a un sentiment général d'essayer de changer de dispositif pour l'améliorer.

Concernant la fiscalité sur les résidences secondaires, je voudrais préciser qu'il s'agit là d'une proposition qui ne tient pas à la nature ou à l'origine du propriétaire, qui se heurterait bien sûr à un problème constitutionnel, mais bien à l'usage de l'habitation.

Donc, sont exclus l'usage bien sûr de résidences principales puisque c'est précisément ce que l'on souhaite privilégier ; sont exclues également les résidences dites secondaires, mais à usage personnel ou familial, c'est-à-dire non commercial ; et sont simplement visées les

résidences secondaires à usage commercial, en l'occurrence touristique qui par ailleurs (on a parlé de para-commercialisme) « profitent » de l'ensemble de la politique touristique de la Corse (ces résidences là), sans apporter leur obole à cette politique. Et c'est précisément aussi l'objectif qui est visé.

Concernant les deux propositions en matière de fiscalité environnementale, effectivement la taxe de développement durable, on pourrait considérer qu'elle s'apparente à la taxe sur les transports, sauf que vous l'avez constaté, elle ne se fait que dans un sens. Donc, elle exonère les résidents, et cette taxe qui s'appuie sur l'ex-article 49 de la loi Barnier (puisqu'il a maintenant été codifié au code de l'environnement) a été mise en œuvre sur l'Ile de Ré.

Concernant le droit d'accès aux aires marines, effectivement c'est une reprise de la taxe de mouillage, mais on change le fait générateur fiscal. C'est-à-dire que ce n'est pas le fait de jeter l'ancre qui est le fait générateur, qui est difficile à contrôler, et dont le produit net serait sans doute proche de 0 parce qu'il faudrait un bataillon de personnes qui contrôlèrent à chaque fois si tel bateau a jeté l'ancre ou non, mais c'est un objectif d'efficacité et surtout de cohérence avec ce qu'ont fait nos collègues de la région sarde de la Maddalena.

Enfin, concernant la substitution de la DGD par la TVA, il ne s'agit bien sûr pas (et on peut inverser le raisonnement) de remettre en cause les TVA à taux réduits, mais bien de tenir compte que c'est un impôt dynamique la TVA ; et (cela répond à une observation qui a été faite) on a constaté ces douze dernières années, que même les années où il y avait une situation économique dégradée, il y avait un fléchissement de la progression mais elle continuait à progresser, alors que l'on sait que la DGD, les autres dotations, vont au mieux être gelées, sinon même baissées. Aussi, le risque en la matière est faible et bien sûr, cela objective également l'idée d'une plus grande autonomie financière de la Collectivité, donc une meilleure maîtrise qui va à l'encontre de l'attente de l'action d'un Etat providence qui, je le dis en ces termes, n'existe plus aujourd'hui en France. On peut le regretter et je le regrette aussi, mais il n'existe plus.

Enfin sur la « zone franche montagne », l'idée effectivement est (on examinera les amendements) de préciser sur un certain nombre de principes d'orientations, au moment même où on l'a met à l'étude, d'insérer donc ces principes dans la proposition que nous allons faire. Mais on est bien d'accord sur l'objectif. On en était resté à un principe général sans

rentrer dans un niveau de détails, mais si vous le souhaitez, on le verra au moment des amendements, on pourra éventuellement les préciser.

Et bien sûr, Monsieur le Président, sur la forme, nous sommes favorables, avec le Président du Conseil exécutif, de pouvoir voter ces différents dispositifs, qui peuvent vivre les uns de manière indépendante des autres, par dispositif et donc par article.

Le Président BUCCHINI

Je vous remercie.

Reprise des travaux à 21 h 30, on peut aller dîner.

La séance est suspendue à 20 heures 35 et reprise à 21 h 50.

Le Président BUCCHINI

Nous allons commencer par le réseau routier.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

➤ **Réseau routier**

- **Rapport n°197 : Marché relatif aux prestations d'assistance à la préparation des dossiers de DUP DLE pour les routes territoriales de Corse**

La parole est à Monsieur le Président du Conseil Exécutif.

Le Président GIACOBBI

Il s'agit donc, Monsieur le Président, d'un marché d'assistance au maître d'œuvre pour la préparation des dossiers de DUP et de loi sur l'eau sur les routes territoriales de Corse.

C'est une assistance au maître d'ouvrage et pas au maître d'œuvre, il y a une erreur dans le rapport. Le maître d'œuvre c'est nous,